



HAL
open science

Les politiques agricoles structurelles et l'évolution des fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux.

Rapport final

Pierre Daucé, Danièle Capt, Philippe Perrier-Cornet, Bernadette Risoud, Luc Thiébaud, Jean Vercherand

► To cite this version:

Pierre Daucé, Danièle Capt, Philippe Perrier-Cornet, Bernadette Risoud, Luc Thiébaud, et al.. Les politiques agricoles structurelles et l'évolution des fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux. Rapport final. [Travaux universitaires] Inconnu. 1996, 73 p. hal-02403479

HAL Id: hal-02403479

<https://hal.science/hal-02403479>

Submitted on 10 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

APPEL D'OFFRES DE FORMATION PAR LA RECHERCHE

LES POLITIQUES AGRICOLES STRUCTURELLES ET L'ÉVOLUTION
DES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX

Conventions n° 91221
n° 92221

INRA - ECONOMIE
BIBLIOTHEQUE
Rue Adolphe Bobierre
CS 61103
35011 RENNES CEDEX
Tél. 02.23.48.54.08

DGER

Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

RAPPORT FINAL

Avril 1996

Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon
26 Boulevard Docteur Petitjean - B.P. 1607
21036 DIJON CEDEX

ENSA-ESR-REN
PD n° 44

AVANT-PROPOS



Le programme de recherche élaboré en avril 1991 par une équipe du complexe agronomique dijonnais en réponse à l'appel d'offres de la DGER de formation par la recherche avait un double objectif :

- conforter une orientation de recherches qui émergeait à Dijon : l'évaluation des politiques publiques relatives au secteur agricole et au monde rural, en articulation à la fois avec les recherches conduites sur place sur les nouvelles fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux et avec la rénovation des formations destinées aux élèves-ingénieurs, notamment celle des ingénieurs d'agronomie,
- insérer dans un processus de recherche des ingénieurs et enseignants provenant d'horizons divers et soucieux de développer une pratique scientifique mieux structurée et mieux ciblée, en tirant parti de la proximité de la station INRA d'économie et sociologie rurales.

Le rapport ci-après dresse un bilan de cette opération. Il faut rappeler que le projet de recherche s'est déroulé dans un contexte marqué notamment par la fusion des anciens établissements dijonnais (ENSSAA, ENITA, INPSA, INRAP) en un seul établissement, l'ENESAD, et par la constitution, au sein de celui-ci, de départements d'enseignement et de recherche. Les membres enseignants de l'équipe constituée pour répondre à l'appel d'offres provenaient des quatre entités initiales et se sont retrouvés dans le même département d'économie et sociologie à partir de juillet 1993.

On comprendra que cette période aura été marquée par un certain nombre d'ajustements qui ont pu perturber parfois quelque peu le bon déroulement de la recherche. Mais en même temps, les liens scientifiques se sont resserrés, de telle sorte que l'idée d'une unité mixte de recherche regroupant la plupart des enseignants du département d'économie et sociologie de l'ENESAD et des chercheurs de la station INRA d'économie et sociologie rurales a progressivement pris corps et va se concrétiser prochainement. L'équipe de l'appel d'offres, en tant que lieu d'apprentissage d'un travail en commun, a pour sa part contribué à l'émergence de ce projet structurant pour Dijon (voir en annexe).

Enfin, comme on pourra le constater à la lecture de ce rapport, de nombreuses autres opérations de recherche ont été engagées parallèlement sur des thèmes très proches de ceux correspondant à l'appel d'offres, montrant ainsi une certaine cohérence dans la dynamique scientifique locale, mais ne permettant pas toujours de différencier clairement ce qui relève de la problématique de cet appel d'offres d'autres démarches bénéficiant de financements complémentaires. C'est la raison pour laquelle nous avons développé, sans doute plus qu'il n'était demandé, les résultats scientifiques issus à proprement parler de la recherche entreprise dans le cadre spécifique de ce programme.

Pierre DAUCÉ
Responsable du programme



MEMBRES DE L'EQUIPE
APPEL D'OFFRES DE FORMATION PAR LA RECHERCHE

**« Les politiques agricoles structurelles et l'évolution
des fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux »**

Danièle CAPT, Maître de conférences, département d'économie et sociologie, ENESAD

Pierre DAUCÉ, Professeur, département d'économie et sociologie, ENESAD

Philippe PERRIER-CORNET, Directeur de recherches, station INRA-ESR, Dijon

Bernadette RISOUD, Ingénieur d'agronomie, département d'économie et sociologie, ENESAD

Luc THIÉBAUT, Maître de conférences, département d'économie et sociologie, ENESAD

Jean VERCHERAND, Ingénieur de recherches, département d'économie et sociologie, ENESAD

Membres associés permanents

Didier BLAZER, Thésard, boursier DGER

Catherine BAUMONT, Maître de conférences, Université de Bourgogne ¹

Valérie WEBER, Thésarde, boursière INRA-Région

Jean-Paul DAUBARD, Chargé d'études, ENESAD.

¹ Maître de conférences à l'ENESAD jusqu'au 1/09/95.

SOMMAIRE

I - POSITIONNEMENT DU PROGRAMME	1
II - LES ACTIONS CONDUITES AU NIVEAU SCIENTIFIQUE	5
2.1. Réflexions théoriques et méthodologiques sur l'évaluation des politiques publiques.....	7
2.2. La politique agricole structurelle communautaire : quelle adaptation à l'évolution des fonctions de l'agriculture ?	12
2.3. Les politiques agricoles territorialisées permettent-elles une meilleure prise en compte des nouvelles fonctions de l'agriculture ? Une illustration à partir de l'application de l'objectif 5b en Bourgogne.....	17
2.4. Politiques structurelles et diversification de l'activité des exploitations agricoles.....	22
2.5. L'environnement : une fonction nouvelle pour l'agriculture et un motif de politiques agricoles structurelles	29
2.6. Environnement et formation initiale des agriculteurs. Belgique francophone, France, Pays-Bas et Portugal	35
2.7. Un essai d'évaluation des externalités positives produites par l'agriculture	41
III - LES ACTIONS CONDUITES AU NIVEAU PEDAGOGIQUE	48
3.1. Les filières de formation à l'ENESAD. Les spécialisations en économie.....	48
3.2. L'insertion des thèmes du programme de recherche dans les enseignements de spécialisation en économie	49
IV - BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES	54
ANNEXE	I
Annexe 1 : L'ENESAD et sa politique scientifique	II
Annexe 2 : Département d'Economie et de Sociologie - ENESAD	VI
Annexe 3 : Unité d'Economie et de Sociologie Rurales - INRA.....	X
Annexe 4 : Projet de création d'une unité mixte de recherche ENESAD-INRA en économie et sociologie rurales	XI
Annexe 5 : Vue d'ensemble des formations de spécialisation en économie à l'ENESAD	XVI

POSITIONNEMENT DU PROGRAMME

I - POSITIONNEMENT DU PROGRAMME

Dans le nouvel établissement dijonnais, l'économie et la sociologie occupent une place importante à côté des autres champs disciplinaires qui y sont présents : agronomie et zootechnie ; sciences de l'ingénieur ; sciences de la formation et de la communication. Avec la station INRA hébergée dans les locaux de l'ENESAD, ce sont plus de 30 scientifiques et ingénieurs qui participent à l'enseignement et à la recherche en sciences sociales (voir en annexe la liste actuelle des personnels ENESAD et INRA relevant de l'économie et de la sociologie rurales).

Si à l'origine, les programmes de recherches se caractérisaient par une certaine dispersion thématique, ils se sont progressivement recentrés autour de deux grands champs d'investigation : l'économie des espaces ruraux et du développement régional d'un côté ; l'économie industrielle appliquée au secteur agro-alimentaire de l'autre. Cette double orientation se concrétise également au niveau des formations de spécialisation (DAA d'économie appliquée pour les ingénieurs d'agronomie et option économie pour les ingénieurs des techniques agricoles).

Le programme de recherche qui s'est mis en place en réponse à l'appel d'offres de la DGER s'inscrit dans le premier axe indiqué ci-dessus, celui de l'économie rurale et régionale. A côté des travaux conduits sur la dynamique structurelle des exploitations agricoles et sur les transformations des espaces et territoires ruraux, il se focalise plus spécifiquement sur l'analyse et l'évaluation des politiques publiques concernant les structures agricoles et le développement rural. Si les recherches menées dans ce cadre ont eu pour objectif de se doter des outils conceptuels et appliqués permettant de comprendre et de mesurer l'impact des interventions publiques, elles se sont situées par ailleurs délibérément dans une perspective dynamique, c'est-à-dire qu'elles ont cherché à analyser quelles pouvaient être les répercussions de l'émergence et de la montée en puissance des nouvelles fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux sur les politiques publiques elles-mêmes.

Tout en gardant sa spécificité, le programme se trouve ainsi étroitement articulé avec les autres recherches développées par les équipes voisines, bénéficiant de leurs apports et leur fournissant en contrepartie des connaissances nouvelles sur le rôle et les effets de l'action publique. D'autre part, du fait de demandes externes qui se sont manifestées dans la période récente, le programme de recherche financé par la DGER s'est trouvé au coeur d'opérations d'évaluations de politiques publiques relevant de préoccupations territoriales, environnementales ou agri-structurelles (voir tableau ci-joint) qui ont permis d'acquérir dans ce domaine des compétences scientifiques et des capacités d'étude et d'expertise qui rejaillissent explicitement dans le domaine de la formation des élèves-ingénieurs de l'ENESAD.

Ces différents aspects pourront être développés dans le rapport qui suit. On soulignera seulement dès à présent que le programme de recherche se trouve également inséré dans les formations doctorales à travers une participation à l'enseignement du DEA « Analyse et politique économiques » de l'Université de Bourgogne et l'encadrement de nombreux mémoires de DEA et de quelques thèses (dont l'une financée directement dans le cadre de cet appel d'offres).

**AUTRES PROGRAMMES DE RECHERCHE
 CONDUITS EN ARTICULATION AVEC LE PROGRAMME
 « APPEL D'OFFRES DGER »**

Intitulé	Membres de l'équipe AO DGER	Membres associés à l'équipe AO DGER	Membres extérieurs
1 - EVALUATION DU PDZR DE BOURGOGNE	P. DAUCÉ ¹ P. PERRIER-CORNET ² L. THIEBAUT ¹ J. VERCHERAND ¹	D. BLAZER ¹ J.P. DAUBARD ¹	G. DUMAS ¹ M. FARINE ¹ A. LESEIGNEUR ¹ J. PERREUR ³ G. PELISSONNIER ³ F. AUBERT ¹ B. LEMERY ¹
2 - EVALUATION DE LA POLITIQUE DE PRERETRAITE EN AGRICULTURE	P. DAUCÉ ¹ P. PERRIER-CORNET ²	V. WEBER ²	G. ALLAIRE ²
3 - AIP INRA REFORME DE LA PAC (LES POLITIQUES STRUCTURELLES)	P. DAUCÉ ¹ P. PERRIER-CORNET ²	V. WEBER ²	
4 - ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE - Evaluation environnementale des exploitations agricoles - Evaluation des politiques	B. RISOUD ¹ L. THIÉBAUT ¹		
5 - DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	D. CAPT ¹		

¹ ENESAD - Département d'économie et sociologie

² INRA - Unité d'économie et sociologie rurales

³ Université de Bourgogne - Faculté de science économique et de gestion

**ACTIONS CONDUITES AU NIVEAU
SCIENTIFIQUE**

II - LES ACTIONS CONDUITES AU NIVEAU SCIENTIFIQUE

Introduction

Le contexte dans lequel le secteur agricole exerce son activité connaît depuis quelques années un certain nombre de changements assez radicaux. Parmi ceux-ci, on peut citer notamment :

- la réforme de la PAC et les nouvelles règles du commerce international,
- la montée en puissance des préoccupations environnementales,
- les nouvelles exigences des consommateurs vis-à-vis de l'agriculture, en particulier en termes de qualité des produits,
- le souci d'une occupation équilibrée du territoire et d'un soutien des espaces ruraux en difficulté.

Il en résulte une remise en cause d'un modèle agricole fondé uniquement sur une logique de production sans cesse croissante et la mise en avant de ce que l'on appelle les nouvelles fonctions de l'agriculture.

Manifestement, ces évolutions ne peuvent pas ne pas avoir de répercussions sur la manière dont les pouvoirs publics orientent le secteur agricole, qu'il s'agisse des mesures traditionnelles qu'il faut adapter ou de mesures nouvelles qu'il faut mettre en place.

C'est l'objet de la recherche qui a été engagée en réponse à l'appel d'offres de la DGER que de s'interroger sur l'articulation entre les politiques qui sont élaborées et les transformations des domaines auxquelles elles s'appliquent. Ce travail suppose à la fois une appréhension correcte des grandes lignes de force qui structurent la dynamique de l'agriculture et des territoires ruraux et l'utilisation d'instruments d'analyse adéquats pour rendre compte des politiques mises en oeuvre et mesurer leur efficacité.

Le champ évoqué ici reste très large et tous les aspects n'ont pas été abordés dans le cadre de ce projet de recherche. On a délibérément centré la réflexion sur **les politiques structurelles, y compris environnementales, touchant le secteur agricole**. Si ce programme inclut des travaux sur les méthodologies d'évaluation de ce type de politique, il ne prend pas en compte en revanche les aspects relatifs aux territoires ruraux sauf dans le cas où les nouvelles fonctions de l'agriculture rejaillissent sur ces territoires. Les recherches spécifiques à l'espace rural sont abordées dans d'autres projets conduits à Dijon.

Même s'il peut apparaître quelque peu restreint au regard de la formulation initiale, le présent rapport traitera des **interventions publiques structurelles au regard de l'évolution des fonctions de l'agriculture**.

La problématique retenue est la suivante : à côté de la politique de soutien des prix et des marchés qui a mobilisé jusqu'à présent l'essentiel des moyens financiers de la Communauté européenne, les politiques structurelles expriment l'orientation que les pouvoirs publics entendent donner au secteur agricole. En ce sens, elles relèvent explicitement de l'analyse de politique publique, ce qui conduit à s'interroger sur leur pertinence et leur efficacité.

La question mérite d'autant plus d'être posée que les fonds mobilisés ont crû sensiblement ces dernières années (par exemple, les dépenses du FEOGA-Orientation sont passées de 1,2 milliards d'écus en 1988 à 2,9 milliards en 1993) et que les mesures relevant de ces politiques structurelles se sont multipliées depuis la loi d'orientation française de 1960 ou les premiers règlements européens de 1972.

La recherche entreprise dans le cadre de cet appel d'offres peut donc être considérée comme **une contribution à l'évaluation des politiques agricoles structurelles et une tentative d'examen de la manière dont elles répondent aux enjeux actuels de l'évolution de l'agriculture**. Il faut d'ailleurs signaler que la relation joue dans les deux sens : les politiques publiques peuvent inciter à faire prendre en compte par l'agriculture des fonctions estimées collectivement importantes (la protection de l'environnement par ex.) et inversement la dynamique « propre » d'évolution du secteur peut conduire la collectivité à intervenir sur une évolution jugée défavorable (fonction d'occupation de l'espace par ex.).

Cette thématique générale a été traitée à partir de différentes approches qui seront présentées ci-après. Elles sont plus ou moins développées, en fonction des ressources qui ont pu être mobilisées sur les différents thèmes abordés et des difficultés théoriques et méthodologiques d'une démarche qui reste encore parfois largement exploratoire.

On trouvera donc successivement ci-après :

- Une réflexion générale sur les méthodologies d'évaluation des politiques publiques (§ 2.1.)
- Une analyse des politiques structurelles agricoles, et de la manière dont elles prennent en compte les nouvelles fonctions de l'agriculture à travers une adaptation des mesures sectorielles traditionnelles (§ 2.2.) ou par une articulation avec des actions territorialisées (§ 2.3.).
- Une étude particulière d'une fonction nouvelle de l'agriculture : la diversification des activités, et des questions qui en résultent pour l'intervention publique (§ 2.4.).
- Les enseignements de plusieurs travaux relatifs aux fonctions environnementales de l'agriculture, qu'il s'agisse de la définition même de cette nouvelle fonction et de ses implications en termes de politique publique (§ 2.5.), de leur intégration dans les processus de formation professionnelle des agriculteurs (§ 2.6.) ou encore de l'évaluation des externalités positives produites par l'agriculture (§ 2.7.).

Une telle présentation, constituée encore largement d'une juxtaposition des travaux engagés au sein du programme de recherche, marque cependant, même imparfaitement, une volonté commune de mettre en synergie des approches qui convergent toutes pour tenter de mieux prendre en compte le rôle du secteur agricole dans le monde à venir et d'éclairer autant que faire se peut les pouvoirs publics dans un pilotage souvent difficile.

2.1. REFLEXIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES SUR L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

S'interroger sur l'adaptation des politiques structurelles à l'évolution des fonctions de l'agriculture suppose que l'on se dote des outils d'analyse qui permettent de comprendre les conditions d'élaboration des politiques et surtout d'évaluer leurs effets et d'apprécier leur efficacité. La référence théorique et méthodologique retenue est celle de l'évaluation des politiques publiques.

1. Position du problème

Depuis plusieurs années se développe en France et en Europe une demande croissante pour l'évaluation des politiques. Cet intérêt est lié entre autres au souci d'une plus grande transparence, c'est-à-dire d'un contrôle démocratique amélioré de l'intervention de l'État et des différentes collectivités, et à la nécessité d'une gestion rigoureuse de moyens publics limités et d'une vérification du bon usage de ces fonds. Plus généralement, l'évaluation des politiques s'inscrit dans un processus général de modernisation du secteur public.

Le secteur agricole constituant un domaine privilégié de l'intervention publique, les politiques le concernant ne peuvent échapper à cette préoccupation générale d'évaluation. C'est la raison pour laquelle l'analyse des politiques structurelles agricoles et de leur adaptation aux nouvelles fonctions de l'agriculture s'est inscrite dans le champ de l'évaluation des politiques publiques.

Cette approche implique l'établissement d'une méthodologie adaptée à l'objet d'étude. Aussi, en parallèle aux opérations d'évaluation qui ont été entreprises, et qui répondaient à différentes commandes extérieures, a-t-on mis en place un dispositif de recherche pour préciser cette notion d'évaluation, repérer les référents théoriques et disciplinaires, préciser les méthodes et interpréter correctement les résultats obtenus.

La réflexion n'a pas été menée de manière autonome mais s'est faite en lien avec des opérations concrètes d'évaluation ; nous en citerons trois ici :

- l'évaluation du PDZR de Bourgogne, qui pose la question de l'évaluation de programmes complexes multifonds, multisectoriels, multiprocédures et multi-niveaux d'intervention. L'agriculture y est présente, mais intégrée dans un ensemble plus vaste d'interventions publiques.

- l'évaluation des politiques structurelles agricoles communautaires, qui constituent encore aujourd'hui le noyau dur des actions en faveur des exploitations agricoles mais où l'on se trouve confronté notamment à un problème d'évaluation à l'échelle de l'Union européenne et à la difficulté des comparaisons entre les différents Etats-membres.

- l'évaluation de la politique de préretraite en agriculture, qui, pour sa part, touche un domaine relativement bien délimité, au moins au niveau français, et qui a permis la mise en oeuvre d'instruments d'évaluation plus précis.

Quels enseignements méthodologiques peut-on tirer de ces expériences d'évaluation de politiques publiques ?

2. Un préalable indispensable : l'analyse de politique

Toute évaluation est un jugement de valeur, ce qui suppose donc que ce jugement s'effectue par rapport à un système de référence ; **il faut donc préciser dans chaque cas le référentiel que l'on utilise.** Il est utile de ce point de vue de différencier ce qui relève d'une conception normative renvoyant à l'économie du bien-être et à des notions d'optimum économique et social (efficacité allocative et/ou redistributive) et ce qui réfère à une conception contingente ou procédurale, c'est-à-dire liée aux finalités (explicites ou implicites) portées par les décideurs politiques ou administratifs.

C'est en ce sens qu'en préalable à toute évaluation, il apparaît nécessaire de conduire une **analyse de politique** : cette approche propose en effet une grille séquentielle qui, par différentes méthodes, permet de faire apparaître dans quelles conditions la politique s'est trouvée inscrite sur l'agenda des politiques et pour répondre à quels besoins ou résoudre quels problèmes (GIBERT, 1989). Cette identification des finalités (et éventuellement de leur déclinaison en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions) permet à la fois d'avoir une vue claire des tenants et aboutissants de la politique et de construire des indicateurs qui soient adaptés à l'évaluation que l'on cherche à effectuer.

Une phase importante préalable à l'évaluation consiste à bien repérer quelles sont les **théories d'action qui sous-tendent** implicitement ou explicitement **l'action des pouvoirs publics** et dans quelles conditions les décisions sont prises, les moyens décidés, les procédures engagées, les publics-cibles définis ; de ce point de vue, l'économie des politiques publiques (GREFFE, 1994) constitue la référence disciplinaire de base car elle permet à la fois de préciser les justifications économiques de l'intervention publique, de prendre en compte les considérations de type politique et de juger de l'efficacité des instruments et moyens mis en oeuvre. La recherche de ces théories d'action permet également d'établir les liens avec l'analyse économique des phénomènes que l'on étudie (ici, par exemple, les déterminants des transformations structurelles de l'agriculture ou encore le rôle de l'agriculture dans les processus de développement rural).

Une attention particulière doit également être apportée à **l'instrumentation de la politique considérée**, laquelle comporte entre autres un zonage éventuel, la définition d'un public-cible, les formes d'incitation que l'on souhaite favoriser, les moyens financiers ou autres que l'on y consacre, les procédures qui sont mises en place, les modalités de suivi et de contrôle des dossiers. Tous ces éléments pourront par la suite se révéler de première importance pour rendre compte de l'efficacité de l'intervention publique.

Il est en général assez difficile (et trop réducteur) de se contenter d'une approche monodisciplinaire (en l'occurrence économique ou quantitative) de l'évaluation. En effet dans toute politique **des considérations de type organisationnel ou institutionnel sont toujours en jeu**, qu'il s'agisse d'un objectif explicite de la politique (par exemple dans les politiques de développement qui visent aussi à mobiliser les acteurs sociaux), ou tout simplement parce que les procédures qui sont utilisés ne sont pas neutres quant à la réussite ou à l'échec d'une politique (MONNIER, 1992)

Lorsque les référentiels sont clairement identifiés, et le champ de l'étude précisé, l'évaluation elle-même suppose plusieurs étapes.

3. L'évaluation des politiques publiques. Principes généraux.

L'évaluation cherche en général à répondre aux questions suivantes : quels effets prévus et non prévus l'intervention publique a-t-elle produits sur la situation visée et éventuellement sur d'autres domaines ? Peut-on isoler et expliquer le rôle spécifique de la politique mise en oeuvre sur les effets observés ? A-t-elle *in fine* répondu aux besoins ou aux problèmes qui ont suscité sa mise en place et si non, pourquoi ? L'évaluation *sensu stricto* consiste à apprécier les effets propres d'une politique, mais elle exige souvent une bonne compréhension du processus qui a produit les effets observés, ce qui implique le recours à l'analyse de la formulation et de la mise en oeuvre de la politique (cf. ci-dessus, § 2). On parlera alors d'évaluation globale (*comprehensive evaluation*). A partir de cette distinction, on peut proposer deux temps dans la démarche d'évaluation.

Une phase de mesure

Le premier temps est une phase de mesure, afin de quantifier autant que possible les effets de la politique. A ce stade, la définition **d'indicateurs** pertinents est tout à fait primordiale. On peut, durant cette phase, effectuer une sorte de progression de l'évaluation depuis les impacts les plus immédiats jusqu'aux effets les plus indirects :

- le bilan financier et les réalisations physiques permettent d'apprécier l'ampleur et la nature des opérations ainsi que le nombre de bénéficiaires de la politique ; à partir de ces données, en référence aux

objectifs initiaux en matière de cible, on peut déjà conduire un certain nombre d'analyses quant à la sélectivité et à l'attractivité de la mesure.

- les changements de situation et de comportement entraînés par la politique chez les bénéficiaires constituent une première indication des effets de celle-ci. On peut, à ce stade, qui suppose le plus souvent des investigations approfondies auprès du public-cible, ou tout au moins d'un échantillon représentatif, apprécier également l'efficacité de la politique à travers les résultats nouveaux obtenus par les bénéficiaires à la suite des mesures incitatives ou réglementaires qui sont évaluées (par exemple, résultats en termes de revenu, de production, d'emploi, de bien-être, de protection de l'environnement, etc.).

- ensuite, c'est l'effet global de la politique qu'il faut apprécier, c'est-à-dire estimer le degré de diffusion et d'impact des changements qui, s'étant produits au départ chez les seuls bénéficiaires, sont ensuite supposés toucher l'ensemble du secteur-cible ou du territoire cible. La difficulté redoutable est ici de pouvoir distinguer les effets directs, les effets indirects et les effets induits, et surtout de pouvoir faire la séparation entre les **effets propres** et ceux qui se seraient produits même s'il n'y avait pas eu d'intervention publique. Selon les cas, différents instruments d'analyse et d'estimation pourront être utilisés : techniques de comparaison quasi-expérimentales, modélisation sectorielle ou régionale, analyse coûts-bénéfices, ... (CSE, 1995).

Une phase de jugement

Le second temps est une phase de jugement sur la politique qui a été conduite. S'appuyant sur les effets observés, elle vise à expliquer le degré d'efficacité qui a pu être atteint par cette politique (adéquation des résultats aux objectifs).

Elle s'interroge alors sur les sources de défaillance et d'inefficacité de l'intervention publique (cf. graphe ci-joint), en se référant à des critères de pertinences et de cohérence de l'action publique.

- La **pertinence** de la politique traduit l'adéquation des objectifs au public auquel elle s'adresse, au contexte dans lequel elle se situe, aux caractéristiques des institutions qui président à sa mise en oeuvre, aux besoins et aux problèmes auxquels elle répond. Dans ce cadre par exemple, une théorie d'action erronée est un facteur important d'échec notamment s'il s'agit d'un programme visant à modifier des comportements humains.

- La **cohérence interne** renvoie quant à elle à l'organisation et à l'instrumentation de la politique : il s'agit d'examiner la force des liens qui unissent les divers éléments de cette politique : adéquation des moyens mis en oeuvre par rapport aux objectifs, mise en place correcte des procédures, choix judicieux des instruments, etc... Cette étude peut être complétée par la prise en compte de la cohérence externe lorsque plusieurs politiques indépendantes mais voisines fonctionnent en parallèle. A ce stade, des analyses du fonctionnement de l'administration (de la bureaucratie) chargée de la mise en oeuvre de la politique peuvent être riches d'enseignement (GREFFE, 1994).

Une évaluation élargie

Cette phase d'interprétation de l'efficacité "procédurale" des politiques publiques peut enfin être complétée par une évaluation élargie renvoyant d'une part à une efficacité "substantive", pour continuer la comparaison avec les qualitatifs utilisés dans le domaine de la rationalité, et d'autre part à la confrontation entre les besoins et les problèmes initiaux et la manière dont ils sont satisfaits (indicateur de satisfaction).

- L'efficacité substantive se fonde sur une norme, c'est-à-dire sur la mesure des effets de la politique menée par rapport à un optimum économique, défini le plus souvent dans le cadre de l'économie de bien-être. Pour ce faire, on pourra calculer des indicateurs d'efficience (mise en relation des résultats avec le coût de la politique), effectuer des comparaisons avec des mesures alternatives et, plus généralement, utiliser les méthodes des analyses coût-bénéfice.. Un calcul complet est censé prendre en compte par ailleurs les effets induits, prévus ou non prévus.

- L'indicateur de satisfaction sera quant à lui plus difficile à estimer car il ne relève pas seulement du domaine de la quantification. En outre, les programmes et politiques s'échelonnant en général sur un certain

temps, les besoins ont pu évoluer, ce qui explique entre autres les ajustements continus des politiques, ajustements pour lesquels d'ailleurs l'évaluation est souvent sollicitée.

Enfin, comme on l'a déjà dit, il est rare qu'une évaluation puisse être totalement extérieure à l'objet qu'elle évalue. Non seulement, elle agit sur le comportement des acteurs de la politique considérée, mais le mandat de l'évaluateur a souvent une composante opérationnelle, c'est-à-dire une demande d'aide à la définition et à la mise en oeuvre de la politique ou du programme. **Cette intervention dans la gestion et la régulation de l'action publique** ne doit pas être rejetée, mais soigneusement délimitée et au besoin cadrée par des formes institutionnelles de conduite de l'évaluation (CSE, 1995).

C'est à partir notamment de ces références et de ces outils d'analyse, qu'ont pu être conduits les différents travaux visant à rendre compte de l'articulation entre les politiques d'intervention sur les structures de production en agriculture et les nouvelles fonctions qu'assume désormais ce secteur dans un contexte économique et social en profonde transformation.

RÉFÉRENCES INTERNES A L'APPEL D'OFFRES

BLAZER D. (1996) - *L'évaluation des politiques publiques. Application aux politiques européennes et régionales de développement rural, le cas de la Bourgogne*, thèse (à soutenir), Document de travail, février 1996.

FARCY G. (1992) - *Évaluation du plan de développement des zones rurales de Bourgogne (PDZR), Première contribution à l'élaboration d'indicateurs*. Mémoire de fin d'études, Option économie appliquée, ENSSAA, 128p.

RÉFÉRENCES EXTERNES A L'APPEL D'OFFRES

a) Membres de l'équipe

ALLAIRE G. et DAUCÉ P. (1995) - *Étude du dispositif de préretraite en agriculture*, Rapport final, synthèse + 10 fascicules, INRA-ESR Toulouse et Dijon, février.

DAUBARD J.P. et DAUCÉ P. (1995) - *L'évaluation des politiques européennes de développement rural : l'exemple du PDZR de Bourgogne*, *INRA sciences sociales*, n° 6, décembre, 4 p.

DAUCÉ P. (1995) - *Éléments de méthode pour une évaluation des programmes de développement rural*, Note pour le CGP, 4p.

ENESAD (1995), *Évaluation du programme de développement des zones rurales de Bourgogne (1991-1993)*, Rapport final, Dijon (P. DAUCÉ, responsable scientifique du projet).

WEBER V. (1996) - *Évaluation de l'efficacité de la politique agricole structurelle communautaire*, Thèse (à soutenir).

b) Autres références

CSE (CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ÉVALUATION) (1995), *L'évaluation en développement*, La Documentation française, Paris.

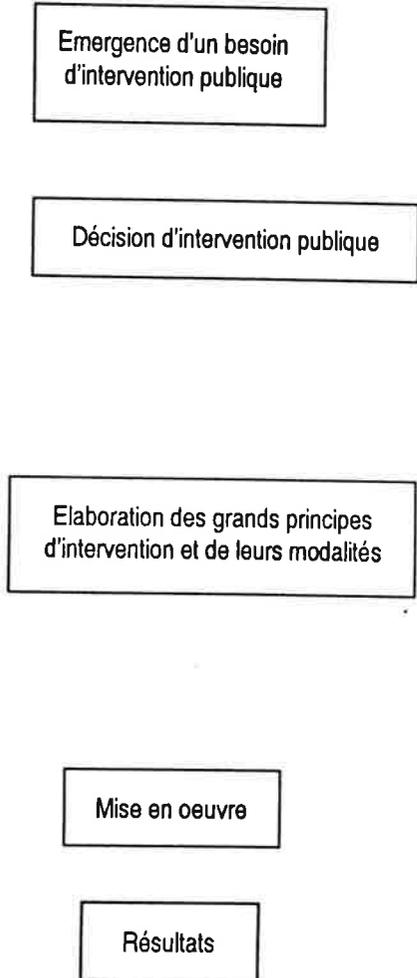
GIBERT P. (1989), *L'analyse de politique*, *Revue d'économie politique*, n° 89, mars-avril, pp. 355-391.

GREFFE X. (1994), *Économie des politiques publiques*, Dalloz, Paris.

MONNIER E. (1992), *L'évaluation des politiques publiques*, Economica, 2ème édition, 1992.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ANALYSE A L'EVALUATION DE POLITIQUE

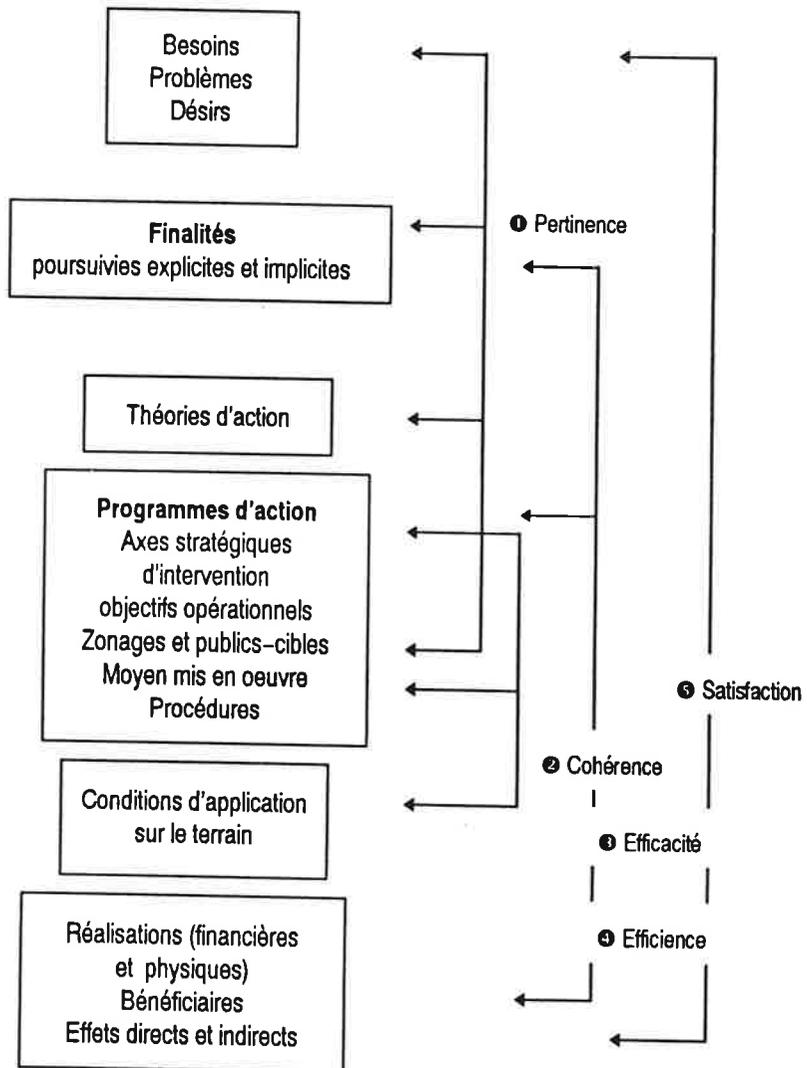
Déroulement d'une politique ou d'un programme



Les acteurs concernés



Identification des points à examiner



Les critères d'évaluation

- ❶ **Pertinence** = adéquation du programme d'action par rapport aux besoins et aux finalités
- ❷ **Cohérence** = ajustement des objectifs, des procédures et des moyens.
- ❸ **Efficacité** = adéquation des réalisations et des résultats par rapports aux objectifs.
- ❹ **Efficience** = «coût d'opportunité» du programme par rapports aux objectifs
- ❺ **Satisfaction** = adéquation des résultats par rapport aux besoins et problèmes initiaux

2.2 - LA POLITIQUE AGRICOLE STRUCTURELLE COMMUNAUTAIRE : QUELLE ADAPTATION A L'EVOLUTION DES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE ?

Dans la continuité des travaux engagés à Dijon sur la dynamique des structures agricoles et sur les processus de transmission des exploitations et d'installation des jeunes agriculteurs dans les différents pays européens (LE HY, 1991 ; PERRIER-CORNET et al., 1992), des recherches se sont développées à la demande de la Commission européenne (DG VI) pour établir un bilan, Etat membre par Etat membre, de l'application des principales mesures de la politique structurelle agricole visant la modernisation des exploitations (DAUCÉ et PERRIER-CORNET, 1992). Après ce premier balayage, et en articulation étroite avec le présent programme de recherches, le travail s'est poursuivi afin d'aboutir à une évaluation plus complète du dispositif communautaire dans le domaine des politiques structurelles agricoles. L'une des particularités des études qui ont été conduites consiste à faire apparaître de manière assez systématique la nature et les effets de l'articulation entre la politique de l'Union européenne et celles des Etats membres. On insistera dans la présentation ci-dessous sur la manière dont la politique européenne prend en compte l'évolution des fonctions assignées à l'agriculture.

* * *

L'évaluation des politiques structurelles européennes se situe au coeur même de la réflexion que l'on peut conduire sur l'adéquation entre les politiques structurelles et l'évolution des fonctions de l'agriculture. En mobilisant certains des aspects méthodologiques décrits précédemment, nous allons tenter de faire apparaître la pertinence, mais aussi les limites de la politique communautaire de ce point de vue.

1 - L'histoire de la politique structurelle agricole communautaire

Dès l'origine, les initiateurs du marché commun agricole étaient conscients du fait que la création de la Communauté, aussi bien que l'évolution technologique dans l'agriculture et la hausse des revenus réels dans d'autres secteurs, supposeraient un changement structurel substantiel de l'agriculture européenne. LA PAC devait jouer un rôle très positif en facilitant ces ajustements. C'est pourquoi un " Fonds d'orientation " a été mis en place, parallèlement à la régulation du marché des produits de base par la politique des prix et au " Fonds de garantie " du FEOGA.

Malgré ces bonnes intentions et en raison de la priorité de fait accordée au soutien des prix, la politique structurelle est restée longtemps le parent pauvre de la PAC. Son analyse est cependant riche d'enseignements, car elle marque spécifiquement les orientations que la Communauté et les Etats membres entendent donner à leur agriculture. Plusieurs phases peuvent être ainsi distinguées :

- C'est en 1972 qu'est née véritablement la politique structurelle communautaire, mais elle n'est que la pâle transcription des préconisations du memorandum Mansholt de 1969 qui proposait une adaptation radicale de structures agricoles jugées désuètes aux normes de productivité d'une agriculture moderne efficace. Les réactions politico-professionnelles extrêmement critiques conduisirent à la mise en place de mesures de modernisation plus atténuées, telles que les plans de développement ou les aides à la cessation anticipée d'activité.

- L'intégration de nouveaux membres en 1973 et une perception plus vive des disparités agricoles entre régions aboutirent en 1975 à la mise en place des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), mesures relevant davantage d'une intention redistributrice que d'une véritable politique de développement.

- A partir du début des années 1980, l'évolution de la PAC et la prise de conscience de certains effets nocifs d'une intensification poussée à outrance firent inscrire sur l'agenda des responsables européens la nécessité d'une véritable politique structurelle adaptée au nouveau contexte. Ainsi fut élaboré le fameux règlement 797/85, qui constitue encore aujourd'hui le socle fondateur de la politique structurelle et qui mit en place entre autres trois grands types de mesures nouvelles ou renouvelées :

- i) les PAM (plans d'amélioration matérielle) : moins sélectifs quant aux bénéficiaires, mais plus contraignants quant aux investissements éligibles que les plans de développement ;
- ii) les aides aux jeunes agriculteurs qui répondaient notamment au souci de maintenir une densité suffisante d'occupation du territoire ;
- iii) les mesures en faveur des zones sensibles du point de vue de l'environnement (article 19) qui prenaient en compte pour la première fois, même si c'était de manière encore modeste, la protection du milieu naturel.

- Entre 1985 et 1992, la politique structurelle a connu de multiples modifications et ajouts qui témoignent des interventions sous tous azimuts de la Communauté européenne pour freiner une croissance de la production qui mettait en péril, en particulier sur un plan budgétaire, la PAC elle-même. Par exemple des mesures en faveur de l'extensification, de la diversification ou du gel des terres sont mises en place tandis que les PAM voient s'élargir leur domaine d'éligibilité dans un sens favorable à la double activité, à l'environnement, au bien-être des animaux.

- La réforme de la PAC de mai 1992 stabilise le dispositif, tout en le modifiant sensiblement dans son organisation administrative et financière :

- i) quelques mesures restent rattachées au FEOGA-Orientation dans le cadre de l'objectif 5a de la réforme des fonds structurels : aides aux jeunes agriculteurs, PAM, ICHN ;
- ii) d'autres sont rattachées au FEOGA-Garantie, mais individualisées en tant que mesures d'accompagnement : prétraitements, aides au boisement des terres agricoles ; mesures agri-environnementales ;
- iii) d'autres enfin disparaissent en tant que telles du fait de la réforme elle-même, en particulier celles qui avaient été introduites à la fin des années 80.

2 - Une politique structurelle évolutive certes, mais aux objectifs multiples et contradictoires

L'histoire ainsi brièvement résumée de la politique structurelle agricole montre qu'elle s'est constituée en réponse à trois grandes catégories de déterminants :

- les exigences de la politique des prix et des marchés, qu'il s'agisse de la nécessaire modernisation de l'appareil de production dans les années 70 ou de la contribution à la réduction d'excédents coûteux à partir des années 80 ;

- l'ajustement aux changements de la configuration de la Communauté puis de l'Union européenne. Même si les hétérogénéités structurelles initiales étaient fortes entre les six pays fondateurs, les élargissements successifs ont accru la diversité et se sont répercutés sur le type de politique à développer ;

- l'émergence de nouvelles préoccupations de la société en matière de sauvegarde et de protection de l'environnement, d'équilibre dans l'occupation du territoire, de soutien aux zones rurales en difficulté.

Le résultat est que la politique structurelle agricole actuelle est composée en fait de **plusieurs politiques** visant respectivement à :

- améliorer la structure et l'efficacité de la production agricole en renforçant la compétitivité des entreprises à travers notamment l'amélioration de la qualité des facteurs de production, la modernisation des équipements, l'augmentation d'échelle des opérations, des aides aux agriculteurs qui abandonnent des unités de production peu efficaces ;

- réduire la consommation de facteurs de production, pour contrôler le niveau de production et prévenir l'apparition de surplus ;

- maintenir l'agriculture dans les zones défavorisées en compensant leurs handicaps naturels et économiques ;

- mettre en oeuvre des mesures agri-environnementales pour renforcer les effets externes positifs de l'agriculture et en réduire les effets externes négatifs ;

- diversifier les activités économiques des exploitations agricoles.

Si, depuis son origine, la politique structurelle agricole communautaire a déplacé progressivement ses priorités de la production proprement dite à d'autres domaines touchant l'environnement, les consommateurs et le bien-être des animaux, il n'en reste pas moins que l'adaptation à ces nouvelles fonctions de l'agriculture n'est que l'une des composantes de la dynamique de la politique structurelle européenne. Par ailleurs, il existe une tension évidente entre les forces propres du marché (auxquelles certains volets de la politique structurelle cherchent à s'ajuster) et d'autres objectifs des pouvoirs publics. Ainsi, la logique de marché menace les communautés rurales, car elle implique une réduction de la main-d'oeuvre agricole et restreint les services disponibles en milieu rural, tels que les transports et l'éducation. Les politiques structurelles quant à elles s'efforcent au contraire, dans certaines de leurs composantes, de maintenir l'agriculture et les entreprises rurales.

On perçoit à travers cette brève analyse la diversité des objectifs et des mesures de ce que l'on regroupe sous l'intitulé générique de politique structurelle ; on comprend dès lors la quasi-impossibilité d'en tirer une évaluation d'ensemble et l'impression d'incohérence et donc d'inefficacité qu'elle peut donner, d'autant que son application passe par le filtre des Etats membres.

3 - Des applications nationales qui " filtrent " la politique communautaire. L'exemple des aides aux investissements

Contrairement à la politique des prix, la majorité des politiques structurelles accordent aux pays membres une certaine autonomie d'application. La politique structurelle incarne ainsi certains aspects du principe de subsidiarité. Les gouvernements ont profité de cette liberté pour concentrer leurs interventions sur des domaines correspondant à leurs propres priorités.

A partir des aides aux investissements (mais la même analyse pourrait être conduite pour les aides aux jeunes agriculteurs ou les indemnités en faveur des zones difficiles), on discerne clairement comment différents pays disposant du même outil communautaire peuvent l'employer de manière différente et à des fins propres.

- Dans certains cas, les subventions communautaires servent d'instrument politique pour contrôler les effets externes de l'agriculture, tels que la gestion des problèmes environnementaux aux Pays-Bas ou la diversification des activités agricoles au Royaume-Uni. L'amélioration de l'efficacité des structures n'est plus vraiment à l'ordre du jour, et, dans ces pays, c'est bien l'adaptation de l'agriculture à ses nouvelles fonctions qui constitue la priorité de l'intervention publique.

- Dans d'autres cas, ces outils font partie intégrante d'une politique visant à augmenter la productivité des structures agricoles ; c'est surtout le fait des pays qui ont lancé un peu tardivement un processus de modernisation comparable à celui du modèle nord-européen des années 70. Parmi les pays du Sud, c'est le Portugal qui, par les modalités d'application des PAM, semble illustrer le mieux cette démarche, mais la France s'intègre encore largement dans cette logique.

- Enfin, il y a les pays où la politique de modernisation poursuit un objectif social évident : en Espagne et en Italie, les aides à l'investissement touchent à parts égales les petites et les grandes exploitations, l'idée de redistribution étant prédominante. Ceci peut être expliqué par les difficultés engendrées par la mise en oeuvre d'une politique de modernisation de l'agriculture, alors qu'une partie importante de la population travaille encore dans l'agriculture et que le taux de chômage général est particulièrement élevé.

Ce positionnement différencié des Etats membres quant à l'adaptation de la politique structurelle à l'évolution des fonctions de l'agriculture peut conduire à deux appréciations opposées :

- ou bien l'accent est mis sur la subsidiarité et l'on ne peut que se féliciter de la faculté que laisse l'Union européenne à chaque pays adhérent de choisir et d'adapter les outils qui conviennent le mieux.

- ou bien au contraire on insiste sur l'efficacité de l'intervention publique communautaire et l'on regrette alors que des mesures qui se veulent incitatives à l'échelon européen ne rencontrent qu'un écho limité voire nul à l'échelon national.

On retrouve ici sous une autre forme la tension permanente entre la convergence (vers un modèle unifié de l'agriculture européenne) et la cohésion (d'agricultures nationales conservant leurs spécificités) dans le cadre d'un marché unique de plus en plus intégré (DELORME, PERRAUD et BONNET, 1994).

4 - Des contradictions difficiles à gérer : l'exemple de la politique de préretraite en agriculture

Dès le départ, la Commission européenne a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à la cessation anticipée de l'activité agricole. Il s'agit là typiquement de mesures structurelles que l'on pourrait appeler de la première génération (amélioration des structures foncières et de la productivité des exploitations restantes) ; cependant la préretraite vient d'être réactivée à l'occasion de la réforme de la PAC, alors que les deux autres mesures d'accompagnement (boisement, environnement) s'inscrivent beaucoup plus dans la logique de certaines des nouvelles fonctions de l'agriculture. La politique de préretraite vise, dans le cadre d'une politique agricole où le soutien des prix s'estompe, à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles. La recherche de l'efficacité allocative sectorielle constitue le fondement du dispositif.

L'application de la politique de préretraite dans les Etats membres montre, comme pour les autres mesures structurelles, que chacune d'eux réagit de façon spécifique à cette impulsion communautaire ; elle montre aussi, sur le cas de la France, la difficulté de gérer conjointement des objectifs contradictoires.

Parmi les différents pays européens, on observe que trois d'entre eux se sont saisis rapidement et avec force de la politique de préretraite : la France, l'Irlande et l'Espagne, trois pays où les besoins d'amélioration des structures restent importants (en Espagne, l'impact semble cependant rester relativement modeste) ; trois autres n'ont pas adopté ce dispositif : les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Luxembourg (les structures de production sont jugées suffisamment adaptées et les préoccupations environnementales priment dans la justification des interventions publiques ; voir ci-dessus, § 3) ; un pays enfin a préféré maintenir un dispositif national non conforme au règlement communautaire : la RFA (qui, compte tenu du type d'agriculture qui y prédomine, ne souhaite pas écarter les agriculteurs à temps partiel du bénéfice de l'aide).

La politique de préretraite a connu un vif succès en France (ALLAIRE, DAUCÉ, 1995) puisqu'en moyenne 40 % des agriculteurs d'une génération en bénéficient entre 55 et 60 ans. Son application a cependant montré les limites de cette action structurelle : une mise en oeuvre relativement libérale quant à la destination des terres a conduit à une affectation massive des surfaces disponibles aux agriculteurs déjà en place (souvent jeunes d'ailleurs) au détriment de l'installation de nouveaux exploitants. L'objectif d'amélioration de la compétitivité des exploitations restantes a sans doute été atteint, celui (sous-jacent) d'une satisfaction des besoins fonciers entraînés par le gel obligatoire des terres et la réforme de la PAC également. En revanche, l'objectif démographique d'une relance de l'installation n'a pu être tenu, au contraire, avec en plus le risque d'un tarissement des terres disponibles pour les années à venir.

Même si le nouveau dispositif français (1995-1997) prévoit des primes revalorisée pour les terres destinées à l'installation, la politique de préretraite demeure une illustration exemplaire de la difficulté de rendre compatibles les différents objectifs de la politique structurelle.

Telle est sans doute d'ailleurs l'une des raisons de la faible efficacité que l'on accorde en général à ce type de politique et qui incite à une nouvelle vision des modalités de l'intervention structurelle, plus proche des besoins locaux réels.

REFERENCES INTERNES A L'APPEL D'OFFRES

BRIAND B., *Evaluation comparative de la politique de préretraite communautaire en agriculture*, mémoire de fin d'études, ESA Angers, avril, 107 p. (résumé dans ALLAIRE G. et DAUCÉ P., dir., *Etude du dispositif de préretraite en agriculture*, rapport final, fascicule 3, *Comparaison avec les règlements communautaires et la politique des autres Etats membres*, 29 p., janvier 1995).

DAUCÉ P. et PERRIER-CORNET Ph. (1993), *Politique structurelle et adaptation des structures agricoles dans la Communauté européenne*, Communication au VIIème Congrès de l'EAAE, Stresa. Repris dans *Revista de Estudios agro-sociales*, 165, 3, 1993.

DAUCÉ P., PERRIER-CORNET P. et WEBER V. (1994), *Adaptation des structures agricoles et réforme de la PAC. Quelle efficacité de la politique structurelle communautaire ? Actes et communications*, INRA-ESR, n°12, décembre, pp. 263-279.

DAUCÉ P., in : VON URFF W. et BOISSON J.M. (1996), dir., *Regionalization of the EC Policy on Agrarian Structure*, ARL, Hanovre, à paraître.

REFERENCES EXTERNES A L'APPEL D'OFFRES

a) Membres de l'équipe

ALLAIRE G. et DAUCÉ P., dir. (1995), *Etude du dispositif de préretraite en agriculture*, rapport de synthèse, INRA-ESR Dijon et Toulouse, février.

DAUCÉ P. et PERRIER-CORNET Ph. (1992), *L'évaluation des mesures structurelles concernant l'adaptation des structures de production (objectif 5a)*. La mise en oeuvre du règlement (CEE) 797/85 dans les pays de la CEE, Rapport de synthèse, INRA-ENSSAA, Dijon.

DAUCÉ P., LE HY A., PERRIER-CORNET Ph. (1993), coord., *Transmission des exploitations agricoles et installation des agriculteurs dans la CEE*, INRA-ESR, *Actes et communications*, n°11,.

WEBER V. (1996), *Evaluation de l'efficacité de la politique agricole structurelle communautaire*, thèse (à soutenir).

b) Autres références

DELORME H., PERRAUD D. et BONNET A. (1994), *De la convergence communautaire à la cohésion des politiques nationales. Le financement des politiques socio-structurelles dans la CEE*, *Economie rurale*, n°220-221, mars-juin, pp. 197-202.

2.3 - LES POLITIQUES AGRICOLES TERRITORIALISEES PERMETTENT-ELLES UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES FONCTIONS DE L'AGRICULTURE ? UNE ILLUSTRATION A PARTIR DE L'APPLICATION DE L'OBJECTIF 5B EN BOURGOGNE.

Une des caractéristiques récentes de l'évolution des politiques agricoles est à la fois l'intervention croissante des collectivités infra-nationales (PERRAUD, 1995) et la prise en compte de finalités à composante territoriale forte. La mise en oeuvre de l'objectif 5b est significative à cet égard puisqu'elle combine des fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux dans un objectif de soutien des zones rurales les plus fragiles. On trouve a priori dans ce cadre des formes nouvelles d'interventions structurelles en faveur de l'agriculture et il paraît utile de s'interroger sur leur originalité et leur intérêt par rapport aux modes classiques qui transitent pour l'essentiel par l'objectif 5a ; on cherchera en particulier à évaluer comment les actions régionalisées prennent en compte le rôle qu'est désormais appelée à jouer l'agriculture dans le développement des zones rurales fragiles. Le travail présenté ici a tenté cette comparaison sur la Bourgogne, en liaison avec l'opération d'évaluation de l'objectif 5b qui vient d'y être conduite (ENESAD, 1995).

* * *

Depuis la réforme des fonds structurels communautaires de 1988, la politique structurelle agricole européenne (celle qui est financée par le FEOGA-Orientation) relève en France métropolitaine de deux objectifs :

- l'objectif 5a qui vise " l'accélération de l'adaptation des structures de production, de transformation et de commercialisation dans l'agriculture et la sylviculture " (cf. ci-dessus, § 2.2).

- l'objectif 5b qui cherche à " promouvoir le développement des zones rurales ", sachant qu'il concerne les territoires ruraux en difficulté dans leur ensemble et pas seulement l'agriculture.

A l'échelon européen, les fonds consacrés à ces deux objectifs sur la période 1989-1993 sont à peu près équivalents : 3,4 milliards d'écus pour le 5a et 2,8 pour le 5b. Pour ce dernier cependant, les financements destinés au secteur agricole ne représentent que 1,1 milliard, soit un tiers du 5a, mais pour un public éligible moindre.

1 - Les spécificités de l'objectif 5b et la place des mesures agricoles

Historique

La réforme des fonds structurels de 1988, décidée à la suite de l'Acte unique de 1986, signifie une véritable " refondation " de la politique régionale de la Communauté. Conduite jusqu'alors de manière dispersée, elle est désormais organisée autour de grands objectifs qui mobilisent en général les trois fonds structurels : FEDER, FSE et FEOGA-Orientation.

L'objectif 1, qui bénéficie de la majorité des financements est destiné aux pays et régions en retard de développement ; l'objectif 2 concerne les zones en reconversion industrielle ; les objectifs 3 et 4 traitent des problèmes d'emploi et de formation ; l'objectif 5a, comme on l'a vu, reprend les actions structurelles en faveur de l'agriculture ; l'objectif 5b enfin est plus spécifiquement dédié aux actions en faveur des zones rurales fragiles (hors objectif 1).

La réforme, initialement prévue pour la période 1989-1993 a été renouvelée, à quelques nuances près, pour une deuxième phase, de 1994 à 1999.

Les principes de l'objectif 5b

Trois grands principes régissent la mise en oeuvre de l'objectif 5b :

a) La Commission ayant voulu concentrer ses moyens financiers sur les zones prioritaires. Une caractéristique essentielle distinguant le 5a du 5b est donc le zonage, basé principalement sur le bas niveau de développement économique des petites régions cibles.

b) Au delà de l'accroissement des moyens consacrés aux actions structurelles, la réforme des fonds implique aussi un changement de méthode qui s'applique à l'objectif 5b : programmation des aides dans le cadre de ce que l'on appelle un programme de développement des zones rurales (PDZR) ; additionnalité des aides communautaires, ce qui signifie qu'elles abondent les financements publics nationaux ou régionaux, mais ne doivent en aucun cas s'y substituer ; partenariat pour l'établissement du programme entre les différentes parties concernées (Etat, région, départements), la validation relevant de Bruxelles et la mise en oeuvre de la région.

c) Les actions éligibles sont multisectorielles et s'inscrivent dans le cadre d'un projet de développement territorial ; elles doivent cependant rester compatibles avec les grandes orientations de la politique communautaire. Elles concernent aussi bien l'agriculture que les entreprises industrielles, artisanales et commerciales ou encore le tourisme, l'environnement et les ressources humaines. Ainsi le secteur agricole n'est qu'une des composantes de l'objectif 5b, même s'il conserve un rôle important dans le développement économique des territoires ruraux en difficulté.

Une mise en oeuvre régionalisée de l'objectif 5b

Chaque région possédant une large autonomie dans la conception et l'application de sa politique de développement rural, l'évaluation correspondante ne peut être véritablement conduite qu'à cet échelon. Nous examinerons ici comment le secteur agricole s'est trouvé impliqué dans le PDZR de Bourgogne et les enseignements qui peuvent en être tirés quant à la spécificité de ce type de politique pour l'agriculture.

Le bilan final des réalisations du PDZR de Bourgogne fait apparaître un financement public de 1 162 millions de francs pour la période 1991-1993. L'agriculture pour sa part a bénéficié dans ce cadre de 166 millions, soit environ 15 % du total. Si les sommes consacrées au secteur agricole ne sont pas négligeables, on observe cependant qu'elles ne représentent qu'une part modeste de l'ensemble du programme. Le travail spécifique d'évaluation consiste à examiner quelle est l'importance relative de ces aides par rapport aux autres mesures de la politique structurelle agricole et quel est le degré d'originalité des actions financées vis-à-vis des standards de la politique des structures.

2 - Des financements publics pour l'agriculture au contenu moins novateur qu'on aurait pu s'y attendre

Si la finalité générale des actions agricoles du PDZR de Bourgogne est celle d'une adaptation des exploitations au nouveau contexte dans lequel elles exercent leur activité afin de sauvegarder leur viabilité et de participer à la revitalisation des zones rurales où elles se situent, on observe que la majorité des financements publics soutiennent des actions de modernisation indispensables certes, mais restent dans une logique traditionnelle et prennent peu en compte les nouvelles fonctions de l'agriculture.

En effet les aides publiques se répartissent ainsi : 104 millions pour l'amélioration de l'efficacité de l'outil de production, 27 millions pour l'adaptation des productions, 21 millions pour l'amélioration des capacités de gestion des exploitations, 11 millions pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. Les premières actions citées, nettement majoritaires (plus de 60 % du total) renvoient typiquement aux politiques de modernisation des structures agricoles : 55 millions

pour l'amélioration du capital d'exploitation (bâtiments d'élevage, matériel agricole, troupeaux) ; 44 millions pour l'amélioration des structures foncières (remembrement, drainage,...) et le reste pour quelques aides à la cessation d'activité. Les aides à l'adaptation des productions sont pour certaines plus novatrices mais restent beaucoup plus modestes et concernent principalement les mises en marché et la diversification ou la reconversion des productions agricoles. Les actions en faveur du capital humain correspondent principalement au financement de centres de formation. Quant aux actions environnementales, elles concernent respectivement l'équipement antipollution des exploitations pour 6,5 millions, l'amélioration esthétique du siège de l'exploitation pour 2,3 millions et l'amélioration de l'habitat des agriculteurs pour 2,1 millions.

Ce caractère assez classique, voire banal, des actions financées dans le cadre de l'objectif 5b en Bourgogne renvoie à plusieurs types d'explications :

- En premier lieu, il faut rappeler que dans sa construction même, le PDZR est un programme-enveloppe qui réunit des fonds de différentes origines et en particulier des financements régionaux et départementaux qui ont leur logique ou leur cohérence propres et qui se trouvent rassemblés dans un même panier de mesures parce qu'ils sont éligibles à l'objectif 5b et qu'ils peuvent ainsi appeler des fonds européens à proportion de leur importance. C'est l'ambiguïté de nombre des contreparties nationales qui sont davantage incluses pour abonder un programme que pour s'intégrer dans une politique cohérente et ciblée (par exemple remembrement financé sur fonds départementaux ou certaines aides aux bâtiments d'élevage, sur fonds régionaux).

- Par ailleurs, il apparaît également que dans les procédures où les agriculteurs peuvent exprimer plus directement leurs besoins, ce sont encore les mesures traditionnelles d'aide à l'amélioration des différents éléments de leur capital d'exploitation qui demeurent leur principal souci, même si des préoccupations nouvelles commencent timidement à émerger. On peut en prendre comme illustration les CLARE (Contrats locaux d'adaptation et de restructuration des exploitations, procédure spécifique à la Bourgogne visant à favoriser les actions groupées en agriculture, dans le droit fil de l'esprit de l'objectif 5b) où les actions retenues par les agriculteurs sont extrêmement diverses et rarement innovantes (GIRARDOT, 1994)

Pour compléter ce bilan qui se veut principalement quantitatif et mieux apprécier le poids réel des actions structurelles transitant par ce dispositif nouveau que constitue le PDZR, nous allons tenter de les comparer à celles qui utilisent les canaux traditionnels de la politique structurelle horizontale.

3 - Un impact moins important que l'objectif 5a, mais qui reste substantiel dans les zones éligibles les moins modernisées

La comparaison des mesures financières relevant de l'un ou de l'autre objectif de la politique structurelle agricole reste délicate dans la mesure où ils ne couvrent pas les mêmes zones et où les aides accordées ne correspondent pas au même pas de temps. On tentera cependant d'évaluer selon des critères à peu près comparables les aides publiques qui s'inscrivent dans une logique sectorielle et horizontale et celles qui renvoient à une problématique de développement territorial.

Comparaison à l'échelle régionale

Si l'on raisonne en moyenne théorique annuelle sur la période 1991-1993, les financements s'inscrivant dans l'objectif 5b représentent 55 millions de francs par an et ceux qui relèvent du 5a (ou des mesures d'accompagnement) s'élèvent à 415 millions, soit un rapport de 1 à 7,5. Sur les trois années considérées, la politique structurelle classique reste le moyen privilégié de l'intervention publique en direction des exploitations agricoles. Elle comprend les aides à l'installation et à la modernisation des exploitations pour 120 millions, les aides compensatoires de handicaps naturels pour 94 millions, les mesures visant à la réduction de la production pour 158 millions (dont près de 100 millions de prime à l'herbe) et les mesures structurelles et sociales pour 43 millions (dont 37 pour la préretraite).

Une vision plus restrictive de la politique structurelle agricole, excluant les indemnités spéciales de montagne et les mesures de gel des terres et de prime à l'herbe, conduit à un montant respectif de 55 millions pour le 5b et à 164 millions pour le 5a. Les ordres de grandeur se rapprochent sachant qu'il faut corriger cette première comparaison par la prise en compte des populations éligibles dans l'un et l'autre cas.

Les deux tiers des exploitations bourguignonnes sont situées dans la zone PDZR et sont donc éligibles aux deux objectifs, 5a et 5b. Une comparaison grossière, proportionnelle au nombre d'exploitations fait alors apparaître que les mesures horizontales s'élèveraient à 276 millions (toutes mesures confondues) et à 110 millions si l'on n'inclut que les actions sensu stricto sur les structures d'exploitation. Pour la zone PDZR, le rapport entre les financements de l'un et de l'autre dispositif n'est que de 1 à 2, ce qui tend à réapprécier en quelque sorte les incitations publiques à caractère territorial.

Un impact local différencié des politiques structurelles agricoles

Une évaluation plus approfondie conduirait à analyser de manière détaillée les caractéristiques des bénéficiaires et à étudier les changements de comportements induits par l'action publique (ENESAD, 1995 ; GIRARDOT, 1994). On se contentera ici de quelques compléments concernant la comparaison entre le 5a et le 5b.

Ils s'appuient sur une comparaison conduite à l'échelle des CLARE (lesquels ouvrent un à quelques cantons) et portant sur les aides classiques à la modernisation d'une part (DJA, Prêts JA et PAM), sur les financements CLARE d'autre part. Le type d'action financée reste en effet assez proche, même si la procédure est totalement différente. Il apparaît alors deux catégories de petites régions assez nettement différenciées : celles où l'agriculture peut être considérée comme largement modernisée : elle émerge dans des proportions beaucoup plus élevées aux aides à l'installation et à l'investissement du 5a ; c'est le cas des CLARE de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et du nord de la Côte-d'or ; en revanche, dans la Nièvre où l'agriculture peut être considérée comme plus traditionnelle, les financements CLARE atteignent ou même dépassent les aides classiques. Dans le premier cas, le financement apporté dans le cadre de l'objectif 5b ne représente guère plus qu'une aubaine qui vient compléter ou conforter des investissements déjà engagés et subventionnés par ailleurs ; dans le second au contraire, même s'ils sont modestes au niveau des exploitations, ils permettent ou facilitent des achats ou des aménagements (de bâtiments d'élevage notamment) qui ne se seraient pas réalisés sinon. Il est d'ailleurs symptomatique que sur le plan de la motivation des agriculteurs et de l'animation des CLARE, la première catégorie concerne la clientèle habituelle du développement agricole alors que la seconde reste en dehors des circuits classiques du développement et s'est spécialement mobilisée pour ce type d'opération.

Conclusion : une séparation un peu illusoire entre l'objectif 5a et les mesures agricoles de l'objectif 5b

En conclusion, si l'objectif officiel de l'Union européenne est de distinguer très nettement les mesures structurelles agricoles relevant de la logique horizontale sectorielle de l'objectif 5a et celles qui rentrent dans un cadre de développement territorial, on observe, au moins sur les observations localisées que nous avons pu faire, que les deux types de mesures ne renvoient pas à des comportements bien distincts. Par exemple des mesures territorialisées existent dans le 5a (ICHN), venant compliquer la compréhension des zonages et de leur signification ; à l'inverse, des mesures d'inspiration 5a sont présentes dans le PDZR de Bourgogne (restructuration des bâtiments d'élevage par exemple), ce qui peut d'ailleurs conduire à un cumul des aides par la même catégorie d'agriculteurs modernisés. Des problèmes de cohérence et par conséquent d'efficacité se posent manifestement. Cette constatation faite sur une région donnée et portant sur une phase quelque peu

expérimentale de la nouvelle politique européenne ne doit pas cependant faire rejeter la démarche de type objectif 5b qui élargit parfois sensiblement le public bénéficiaire des subsides publics, mais elle doit induire une poursuite de la réflexion sur les formes les mieux adaptées à une véritable intégration de l'agriculture dans le processus de développement rural, de préservation de l'équilibre de l'occupation du territoire et de protection du milieu naturel.

REFERENCES INTERNES A L'APPEL D'OFFRES

GIRARDOT L. (1994), *Evaluation comparée des mesures de politique agricole mises en oeuvre à travers les objectifs 5a et 5b. L'exemple de la Bourgogne*. DAA sciences économiques, ENSA Rennes, Octobre.

MARTIN G. (1994), *Evaluation économique des CLARE (Contrats locaux d'adaptation et de restructuration des exploitations agricoles)*, ENESAD et Université de Bourgogne, DAA Economie appliquée et DEA Analyse et politique économiques, Octobre..

DAUCÉ P. (1996), *La politique agricole structurelle communautaire ; évaluation comparée des mesures horizontales et des mesures territorialisées*, projet d'article.

REFERENCES EXTERNES A L'APPEL D'OFFRES

a) Membres du groupe

ENESAD, (1995), *Evaluation du programme de développement des zones rurales (PDZR) de Bourgogne (1991-1993)*. Rapport final, Octobre.

DAUBARD J.P. et DAUCÉ P (1995) , L'évaluation des politiques européennes de développement rural : l'exemple du PDZR de Bourgogne, *INRA Sciences sociales*, n° 6, Décembre, 4 p.

b) Autres

PERRAUD D. (1995), *A propos des politiques agricoles et des régions : éléments de méthode et hypothèses*, 40th Seminar of the EAAE, Ancona, 26-28 juin.

2.4. - POLITIQUES STRUCTURELLES ET DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Au seuil des années 80, émerge en France un intérêt pour la diversification de l'activité des exploitations agricoles. Cet intérêt traduit notamment (pas seulement) la recherche de solutions à la baisse persistante du revenu agricole relatif, recherche qui ne peut plus passer essentiellement par un accroissement du volume de denrées agricoles produites. Ceux qui se penchent alors sur l'analyse de cette évolution se heurtent d'emblée à l'ambiguïté du terme « diversification », qui renvoie à des réalités économiques très différentes. En effet, est ainsi désigné autant le développement de certaines techniques de production (agrobiologie par exemple) que l'émergence de nouvelles productions agricoles (dénommées « petites productions » par opposition avec les « grandes » productions du secteur agricole), l'élargissement du domaine d'activité des exploitations agricoles (transformation et vente directe de biens alimentaires, tourisme à la ferme...) et de l'activité des membres des familles agricoles (travail « extérieur » à l'exploitation). Le débat scientifique qui s'est ensuite engagé dans le cadre du Comité Interministériel intitulé « Diversification des Modèles de Développement Rural » (DMDR) a bien mis en évidence la nécessité de distinguer différents objets de recherche et niveaux d'analyse pour aborder le processus de diversification. Centrale dans notre recherche, la définition de ce terme, qui renvoie pour partie aux nouvelles fonctions de l'agriculture, constitue donc un préalable, avant d'analyser si, et comment, les politiques publiques nationales et communautaires ont pris en compte ces nouvelles orientations.

1 - De la diversification à la réorientation des politiques agricoles structurelles

Non spécifique au secteur agricole, le caractère ambigu du terme de diversification a conduit les économistes à préciser qu'elle est une stratégie fondée sur le développement de produits différents par opposition à la stratégie de spécialisation qui est fondée sur le développement d'un nombre réduit de produits proches. Parmi les principaux éléments différenciateurs de l'activité des firmes, une distinction essentielle est opérée entre, d'un côté, les éléments liés au processus de production, et d'un autre côté, les éléments liés au processus de vente. On parle ainsi de diversification plus ou moins grande selon qu'une unité s'éloigne plus ou moins de sa base productive et/ou de sa base commerciale.

Au regard de l'étendue des réalités agricoles considérées comme relevant du processus de diversification, notre analyse s'est exclusivement focalisée sur l'une de ses composantes : l'élargissement de l'activité des exploitations vers la production de biens et services de consommation finale, en réponse à l'accroissement d'une demande valorisant des attributs spécifiques de l'espace rural, en particulier dans deux domaines, celui de l'alimentation et celui du loisir touristique. (Pour une estimation de l'importance quantitative de cette diversification, voir CAPT, 1994a).

Or, en se dirigeant vers ces domaines d'activité, les exploitations agricoles s'écartent radicalement de leur base productive et commerciale antérieure et se posent en concurrentes d'autres entreprises produisant des biens substituables aux leurs. Cette configuration oblige à reconsidérer l'approche traditionnelle des économistes agricoles centrée sur le particularisme des marchés agricoles et à se tourner vers les approches traitant de la question plus générale de la position des petites entreprises sur les marchés. Elle conduit également à s'interroger sur l'infléchissement du champ d'intervention des politiques structurelles et sur les mesures propres à favoriser ce processus de diversification.

A l'échelle de l'Europe, la crise de la PAC a imposé de repenser les finalités et le contenu de la politique structurelle, dont la mise en oeuvre n'enrayait pas la croissance de la production. En 1989, des inflexions sensibles sont apportées aux réglemets communautaires sur lesquels se fonde la politique agricole structurelle, en élargissant son domaine d'intervention, notamment à la diversification de l'activité des exploitations agricoles. Le règlement (CEE) n° 2328/91 relatif à l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture confirme cette orientation dans son article 1er. Un des objectifs fixés à l'action commune des Etats-membres est de « contribuer à l'amélioration

de l'efficacité des exploitations agricoles par un renforcement et une réorganisation de leurs structures et par la promotion d'activités complémentaires ».

L'importance accordée en France à l'élargissement du domaine d'activité agricole se traduit notamment dans l'article 2 de la loi sur l'adaptation de l'exploitation à son environnement économique et social (Décembre 1988) par la consécration légale de la nature agricole des « activités exercées par un exploitant qui se situent dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités ainsi définies ont un caractère civil ».

Les modifications apportées aux dispositifs d'intervention relevant du champ des politiques structurelles au niveau communautaire ainsi qu'en France ont-elles pris toute la mesure des spécificités des logiques économiques des exploitations qui se sont engagées dans le processus de diversification considéré ici et des liens que ces unités tissent avec leur environnement économique ? Telle est l'interrogation centrale à laquelle nous cherchons à répondre.

2 - Un préalable à l'intervention publique : l'identification des logiques économiques des exploitations diversifiées

Pour être rigoureuse et éclairante, l'analyse de l'évolution des finalités des politiques structurelles et des mesures incitatives destinées à favoriser les initiatives de diversification requiert de caractériser d'abord le processus de diversification lui-même et les principaux facteurs qui le déterminent. Or, peu de moyens ont été consacrés à l'exploration scientifique de cette voie de développement pour les exploitations agricoles. C'est pourquoi, notre effort de production de nouvelles connaissances a surtout porté sur l'analyse des logiques économiques des exploitations « agro-alimentaires » et « agro-touristiques », de manière à identifier les problèmes spécifiques que ces unités rencontrent lors de leur engagement dans le processus de diversification et dans les étapes ultérieures de leur développement.

C'est au regard des caractéristiques distinctives de cette catégorie particulière d'exploitations agricoles, par rapport aux traits dominants des structures de production agricole, que ce texte examine les principales mesures structurelles les concernant. Nos connaissances limitées et les carences des sources d'information sur ces transformations à l'oeuvre en agriculture ont contraint à restreindre l'ambition initiale de réaliser une approche comparée des mesures adoptées par les différents pays de la Communauté européenne et à se focaliser sur l'analyse du cas français. L'idée centrale développée peut être résumée ainsi : en dépit de l'adoption en France d'une définition légale extensive de l'activité agricole à la fin des années 80, plusieurs facteurs freinent la création et le développement de ces « nouvelles » activités ayant pour cadre l'exploitation agricole. On peut alors déduire de quelles mesures d'intervention chacun de ces facteurs relève : pour les uns, surtout d'une politique territoriale de développement, et pour les autres, clairement d'une politique structurelle nationale dépassant le cadre sectoriel (agricole).

Un changement radical de qualification

Un premier enseignement tiré de nos investigations empiriques met l'accent sur les caractéristiques distinctives des exploitations « diversifiées », comparées à celles des exploitations à « logique agricole exclusive ». En effet, les exploitations « agro-alimentaires » et les exploitations « agro-touristiques » se distinguent des exploitations à logique agricole exclusive moins sous l'angle de leurs dimensions foncières et économiques ou de leurs orientations productives que du point de vue des caractéristiques du travail qu'elles mobilisent. Si ces activités sont plus répandues dans les petites et moyennes structures et paraissent bien être une façon de compenser des revenus agricoles faibles liés au handicap d'une faible disponibilité foncière, elles concernent également une proportion importante des exploitations de grande dimension. L'exercice d'une activité de transformation et de vente de produits alimentaires fermiers ou d'une activité agrotouristique contribue manifestement à pérenniser, voire créer des emplois et révèle que cette voie n'obéit pas seulement à une stricte rationalité économique et est très liée à l'évolution des rapports conjugaux et familiaux, en particulier

à l'évolution de l'attitude des femmes à l'égard du travail. A la différence des petites entreprises des autres secteurs qui, pour une partie d'entre elles, se développent en embauchant des salariés, le caractère familial reste ici quasi exclusif.

Ces exploitations ne se distinguent pas seulement par l'importance du travail mobilisé, mais également par la qualification des membres actifs. L'exercice d'une activité agro-alimentaire ou/et agro-touristique requiert un ensemble de capacités spécifiques, plus ou moins éloignées des capacités traditionnellement mobilisées, selon que l'activité de diversification se situe dans le prolongement de l'activité agricole (transformation et vente directe de biens alimentaires) ou s'en écarte radicalement (production et commercialisation de services touristiques et de loisir). En effet, plus encore dans les exploitations agro-touristiques que dans les exploitations agro-alimentaires, ceux et celles qui se sont engagés dans cette voie se distinguent assez nettement des autres par leurs itinéraires socioprofessionnels variés : cursus de formation, détour professionnel hors agriculture ou origine non agricole, participation à des organisations professionnelles ou plus largement insertion dans un réseau de relations sociales non agricoles. Par leur origine non agricole plus fréquente ou par l'exercice antérieur d'une activité professionnelle extérieure à l'exploitation, les conjointes des chefs d'exploitation tiennent une place centrale dans cette configuration qui devient une « affaire de couple » ou mène, au contraire, à des logiques professionnelles individuelles distinctes.

On conçoit ainsi aisément l'importance de l'enjeu portant sur l'évolution de la qualification des personnes concernées par ces activités. Dans cette optique, il s'agit d'orienter de manière décisive l'offre de formation vers un référentiel où les aspects relatifs aux technologies de transformation/commercialisation des produits (biotechnologies, information...) et aux modalités d'insertion sur des marchés concurrentiels ont toute leur place. Des mesures ont été prises dans ce sens par la DGER du Ministère de l'Agriculture depuis plus d'une décennie, notamment au travers de la mise en place d'un réseau d'ateliers de transformation fermière (en 1996, 32 établissements d'enseignement agricole public forment aux métiers de la transformation fermière). L'analyse de l'offre de formation constitue en soi un objet de recherche, qui exige des investigations spécifiques lourdes, non entreprises dans cette étape de la recherche. On formule l'hypothèse que l'appareil de formation ne répond que partiellement aux besoins de cette catégorie particulière d'exploitations agricoles, car il véhicule toujours la représentation dominante de l'exploitation agricole, ce que l'examen suivant d'une autre mesure structurelle, l'aide aux investissements, met en évidence.

L'importance de la composante immatérielle

En se tournant vers les marchés de consommation finale, les exploitations agricoles rencontrent à l'entrée sur ces marchés des obstacles qui s'avèrent plus ou moins importants selon qu'elles se dirigent vers le domaine agro-alimentaire ou vers le domaine du tourisme et des loisirs, et au sein de chacun de ces domaines, selon la nature du produit considéré. L'évolution de leur position résulte de l'effet combiné de deux séries de facteurs : d'une part, des composantes et du montant de l'investissement requis pour leur nouvelle activité, et d'autre part, des caractéristiques sur lesquelles porte la différenciation des produits fermiers.

En effet, l'hétérogénéité structurelle des *marchés agro-alimentaires* délimite des espaces plus ou moins ouverts aux exploitations agricoles selon la nature du produit. Ces unités s'insèrent ainsi principalement sur les marchés de produits peu ou non transformés : oeufs-volailles-lapins, légumes, fruits, vins... La vente de produits transformés leur est toutefois accessible quand elles peuvent mobiliser des technologies de transformation adaptées à leur échelle de production. Il en a été jusqu'alors ainsi pour les produits laitiers, les charcuteries, le foie gras et les jus de fruits. Mais le flou sur la définition des normes de fabrication, de conditionnement et de commercialisation des produits fermiers tend à s'estomper et à faire place à l'affirmation d'exigences sanitaires impliquant un accroissement significatif de la composante matérielle des investissements. Le montant de l'investissement requis pour accéder à ces marchés atteint toutefois un niveau très variable d'un produit à un autre (CAPT, 1996).

À la différence de la plupart des secteurs agro-alimentaires, la structure *des marchés touristiques* est fragmentée : l'offre demeure très atomisée et hétérogène, même si la tendance à la concentration s'est nettement accentuée depuis le milieu des années 80. La coexistence d'une multitude d'entreprises artisanales et de quelques grandes firmes tient notamment à l'hétérogénéité des composantes des produits touristiques.

La très grande diversité des ressources attractives qui peuvent être mobilisées dans l'offre de produits touristiques en France a certes permis à des exploitations agricoles de diversifier leur activité dans ce domaine, mais le développement de l'accueil à la ferme paraît faible au regard du patrimoine bâti détenu par les familles agricoles et des aménités jointes qu'il recèle. Cette place limitée peut s'expliquer par la difficulté de concilier deux activités de nature distincte, impliquant en particulier des arbitrages en matière d'investissements. En effet, sauf pour quelques produits, le montant de l'investissement (composante matérielle) dans une activité de tourisme « vert » est important, surtout quand il s'agit de formes d'hébergement, de restauration ou encore de ferme équestre. Lorsque les exploitants agricoles sortent d'une logique de valorisation d'un patrimoine basée sur l'offre d'une prestation classique d'hébergement, type gîte rural, camping ou aire naturelle de camping, ils sont confrontés à la question de l'orientation d'un système combinant deux activités de nature distincte plus ou moins interdépendantes. L'exemple des fermes-auberges du Massif Vosgien illustre bien ce dilemme (CAPT, 1995d).

3 - Un premier bilan des politiques publiques

Les Plans d'Amélioration Matérielle, qui sont au coeur de la politique de « modernisation » des exploitations agricoles, n'ont ouvert leur champ d'intervention de manière large à la diversification de l'activité en agriculture qu'à partir de 1989 : seuls les investissements de nature touristique pouvaient bénéficier dès 1985 de ce régime de financement privilégié, réservé par la réglementation communautaire aux zones défavorisées et de montagne. Or, d'une manière générale, la proportion des bénéficiaires de la procédure PAM est modeste (moins de 2% des exploitations à titre principal) et, en outre, variable d'un pays à un autre de la Communauté Européenne (DAUCE, PERRIER-CORNET, 1992). Il n'est donc pas surprenant que le nombre de PAM financés au titre d'une activité de diversification soit particulièrement faible. Le dépouillement des dossiers d'aide a permis d'estimer que, pour les exploitations agro-alimentaires, leur nombre est quasi inexistant avant 1991 et oscille entre 220 à 280 par an depuis. Pour les exploitations agro-touristiques, il est d'un ordre de grandeur comparable mais sur un plus grand nombre d'années. Au niveau français, environ 2200 plans ont été financés de 1986 à 1993 (2/3 dans le domaine agro-touristique), soit à peine 3% des plans concernant l'ensemble des exploitations agricoles au cours de la même période (CAPT, 1994a).

Plusieurs hypothèses ont été avancées pour rendre compte du faible impact de la politique communautaire d'aide aux investissements (DAUCE, PERRIER-CORNET, 1993). Dans le cas particulier des exploitations agro-alimentaires et des exploitations agro-touristiques, deux explications liées paraissent se combiner, mis à part celle portant sur l'accès récent des porteurs de projets de diversification à ce type d'aide qui peut expliquer le démarrage lent du nombre de demandes. La première explication met l'accent sur le rôle limité, quoique variable selon les zones, des organisations professionnelles agricoles dans la conception d'un système d'appui aux porteurs de projets (moyens consacrés à cette catégorie particulière). La deuxième explication met en jeu la conception restrictive de l'aide aux investissements, héritée de la représentation dominante de l'exploitation agricole et qui ne prend pas en compte le caractère spécifique des investissements dans les exploitations agro-alimentaires et agro-touristiques.

Pour une conception plus large de l'aide aux investissements. L'intérêt des procédures décentralisées d'intervention

Depuis la fin des années soixante-dix, nombre d'auteurs expriment les limites d'une approche des investissements portant sur leur seule composante matérielle et insistent sur l'importance croissante des investissements immatériels (intellectuels) et sur leur rôle dans la compétitivité.

Des enquêtes approfondies réalisées auprès de producteurs de produits fermiers au sein de la région Bourgogne (DIVOUX, LETHUAIRE, 1994) montrent que, pour la grande majorité d'entre eux, le démarrage de leur activité s'est fait progressivement, pas seulement par inexpérience mais aussi par nécessité, en réalisant de faibles investissements, fréquemment autofinancés. Cela peut s'expliquer par l'impossibilité de cumuler des investissements dans deux domaines à la fois, raison invoquée par certains, mais cela exprime surtout la nécessité d'aller au rythme de la constitution d'une clientèle. Le passage à des investissements conséquents, lorsqu'il se fait, a lieu quelques années plus tard, quand l'exploitation est quelque peu assurée de stabiliser ou accroître son activité dans ce domaine. Ce trait ne leur est pas spécifique, il est caractéristique de toutes les petites entreprises lors de leur création. Le « retour sur investissement » prend du temps, un temps qui peut être fatal si le projet n'a pas été correctement anticipé.

Outre leur caractère progressif, ces investissements se distinguent par leur nature composite, souvent méconnue et sous-estimée. La prise en compte de la composante « matérielle » spécifique des investissements n'est pas encore très affirmée (les acteurs le déplorent souvent) mais leur composante « immatérielle » l'est encore moins. Or, elle est essentielle dans de tels systèmes d'exploitation.

Si cette composante immatérielle n'est pas prise en compte dans les PAM, que leur dénomination prédispose à se cantonner à la seule dimension matérielle de l'investissement, elle tend à l'être dans le cadre des procédures décentralisées de financement relevant de la politique territoriale de développement rural. A l'échelle de la région Bourgogne (CAPT, 1996), le nombre de dossiers d'investissement aidés depuis le début des années 90, que ce soit dans le cadre du Fonds Régional de Développement¹ ou dans le cadre des Programmes Régionaux de Développement Concertés, dépasse ainsi nettement celui des dossiers relevant de la procédure PAM. L'impact local de cette politique décentralisée d'aide s'avère très différent selon les zones : la concentration de cette aide sur la Bourgogne Centrale (en l'occurrence 2/3 des dossiers financés dans le cadre des PRDC) indique le rôle décisif d'un organisme, le Centre d'Etude et de Ressources sur la Diversification, qui est une structure d'information, d'expérimentation, de formation et de développement, destinée notamment à fournir un appui au secteur de la diversification.

L'enjeu portant sur la qualification des produits fermiers : un dépassement du cadre sectoriel agricole

Si la levée des contraintes relatives aux composantes matérielles et immatérielles de l'investissement (niveau du coût fixe) est une condition nécessaire pour que les exploitations agricoles puissent accéder aux marchés des produits de consommation finale, elle n'est toutefois pas suffisante et se combine à une deuxième condition relative aux caractéristiques des produits fermiers. Avec la généralisation d'une économie de variété, l'identification des attributs sur lesquels se fonde la différenciation des biens devient en effet centrale dans les stratégies des entreprises. L'incertitude sur la qualité des biens, particulièrement forte dans le domaine agro-alimentaire, se traduit par l'importance croissante des conventions de qualité entre acteurs. Le flou entourant le qualificatif « fermier » est particulièrement grand et met au premier plan la question de la caractérisation des attributs spécifiques des biens fermiers.

Ce qui est en question dans les débats au sein de la profession sur l'intérêt ou l'inconvénient de réglementer l'usage du qualificatif « fermier » ou « à la ferme », c'est le particularisme des exploitations agro-alimentaires et des exploitations agro-touristiques, eu égard aux autres entreprises avec lesquelles elles sont en concurrence, particularisme qui est au coeur du débat plus général sur le statut des unités économiques comportant des activités (exercées par un exploitant) qui sont « dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ». A la différence de l'aide aux investissements dont on conçoit aisément qu'elle relève d'une politique décentralisée, ces aspects relèvent clairement d'une politique structurelle nationale dépassant le cadre sectoriel agricole (CAPT, 1995d)

¹ Fonds financé par le Conseil Régional, destiné à soutenir les projets de diversification dans l'ensemble de la Bourgogne

REFERENCES INTERNES A L'APPEL D'OFFRE

- CAPT D. (1994a), *Demande de biens différenciés, comportements spatiaux et diversification de l'activité des exploitations agricoles*. Document de recherche n°45, série thèse, ENESAD, INRA/ESR, Dijon.
- CAPT D. (1995a), *Structuration spatiale de la demande et de l'offre de produits fermiers : une représentation de l'agriculture périurbaine*. Atelier de Recherche « l'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions », 10-11 Mai, Bergerie Nationale de Rambouillet, 11 p.
- CAPT D. (1996), *Différenciation des produits de consommation finale et diversification de l'activité des exploitations agricoles françaises*. Communication au Congrès Européen de l'AEEA « Redefining the roles for European Agriculture », 3-7 Septembre, Edinburgh, Scotland, 15 p.
- CAPT D., PEIFFER A. (1996), Les caractéristiques des investissements dans les exploitations « agroalimentaires » et les exploitations « agrotouristiques ». Document de recherche (à paraître), ENESAD, INRA-ESR, Dijon.
- CAPT D., PERRIER-CORNET P., SYLVANDER B. (1994), La valorisation du terroir : produits fermiers, appellations d'origine. *INRA Sciences Sociales*, n° 2-3/94, mars-mai, 2 p.
- DIVOUX P., LETHUAIRE M.H. (1994) (dir. D. Capt), *Formes d'investissement dans les exploitations diversifiées. Contribution à une évaluation des politiques structurelles*. Mémoire d'ingénieur des techniques agricoles, ENESAD, Dijon.

REFERENCES EXTERNES A L'APPEL D'OFFRES (MEMBRES DE L'EQUIPE)

- CAPT D. (1993a), *Diversification de l'activité des exploitations agricoles de la Région Rhône-Alpes. Production et consommation de deux produits alimentaires fermiers : le fromage de chèvre et la charcuterie*. INRA-ESR, Dijon, Chambre Régionale d'Agriculture, Lyon, 35 p. + annexes.
- CAPT D. (1993b), *Diversification de l'activité des exploitations agricoles de la Région Rhône-Alpes. Méthodologie d'évaluation du potentiel de consommation de biens alimentaires fermiers*. INRA-ESR, Dijon, Chambre Régionale d'Agriculture, Lyon, 20 p. + annexes.
- CAPT D. (1994b), La rareté des statistiques sur la production fermière, in ADIR (ed.) - *Produits fermiers : des démarches collectives de développement*. Actes du colloque de Cibeins, 8-9-10 mars 1994, Paris, pp. 127-129.
- CAPT D. (1995b), Segmentation de la clientèle et valorisation des produits alimentaires fermiers dans la Région Rhône-Alpes - in : Nicolas F., Valceschini E. (Eds) - *Agro-alimentaire : une économie de la qualité* - coéd. INRA-Economica, Paris, pp. 113-123.
- CAPT D. (1995c), *Structuration spatiale de la demande et de l'offre de produits fermiers : une représentation de l'agriculture périurbaine* - Atelier de Recherche « L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions », 10-11 Mai, Bergerie Nationale de Rambouillet, 11 p.
- CAPT D. (1995d), Les fermes-auberges dans le Massif Vosgien. Logiques économiques et perspectives de succession-installation. Document de recherche, n° 46, ENESAD, INRA-ESR, Dijon.
- CAPT D., PERRIER-CORNET P. (1995), Les agriculteurs face à la nouvelle PAC : quelles perspectives pour quels territoires ? *Economie rurale*, n° 225, pp. 22-27.

- CAPT D., PERRIER-CORNET P., SYLVANDER B. (1994), La valorisation du terroir : produits fermiers, appellations d'origine. *INRA Sciences Sociales*, n° 2-3/94, mars-mai, 2 p.
- DAUCÉ P., PERRIER-CORNET Ph. (1992), *L'évaluation des mesures structurelles concernant l'adaptation des structures de production (objectif 5a)*. La mise en oeuvre du règlement (CEE) 797/85 dans les pays de la CEE, Rapport de synthèse, INRA-ENSSAA, Dijon.
- DAUCÉ P., PERRIER-CORNET Ph., (1993), *Politique structurelle et adaptation des structures agricoles dans la Communauté européenne*, Communication au VII^e Congrès de l'EAAE, Stresa.

Particulièrement intéressés par les fruits de la recherche, plusieurs partenaires ont contribué à son financement dans le cadre de conventions : la DATAR (CAPT, 1992b), la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes (CAPT, 1993a, 1993b), le Commissariat à l'Aménagement du Jura et des Vosges (CAPT, 1993c), la Direction des Exploitations, de la Protection Sociale et de l'Emploi (DEPSE) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (CAPT, 1994c). L'évaluation de l'impact de la procédure PAM a été conduite avec la collaboration active du CNASEA et de ses délégations régionales. En outre, nombre de partenaires locaux ont été impliqués dans la réalisation de mémoires d'ingénieur des techniques agricoles sur l'objet étudié.

2.5 - L'ENVIRONNEMENT : UNE FONCTION NOUVELLE POUR L'AGRICULTURE ET UN MOTIF DE POLITIQUES AGRICOLES STRUCTURELLES

L'environnement est une des principales préoccupations sociales à propos desquelles on parle de nouvelles fonctions de l'agriculture. On peut définir l'environnement (THIÉBAUT, 1992) comme l'ensemble des qualités du milieu biophysique qui sont utilisées par une activités et modifiées par une autre activité. Ici, il s'agit essentiellement des qualités du milieu modifiées par l'agriculture et intéressant les activités socio-économiques extérieures à la sphère agro-alimentaire ou plus précisément des qualités modifiées par un acte de production agricole et intéressant des acteurs extérieurs à la filière marchande (de l'agriculteur au consommateur) dans laquelle s'inscrit cet acte productif. Cet " extérieur " constitue la " société " et les modifications en question ont construit le problème des relations de l'agriculture et de l'environnement tel qu'il est posé depuis une quinzaine d'années. Il s'agit plus précisément des relations de l'agriculture à la société à propos de l'environnement donc à propos du milieu biophysique considéré à la fois comme facteur de production (agronomique) et comme dispensateur de services naturels finaux, directs (environnementaux).

A la fonction traditionnelle classique de l'agriculture (produire des denrées) correspond une gestion du milieu à travers ses facteurs productifs : gestion de la fertilité, de la monospécificité des peuplements végétaux, améliorations hydrauliques et parcellaires... Cette gestion est encadrée par des politiques : développement agricole, aménagement foncier agricole ... et, plus largement, politiques structurelles.

L'impact de cette gestion productive du milieu, des politiques qui ont encouragé son intensification, s'est manifesté au moment où la société exprimait de nouveaux besoins quant à son environnement naturel en réaction à des pollutions urbaines et industrielles. Ces deux mouvements sont à la base de la " fonction environnementale " de l'agriculture, dans ses deux aspects, ménager le milieu biophysique et l'entretenir. Cette fonction a été explicitée, reconnue et encadrée par une ensemble de politiques, politiques d'environnement appliquées à l'agriculture conduisant aux politiques agri-environnementales par leur intégration aux politiques agricoles structurelles.

* * *

Des politiques aux fonctions et réciproquement

Politiques et fonctions sociales sont indissociables car si les politiques encadrent des fonctions, fonctions explicites et ainsi institutionnalisées (a posteriori), elles en créent d'autres avec leurs bénéficiaires, et leurs mécanismes de fonctionnalité.

Cette liaison apparaît fortement dans les travaux réalisés sur le thème " **prise en compte de l'environnement dans les interventions publiques sur l'agriculture** " de cette action de formation par la recherche.

En effet l'environnement est une préoccupation sociale très liée, dans sa dénomination et dans sa chronologie aux politiques correspondantes. Si la première décennie des institutions ainsi désignées a peu concerné l'agriculture (années 70), la suivante a vu l'application à l'agriculture de politiques d'environnement visant au départ l'ensemble des activités productives (application aux élevages de vaches de la législation installations classées, déclinaison spécifique à l'agriculture de politiques de protection des eaux comme la directive nitrates...). Ainsi les politiques ont été conjuguées à l'évolution de paramètres biophysiques pour faire apparaître une " fonction " de l'agriculture, ici celle de ménager les milieux physiques menacés de pollution.

Nous exposerons d'abord comment les travaux entrepris permettent de préciser la notion de fonction de l'agriculture quand elle s'applique à des services non marchands que sont les effets externes. L'intégration de ces effets externes se fait essentiellement par le canal politique. C'est ce qui nous amènera à présenter en deuxième partie les travaux sur les politiques d'environnement appliquées à l'agriculture en tant que constituant des nouvelles politiques agricoles structurelles.

1 - Les fonctions environnementales de l'agriculture : flux, externalités, services

Les problèmes liés aux mutations du secteur agricole depuis une quinzaine d'années sont souvent traduits en termes de fonctions et en particulier de " nouvelles fonctions ". L'agriculture française serait passée d'une fonction nourricière à une fonction d'exportatrice puis à celle, insoupçonnée jusqu'alors, de gestionnaire de l'environnement, question sociale apparue entre temps à partir de l'évolution d'autres aspects des sociétés occidentales.

L'implication de l'agriculture dans les problèmes d'environnement et leur gestion constitue-t-elle une nouvelle " fonction " pour l'agriculture ? Pour répondre à cette question, nous nous appuyerons sur nos travaux d'analyse des constituants élémentaires que sont les compartiments de l'environnement (modifiés par l'agriculture) et les pratiques agricoles (qui modifient l'environnement). Ce travail d'analyse peut être présenté sous la forme d'une matrice (matrice d'impact des différentes pratiques agricoles sur les différents compartiments de l'environnement). Mais ce type de mise en relation n'induit pas automatiquement une fonction : peut-on parler de fonction de l'agriculture quand on considère l'ensemble de ses interventions et de ses conséquences sur la faune sauvage ? (THIÉBAUT, 1993g et 1994c). Comme pour les fonctions (écologique, sociale et productive) de la forêt proclamée par les forestiers, il faut distinguer le constat et la volonté, le positif et le normatif. Certes, il s'agit bien d'" action, rôle caractéristique d'un élément, d'un organe dans un ensemble " (définition de " fonction " par le Petit Robert, 1989) mais plane dans le débat une acception plus impliquante de la fonction comme " définition organisationnelle, la plus explicite possible, des missions et des objectifs, des moyens qui y sont attachés, et des compétences requises pour une activité sociale et/ou professionnelle donnée ". Notons que le passage de la fonction à sa rémunération est lié à un point de vue de ce type qui correspond par ailleurs au sens initial de " fonctionnaire ", terme qui résume le contre-modèle du monde paysan d'aujourd'hui, décliné aussi, quant à l'environnement, en " *cantonniers de la nature* " ou " *plantons du territoire* ".

La traduction économiste courante de ces fonctions n'éclaire guère la question quand elle se limite à opposer la production de denrées (marchandes) et leurs " externalités ". L'utilisation de ce dernier terme savant (et franglais) oublie trop souvent que l'existence d'un récepteur, victime ou bénéficiaire, est indispensable à l'existence d'un " effet externe " (effet d'un agent sur un autre) et que son identification est nécessaire à la rigueur du raisonnement et à l'intégration de l'effet externe. Le discours sur les externalités les identifie parfois à des flux physiques (de pollution par exemple) ou des pratiques qui sont bien antérieurs aux problèmes posés sinon à l'émergence d'un groupe social récepteur de ces externalités. Pour reprendre les termes de Ph. Roqueplo, on passe d'un phénomène physique socialement insignifiant à une situation non satisfaisante et il y a alors " construction sociale " du problème, qui en terme économique d'utilité se traduit par l'effet externe. Symétriquement ou plutôt en fin de période, à la résolution du problème, le même flux physique ou la même pratique ne méritent plus cette appellation " externe " quand ils ont été intégrés (" internalisés ") dans la décision de leur émetteur ; on parle alors de plus en plus souvent de " services " même s'ils ne sont pas toujours explicitement demandés.

Ces pratiques et ces flux qui passent, quant à leur impact environnemental, de l'anonymat, de l'insignifiance, au statut d'externalités puis à celui de services, constituent ensemble une fonction -au sens large- sociale très évolutive.

On peut ainsi analyser la fonction environnementale comme la production de biens d'environnement par l'agriculture, biens qui peuvent être immatériels (services) ou négatifs

(nuisances) et que nous avons essayé de comparer aux biens matériels, positifs, physiques et marchands que sont les denrées agricoles (THIÉBAUT, 1991b).

Au sens strict, un service est un acte délibéré utile à un autre agent ; dans la relation agriculture-environnement, cette définition est étendue aux effets externes positifs, non intentionnels. Reste le critère de l'utilité ; il est discriminant. L'utilité se traduit par une demande. L'analyse économique des services environnementaux doit se référer à cette demande : y-a-t-il une demande explicite exprimée pour ce service spécifiquement ? Mais si la demande est suffisamment explicite, si elle obtient ce qu'elle veut, l'effet n'est plus " externe " .

Il faut donc en premier lieu préciser la **demande** : qui sont les bénéficiaires finaux de la pratique agricole. Ils sont d'abord déterminés par le *besoin* qui est satisfait par les conséquences de cette pratique : besoin culturel de paysage besoin plus primaire d'hygiène. Le besoin peut être satisfait par plusieurs objets (biens substituables) et même par plusieurs types de prestations. Le besoin peut être *ressenti* par le bénéficiaire final (citadin) mais souvent, en matière d'environnement, il l'est par une minorité d'amateurs ou d'experts ou il est décrété par les pouvoirs publics (besoin tutélaire). D'où l'importance de préciser quels sont les agents ou institutions qui *expriment* la demande (collectivité locale, société concessionnaire de services publics, associations d'usagers...).

Il faut ensuite déterminer quel est le sacrifice consenti en *contrepartie* de cette demande. A défaut de quantifier un consentement à payer, il faut au moins repérer ce qui est sacrifié : du temps ou une autre utilité... Mais le service rendu par l'agriculture est souvent payé par un utilisateur à travers des modalités si administrées que le paiement ne révèle pas les préférences du bénéficiaire.

Il peut être incorporé dans le **prix** d'un bien marchand lié comme un produit agricole joint (labellisation écologique) ou un équipement d'accueil ou de confort... ou dilué dans un impôt. Encore peu fréquent, le contrat avec cahier des charges précis, est de plus en plus évoqué. Il peut porter sur l'élimination par l'agriculture de déchets urbains ou sur l'entretien par l'élevage de couverts végétaux. Son montant tient compte non seulement du service rendu à l'usager, mais aussi de l'avantage productif que peut retirer l'agriculteur d'une pratique qu'il adoptait jusqu'alors sans contrepartie, pour ses propres objectifs ; ainsi s'explique la diversité des situations en matière de valorisation agricole des déchets entre la boue, fertilisant acheté, et l'élimination par un épandage rémunéré. Dans un autre compartiment de l'environnement c'est le continuum qui existe entre la vente d'herbe ou l'éleveur achète sur pied de la végétation en tant que ressource fourragère et le contrat de débroussaillage où il vend le contrôle de cette végétation (en bénéficiant en plus des unités fourragères correspondantes). Le service, surtout s'il n'est pas (encore) intentionnel, est en effet au moins l'" héritier " (socialement, technologiquement...) de la conséquence fortuite d'une pratique agricole productive décidée dans l'intérêt de l'agriculteur. Cet intérêt existe-t-il encore ? L'agriculteur en est-il encore conscient ? Comment le bénéficiaire ou le demandeur du " nouveau " service joue-t-il sur cette contrepartie pour persuader l'agriculteur de son avantage propre à poursuivre la pratique qui s'accompagne du service.

Ceci implique une **analyse technologique** du service, de ses intrants, de son efficacité, de ses effets indésirables... mais surtout de ses *substituts*. En effet, le résultat obtenu par l'agriculture peut l'être par des mécanismes naturels, biologiques, extensifs, comme l'autoépuration des rivières mais les flux absorbables sans problèmes sont limités. Mais il l'est plus souvent par des moyens plus éloignés que l'agriculture de ces mécanismes naturels : épuration physico-chimique, incinération, débroussaillage mécanique ou chimique... (THIÉBAUT, 1991e). L'analyse économique doit se référer à la technologie alternative la moins chère.

Cette technologie s'insère dans un *système de production* qu'il faut étudier différemment selon que le service est intentionnel ou non. Pour un service intentionnel, il faut connaître sa place dans le système de production, les déterminants de la décision de sa production et la contrepartie espérée ou promise : autant de problèmes classiques d'économie de l'exploitation agricole. Si le service est non intentionnel, il faut identifier à quelle production (système, pratique, produit...) intentionnelle sa prestation est jointe. L'avenir de la production principale conditionne la durabilité du service environnemental joint. Enfin, il faut situer cette analyse du prestataire dans une analyse de l'**ensemble**

de la relation entre l'agriculteur et l'utilisateur. La prestation s'insère dans une relation plus globale où le bénéficiaire est aussi consommateur [et éventuellement résident, vacancier... C'est ce qui nous a amené à comparer ces services environnementaux selon qu'ils sont fournis en zone périurbaine ou en zone à faible densité de population (THIÉBAUT, 1995a).

Enfin, le récepteur de l'effet externe est aussi contribuable et électeur et convertit sa variation d'utilité en demande de politique.

2 - Des politiques d'environnement aux politiques structurelles agricoles

Que l'agriculture pose un problème d'environnement ou permette d'en résoudre un autre, elle tend à faire l'objet d'interventions publiques, de politiques, qui contribuent à son évolution. Schématiquement, ces interventions, dont certaines sont assez anciennes, se sont multipliées en tant que politiques d'environnement appliquées à l'agriculture et, récemment, ont commencé à s'intégrer à la politique agricole, structurelle essentiellement, sous formes des mesures agri-environnementales, initiées en 1985 au niveau communautaire. Même si le travail présenté dans ce document a permis la réalisation de travaux d'étudiants sur ces mesures agri-environnementales et d'améliorer les cours sur ces politiques intégrées, les travaux présentés ci-dessous ressortent essentiellement de l'analyse de politiques d'environnement appliquées à l'agriculture. Ils prolongent des travaux antérieurs sur l'évaluation de politiques d'environnement, sur la prise en compte de l'environnement dans des dispositions de la politique structurelle agricole et sur l'articulation des politiques agricoles et environnementales (THIÉBAUT, 1991a).

Évolution chronologique des politiques d'environnement sur l'agriculture

L'analyse diachronique de l'expression des préoccupations d'environnement liées à l'agriculture et de leur prise en compte dans l'intervention sur l'agriculture était un thème annoncé dans la réponse à l'appel d'offres. Cette analyse a permis de montrer que, dans le sens où nous l'avons défini ci-dessus, l'environnement (ou plutôt certains de ses compartiments) correspond depuis longtemps à des préoccupations qui ont justifié des interventions publiques sur l'agriculture et contribué à son évolution et en particulier à sa localisation (THIÉBAUT, 1994a). Des politiques encore en vigueur aujourd'hui s'appuient sur des lois centenaires ou sur des textes qui en sont dérivés. Sur une aussi longue période, les objets de ces préoccupations se sont déplacés et le système technico-administratif a dû évoluer : ainsi, si le problème des odeurs a justifié l'inclusion de l'élevage (commercial) dans le décret impérial de 1810 sur les "établissements incommodes", c'est un autre élément du "cocktail" de polluants, en l'occurrence les nitrates dissous, qui ont motivé en 1992 l'extension aux vaches de la loi sur les "installations classées" qui a succédé à cette première réglementation.

Mais l'ancienneté de certains problèmes d'environnement et même de politiques aujourd'hui encore en vigueur ne doit pas masquer la nouveauté qu'a constitué, au tournant des années 1970, l'unification de préoccupations hygiénistes et naturalistes dans la question de l'environnement qui a été posée à l'agriculture, dans sa globalité, et qui a profondément modifié l'intervention, en particulier communautaire, sur cette activité à partir de 1985.

Articulation des niveaux français et communautaire

Alors qu'en France, les politiques de l'environnement à appliquer à l'agriculture sont bien antérieures aux politiques agri-environnementales qui n'ont commencé qu'avec l'application - tardive - (1990) des mesures communautaires (article 19 R (CEE) du 797/85), au niveau européen ce dernier règlement, initiateur d'une politique intégrée, a précédé² les mesures d'environnement appliquées à l'agriculture : directives nitrates et habitat. Pollutions agricoles de l'eau et écosystèmes modifiés par

² Si l'on excepte la directive oiseaux de 1979 et son accompagnement financier pour les prairies humides avec les ACE initiées en 1984.

l'agriculture sont en effet les deux compartiments principaux de l'environnement dans lesquels se développent en même temps des politiques françaises et européennes de protection sectorielle et leur intégration aux politiques agricoles. En ce qui concerne le paysage (THIÉBAUT 1993a et c) il ne fait encore pas l'objet de politique communautaire et son intégration à la politique agricole est, de ce fait, beaucoup moins avancée même si beaucoup d'opérations locales agriculture-environnement de lutte contre la déprise ou en milieu périurbain (COMBADIÈRE, 1994) font référence au paysage.

Ainsi apparaît un facteur important de dynamisme des politiques d'environnement concernant l'agriculture au niveau national : leur concordance avec des politiques communautaires.

Evaluations de politiques

La Région est un niveau croissant de coordination des politiques sur l'agriculture et sur l'environnement. C'est aussi un niveau pertinent d'évaluation de ces politiques. Un mémoire d'étudiant a porté sur l'évaluation environnementale de la politique d'aide aux bâtiments d'élevage en Bourgogne (RIZAND, 1994).

Ce travail d'évaluation environnementale de politique, comme ceux sur l'évaluation de politiques d'environnement, se situe en évaluation ex post. Il a nourri notre participation au groupe de travail du Ministère de l'Environnement sur l'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes, qui portait sur des dispositifs d'évaluation ex ante.

En effet, les évaluations ex post permettent de repérer non seulement les éléments d'environnement et les décisions élémentaires qui seront à privilégier dans une évaluation ex ante mais aussi de proposer des indicateurs de suivi à y inclure pour l'évaluation chemin faisant. La particularité de l'évaluation ex ante tient moins à sa disposition temporelle par rapport aux décisions évaluées qu'à son statut "politique" potentiel qui peut tendre à la faire passer d'un statut d'aide à la décision à celui de composante instituée d'une politique, à l'image de ce qui s'est passé, depuis 1976, pour les études d'impact de projet, notamment ceux qui concernent l'agriculture et qui constituent les plus nombreux. Dans une telle évolution, la distinction entre évaluation environnementale de politique et évaluation de politique environnementale perd de sa pertinence puisque l'évaluation environnementale devient une politique environnementale...à évaluer.

REFERENCES INTERNES A L'APPEL D'OFFRES

- COMBADIÈRE W. (1994), *Projet de mise en oeuvre d'un programme agri-environnemental sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, mémoire de DESS Espace Rural et Environnement, Université de Bourgogne, septembre, 51 p. + annexes.
- RIZAND A. (1994), *Contribution à l'évaluation environnementale du PDZR de Bourgogne : le cas des bâtiments d'élevage* - Université de Bourgogne et ENESAD, mémoire de DEA analyse et politique économiques et DAA économie appliquée, Septembre, 120 p + annexes.
- THIÉBAUT L. (1993a) French landscape and European agricultural policies - *The Science of the Total Environment*, n° 129, Elsevier Science Publishers B.V., Amsterdam - pp. 95-106.
- THIÉBAUT L. (1993b), Politiques nationales et communautaires de l'environnement et évolution de l'espace rural - pp. 4 à 8 : Université J. MONNET, la gestion de l'espace rural, Textes des conférences de l'Université rurale de la Loire, journée de Bourg-Argental, 17 septembre 1993, St Étienne.
- THIÉBAUT L.(1993c), La politique du paysage rural en France dans le contexte communautaire, pp. 38 à 44 : Bulletin Technique d'Information (BTI) du Ministère de l'Agriculture, n° 11-12 - *Économie du paysage et agriculture*, Janvier-avril 1993, 128p.
- THIÉBAUT L. (1994a), Évolution de la relation agriculture-environnement, pp. 13-30 (premier article) de *Pour*, n°141, spécial *Agriculture, environnement* (Revue du GREP, groupe de recherche pour l'éducation et la prospective).

THIÉBAUT L. (1995a), Servir la ville, gérer le vide : la question de l'environnement dans l'évolution de l'agriculture des zones à densité extrême, pp. 185-199 In : CARRIERE J.P. et MATHIS P. : *L'aménagement face au défi de l'environnement*, édition ADICUEER, Poitiers, 312 p. (Sélection de communication au Colloque de l'association de Science Régionale de Langue Française, ASRDLF, Aménagement et Environnement, Tours, 30 et 31 août, 1er septembre 1993).

THIÉBAUT L. (1996), Les "fonctions" environnementales de l'agriculture périurbaines : flux, externalités, services, accepté pour publication dans *Cahiers Agricultures*, tapu 13p.

REFERENCES EXTERNES A L'APPEL D'OFFRES

Membres de l'équipe

THIÉBAUT L., (1988), *Indemnisation ou rémunération de l'agriculture pour des objectifs d'environnement*, dans "Environnement et Société", Arlon - Belgique, n°1 et 2 - 176 p., pp. 127-129

THIÉBAUT L., (1991a), *Politiques agricoles et politiques d'environnement* - Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Équipement. Groupe de prospective, séminaire "Évaluation des politiques publiques d'environnement", janvier 1991

THIÉBAUT L. (1991b), *Les biens d'environnement produits par l'agriculture* - In : Où en sont les recherches en sciences sociales sur le milieu rural ? - Dijon, Actes des journées d'étude de l'INPSA, 18-22 Mars 1991 - pp. 167-197.

THIÉBAUT L. (1991c), *Les situations d'élevage favorable à l'environnement et les politiques de soutien : cas de la France* - 7p. In : CCE DG VI, Proceedings of a Workshop : The implementation of agri-environmental policies in the EC. Brussels, 21-22 november 1991, edited by IEEP London - n.p.

THIÉBAUT L. (1992), *Demandes de biens d'environnement et interventions publiques en agriculture - cas de la France* - Thèse de doctorat en économie de l'Université de MONTPELLIER I - 359 p. + annexes.

THIÉBAUT L. (1993d), *L'agriculture, l'environnement et la qualité des produits biologiques* - pp. 188-192 de : FNCIVAM - Agrobioscopie, analyses, options, expériences - 1993 - 210p.

THIÉBAUT L. (1993e) - *Les agriculteurs producteurs de paysage*, pp. 6 à 13 In : Bulletin Technique d'Informations (BTI) du Ministère de l'Agriculture, n°11-12 spécial "Économie du paysage et agriculture". Janvier-Avril 1993, 128 p.

THIÉBAUT L. (1993f), *Les pratiques agricoles demandée au titre de l'environnement (Farming Practices Required on Account of the Environment)* - Congrès Européen de Sociologie Rurale - Wageningen Août 1993 - Atelier « environnement et agriculture ».

THIÉBAUT L. (1993g), *Demandes touristiques et coûts agricoles occasionnés par la faune sauvage : cas de la marmotte* ; pp. 5-10 In RAMOUSSE R. et le BERRE M. dir - Actes du séminaire national deuxième journée d'étude sur la Marmotte alpine, Ministère de l'Environnement EGPN, CNRS Environnement ; Université de Lyon 1., novembre, 102p.

THIÉBAUT L. (1994b), *Sol, agriculture et environnement : une rencontre à ménager* - "Natures, Sciences, Sociétés" vol. n°2, 1994, p. 129-142.

THIÉBAUT L. (1994c), *Faune sauvage demandée et agriculture : le cas de la marmotte* - communication au Colloque "Les systèmes ruraux en questions : perspectives de recherche" du Comité "Systèmes Écologiques et Action de l'homme", Programme, Environnement, Vie et Sociétés, CNRS, Le Vivier, 6 et 7 octobre 1994, 7 p. (voir aussi INRA p.52)

THIÉBAUT L. (1995b), *Environnement, agro-alimentaire et qualité* - pp. 125-135 In NICOLAS F. et VALCESCHINI E. éditeurs - Agro-alimentaire : une économie de la qualité - coéd. INRA - Economica, 433 p..

2.6 - ENVIRONNEMENT ET FORMATION INITIALE DES AGRICULTEURS. BELGIQUE FRANCOPHONE, FRANCE, PAYS-BAS ET PORTUGAL

La montée en puissance des préoccupations environnementales et la remise en cause de la fonction productive de l'agriculture dans ses aspects productivistes sont deux évolutions récentes et profondes concernant le secteur agricole. Dans ce contexte, des politiques concernant plus particulièrement la formation initiale des agriculteurs doivent permettre de répondre à ces nouveaux enjeux, notamment par le développement de l'éducation à l'environnement au sein des systèmes éducatifs et par l'enseignement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Cette note présente un certain nombre de conclusions tirées d'une étude conduite entre 1991 et 1993 (RISOU 1994). La recherche a visé, en comparant différents pays de l'Union Européenne, à analyser comment l'enseignement agricole s'est adapté à ces nouveaux enjeux, et à déterminer les conditions d'une meilleure adéquation entre besoins d'éducation à l'environnement et offre de formation.

*La démarche comparative utilisée détermine, pour des pays ou des régions ayant des histoires agraires et politiques différentes et des environnements naturels variés : Belgique francophone, France, Pays-Bas, Portugal, les différentes solutions adoptées au sein des systèmes éducatifs afin que les futurs agriculteurs soient conscients des conséquences de leurs pratiques professionnelles sur l'environnement. Afin d'en comprendre la rationalité, ces différentes solutions sont placées dans leur contexte par l'analyse du système de relations existant entre **enseignement agricole** (responsable des formations initiales), **agriculture** (activité en cause) et **environnement naturel** (milieu porteur de l'activité et dont la qualité doit être préservée à ce titre ainsi que pour d'autres usages). Par ailleurs, l'analyse de ce système agriculture-environnement-enseignement agricole permet de déterminer les facteurs limitants et les politiques prioritaires à envisager pour développer la prise en compte de l'environnement auprès des futurs agriculteurs de ces quatre pays.*

* * *

1 - Les relations entre agriculture et environnement

Il est maintenant admis que certains aspects de l'agriculture intensive ont des conséquences négatives sur l'environnement : les principales questions agri-environnementales viennent de phénomènes de surcharge du milieu, par excès d'intrants agricoles (nutriments, pesticides, travail mécanisé...) et de déséquilibres par séparation entre activités de cultures et activités d'élevage (érosion des sols de culture appauvris en matière organique, problèmes de gestion des effluents d'élevage).

Aujourd'hui, on ne peut pas parler d'un nouveau modèle de développement agricole, puisque les logiques conduisant à l'intensification et à la spécialisation des systèmes de production sont toujours en oeuvre, mais un certain nombre de politiques visant à en atténuer les effets négatifs sur l'environnement ont vu le jour. Ainsi par exemple, des réglementations visant une meilleure intégration spatiale des cultures et de l'élevage ont été élaborées : surface minimale d'épandage pour les élevages intensifs, limitation des chargements animaux à l'hectare, tenue d'un plan d'épandage rationnel par les exploitants. Dans ce cadre réglementaire en général récent, pour une production agricole donnée, la marge de manoeuvre des exploitants reste grande : elle correspond à la multiplicité des pratiques possibles, dont certaines se réfèrent à une «école définie» (agriculture biologique, agriculture biodynamique, agriculture intégrée), et d'autres relèvent de l'agriculture conventionnelle. Or, la mise en oeuvre de pratiques spécifiques exige un savoir-faire inhabituel et méconnu de nombreux producteurs. Nous verrons plus loin comment l'enseignement agricole répond à ces besoins de nouvelles compétences.

Au sein des quatre pays étudiés, on observe grossièrement une gradation Nord-Sud de l'intensité agricole (en considérant les intrants hors travail), l'agriculture portugaise étant peu intensive en regard de celle pratiquée aux Pays-Bas. En ce sens, la demande sociale d'adaptation des formations agricoles aux techniques alternatives est plus pressante au Nord qu'au Sud. Mais pour le Portugal qui n'a intégré la CEE qu'en 1986, « ne serait-ce pas l'heure de tirer parti du retard de l'agriculture portugaise en matière de développement technologique pour essayer d'échapper à l'introduction de modèles polluants ? » (BELO MOIRERA 1993). Cette préoccupation est d'autant plus sérieuse que le milieu naturel portugais est considéré comme fragile.

2 - Les relations entre agriculture et enseignement agricole

Afin d'établir des comparaisons entre pays, seules ont été étudiées les formations initiales conduisant à l'obtention de la capacité professionnelle agricole (CPA), telle qu'elle est définie par le règlement 797/85 de la CEE pour l'obtention des aides à l'installation de jeunes agriculteurs (voir tableau ci-dessous).

Moyens d'obtenir la capacité professionnelle agricole (1992)

	Diplôme spécifique pour l'installation (formation initiale)
Belgique	CQ6 (ex CESS.A) ^a
France	BTA ^a
Pays-Bas	MAO-B rénové en 1992 ^a
Portugal	PAP ^b ou «600 heures» ^c

^a : correspond au niveau 3 européen (niveau III français)

^b : correspond au niveau 2 européen (niveau IV français)

^c : formation accueillant des élèves en situation d'échec scolaire et ayant suivi le primaire.

La proportion d'agriculteurs ayant reçu une formation initiale agricole progresse d'année en année, mais il existe toujours une frange de jeunes s'installant sans capacité professionnelle «officielle». Cette situation est commune au Portugal, où l'effort à porter concerne l'ensemble du système éducatif, elle est rare aux Pays-Bas où les principes d'une formation de masse pour les agriculteurs avaient été établis dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. On attribue d'ailleurs couramment à cette incitation ancienne et continue la précocité du courant de modernisation agricole aux Pays-Bas (DAUCÉ 1993). La Belgique et la France sont en situation intermédiaire.

Outre ces questions quantitatives, il est utile d'envisager comment qualitativement l'agriculture est intégrée aux formations : elle fait bien sûr partie des contenus de formation, puisque les matières dites techniques font justement la spécificité des filières agricoles. Mais la façon dont ces matières sont enseignées et la nature même des contenus plus ou moins proches des systèmes de production locaux permettront aux élèves de mobiliser leurs connaissances plus ou moins facilement face à une situation professionnelle concrète. Par ailleurs, des capacités d'ordre méthodologique, et aussi d'ordre éthique ou civique, propres à les aider à gérer au mieux leur exploitation selon son environnement, auront été plus ou moins développées au cours des formations.

Pour les quatre pays étudiés, ces aspects quantitatifs ont été évalués selon l'importance des contenus de formation relevant de l'apprentissage par découverte et sur les méthodes pédagogiques employées (pluridisciplinarité, objectifs pédagogiques, démarche systémique).

Il apparaît que le fonctionnement de l'enseignement agricole belge francophone est, en 1992, moyennement favorable au décloisonnement des savoirs, alors que paradoxalement, la marge de manoeuvre des enseignants et des établissements se révèle très importante. Le «flou» lié à celle-ci, la

concurrence débridée entre réseaux d'enseignement, la tutelle d'un ministère ne reconnaissant pas la spécificité de l'enseignement agricole et ne lui conférant pas les moyens nécessaires, sont quelques explications de la situation.

La structure de la filière BTA de l'enseignement agricole français apparaît plutôt comme favorable à une bonne intégration de, et à, l'agriculture, qui est bien considérée comme une activité multidisciplinaire. Mais si la structure est favorable et autorise des expériences riches et variées, la réalité de l'ensemble des établissements d'enseignement agricole est plus nuancée, certains aspects de la rénovation de 1983 n'y existant que «sur le papier», essentiellement à cause de facteurs humains. La nouvelle réforme qui est en cours depuis 1991/92, transforme progressivement certains BTA en baccalauréats technologiques ou professionnels. Elle permettra peut-être de surmonter ces difficultés.

La structure du nouveau système hollandais apparaît elle aussi comme favorable à une bonne intégration entre formations et agriculture. Celle-ci est appréhendée dans toute sa technicité, avec un souci de présenter aux élèves les dernières innovations technologiques. Les objectifs pédagogiques formulés en terme d'acquisition de capacités professionnelles sont concrets et pratiques. Quant au Portugal, il s'est donné aujourd'hui les moyens d'un enseignement agricole plus adapté que précédemment, avec notamment des modules pluridisciplinaires, ne négligeant plus la formation des futurs agriculteurs. La mise en application de cette réforme devrait être achevée en 1994 : l'avenir permettra d'apprécier son efficacité sur le terrain.

3 - Les relations entre enseignement agricole et environnement

Un bilan des contenus et objectifs pédagogiques concernant l'environnement et des méthodes utilisées pour procurer aux élèves les capacités de raisonner en fonction de l'environnement a été effectué. Réciproquement, la place laissée aux études locales de milieu dans l'enseignement permet d'évaluer le rôle de l'environnement qui est alors utilisé comme moyen de formation.

En Belgique francophone, la sensibilisation à l'environnement devrait se développer, avec la réforme des contenus pour le Réseau de la Communauté Française. Sur la totalité des 12 écoles, 4 groupes d'enseignants ont répondu à un appel lancé par la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, pour des expériences de sensibilisation à l'environnement (formation continue, expériences pédagogiques, travail sur le futur métier d'agriculteur).

En France, dès 1971, l'écologie a été introduite dans les programmes comme un temps de travail pluridisciplinaire (biologie-agronomie) sur des situations concrètes. Cependant, cette innovation n'a eu qu'un effet limité : rejetée par l'essentiel des enseignants techniques (LEFUR 1993) pour des raisons humaines de fonctionnement par rapport à la pluridisciplinarité, elle entraîna de plus des coûts ou des besoins en postes supplémentaires que le Ministère de l'Agriculture n'a pas bien assumés. Elle a néanmoins ouvert une voie et permis quelques riches expériences pluridisciplinaires. Avec la rénovation de l'enseignement agricole de 1984 est introduit le module pluridisciplinaire «connaissance et pratiques sociales» qui s'appuie sur un stage d'étude de milieu. C'est une éducation à l'environnement et par l'environnement qui est ainsi mise en oeuvre. Mais finalement, ce n'est qu'en 1991/92 avec la réécriture des modules de qualification professionnelle du BTA option «production» que l'environnement est véritablement intégré dans les contenus techniques par l'introduction de pratiques respectueuses de l'environnement. Pour la première fois dans l'enseignement agronomique, le seul critère n'est plus la productivité (PEREZ 1993).

Aux Pays-Bas, l'intégration de l'environnement dans les formations s'est faite par la mise en oeuvre d'un projet très structuré et spécifique appelé IMAO, initié par le Ministère de l'Agriculture et confié au STOAS, (Institut de formation des enseignants agricoles), qui débuta en 1989, avec pour

objectif le développement des moyens pour des cours d'« *envirocare* »¹ pour les futurs agriculteurs, ainsi que la formation des enseignants et de l'ensemble des personnels des écoles. L'ensemble des objectifs pédagogiques des formations agricoles de niveau supérieur à 2 a été élaboré en y intégrant les objectifs d'*envirocare*.

Dans les formations agricoles au Portugal, les questions de lutte contre l'érosion des sols, d'intégration au paysage et de sauvegarde de la faune et de la flore sont intégrées aux contenus (GORIS, 1991). Des modules locaux permettent d'adapter l'enseignement aux spécificités régionales. En revanche, des modules spécifiques à l'environnement n'existent que dans les formations conduisant à des métiers dits « de l'environnement »

Si les cheminements des Pays-Bas et de la France ont été différents pour introduire les questions de respect de l'environnement dans les formations initiales des futurs agriculteurs, les pédagogies, du moins celle qui sont préconisées officiellement, sont remarquablement convergentes. De fait, il semble que les pédagogues européens à travers la problématique de l'éducation à l'environnement s'accordent à considérer comme essentiel le besoin de développer :

- les capacités à appréhender des systèmes complexes, avec une démarche globale,
- les capacités d'analyse des éléments des écosystèmes,
- les capacités d'intégrer ces deux approches (CAGLIARDI, 1991).

Ainsi la prise en compte de l'environnement comble en partie les séparations entre champs disciplinaires car elle requiert communication et collaboration entre disciplines. Parallèlement, l'antagonisme qui sépare pensée analytique et pensée systémique est réduit : ces deux formes de pensée doivent non plus se combattre, mais se compléter l'une l'autre. On s'aperçoit en définitive qu'à travers le défi posé par les questions environnementales, l'homme est amené à reconsidérer sa place dans les écosystèmes -en tant qu'acteur et en tant que penseur- et de là à construire une nouvelle éthique et de nouveaux outils scientifiques.

Les pédagogies d'éducation à l'environnement qu'on tente de développer aux Pays-Bas et en France sont ambitieuses et achoppent sur les capacités des enseignants à se les approprier, sur les difficultés pratiques et humaines de la pluridisciplinarité, sur les motivations des élèves... De plus, aux Pays-Bas où la réglementation agri-environnementale est relativement contraignante, des élèves futurs agriculteurs ont tendance à réagir avec agressivité aux contenus environnementalistes.

Conclusion

Le jeu des interrelations entre agriculture, environnement et enseignement agricole nous amène à conclure que l'importance des questions environnementales dans les formations agricoles est étroitement liée à l'intégration de l'agriculture à l'enseignement... Par conséquent, si l'on souhaite donner plus de poids aux questions environnementales dans les formations agricoles en Belgique francophone et au Portugal, il s'agira en premier lieu de renforcer la place de l'agriculture dans ces formations, sous forme d'études de terrain, de stages pratiques, en mettant en oeuvre des pédagogies adaptées à cette activité multi-disciplinaire.

Nous avons aussi montré que là où l'agriculture est la plus intensive (et a donc un impact le plus fort sur l'environnement), l'enseignement agricole forme proportionnellement le plus d'agriculteurs. Dans ce contexte, le rôle de l'enseignement agricole comme «courroie de transmission» du développement agricole est mis en évidence. Après avoir participé au développement de l'agriculture productiviste, la formation professionnelle s'adapte aujourd'hui aux besoins d'une agriculture préservant mieux l'environnement (France, Pays-Bas). Au Portugal où les questions agri-environnementales sont encore relativement modestes grâce à une agriculture

¹ *envirocare* : mot créé par le projet (littéralement : considération pour, soin à l'environnement) pour résumer l'ensemble des actions dans une entreprise visant à comprendre et appréhender les effets de l'activité sur l'environnement

« traditionnelle », les contenus de formation concernant l'environnement sont peu développés : ils ont d'ailleurs fait leur apparition sous l'influence de la politique européenne communautaire. Mais c'est aussi à travers l'intégration à l'Union que l'agriculture portugaise se trouve transformée et qu'elle évolue vers une forme plus intensive, avec les conséquences environnementales et sociales que cela sous-entend.

En Belgique francophone, la relativement mauvaise intégration de l'agriculture à l'enseignement est le facteur limitant. Ceci pourrait venir notamment d'un poids de l'Etat trop faible comparativement à celui des organisations professionnelles agricoles, qui sont encore dominées par un certain conservatisme dans la logique productiviste. La régionalisation en cours du ministère de l'agriculture, qui le placera ainsi au même niveau que ministère de l'éducation et ministère de l'environnement, devrait être un pas vers l'harmonisation de la situation. Une reconnaissance institutionnelle de la spécificité des formations agricoles serait également souhaitable.

En résumé, il existe différents moyens de renforcer la prise en compte de l'environnement par les futurs agriculteurs, dont la hiérarchie est variable selon les pays.

- **renforcer l'insertion de l'agriculture dans l'enseignement agricole** (Belgique, Portugal).

- **augmenter les contenus de formation relatifs à l'environnement.** Ceci peut se faire spontanément du fait de l'accroissement des problèmes agri-environnementaux (ce qui n'est évidemment pas souhaitable) : au delà d'un certain degré, les problèmes sont tels qu'ils deviennent objets de formation et que les différents moyens de les atténuer sont introduits dans les formations. Parallèlement, des connaissances permettant de raisonner « avec » l'environnement sont également intégrées, par l'enseignement de l'écologie notamment (France, Pays-Bas). Ceci peut aussi être décidé par des politiques volontaristes (Union Européenne au Portugal).

- **valoriser et développer les effets positifs de l'agriculture sur l'environnement,** par une reconnaissance économique en particulier. Le rôle d'entretien de l'espace rural par exemple exige des compétences particulières que les formations agricoles devraient procurer.

- **accroître,** par des politiques adéquates, la **proportion de futurs agriculteurs formés dans l'enseignement agricole** (Portugal, France, Belgique);

REFERENCES INTERNES A L'APPEL D'OFFRES

RISOUD B.(1994), *Enseignement agricole et environnement, contexte des formations initiales des agriculteurs en Belgique francophone, France, Pays-Bas et Portugal*, ENESAD, Département d'économie et sociologie, 73 p.

REFERENCES EXTERNES A L'APPEL D'OFFRES

a) Membres de l'équipe

DAUCE P. : *La formation dans les processus.*

b) Autres références

BELO MOREIRA, M. (1993), Commentaires sur le Portugal de l'étude : transmission des exploitations agricoles et installation des agriculteurs dans la CEE. in *Actes et Communications* n° 11, INRA-ESR. pp 76/81.

CAGLIARDI, R. (1991), Training for environmental protection in the Lombardy and Umbria regions. *Discussion Paper*, n° 74. International Labour Office. Genève., 46 p.

- GORIS, K. (1991), *Etude sur les structures et programmes de formation et de vulgarisation en matière d'environnement pour les agriculteurs*. CEPFAR, Bruxelles, - Tome 1 : 88 p. Tome 2 : 341 p.
- LEFUR, P. (1993), *Quelle prise en compte de l'environnement dans l'enseignement agricole en France ?* - document présenté aux journées d'études REIFEA, Wageningen, 4 p.
- PEREZ, F. (1993), *L'éducation à l'environnement dans l'enseignement agricole français ; une formation personnelle, une éducation du citoyen*. - document présenté aux journées d'études REIFEA, Wageningen, 13 p.

Au niveau scientifique, de par sa méthodologie combinant bibliographie et entretiens avec des experts, cette étude a permis des collaborations en particulier avec le STOAS de Wageningen (Pays-Bas) et la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (Belgique). Ses résultats ont été communiqués en formation continue des personnels du Ministère de l'Agriculture, au REIFEA, ainsi qu'au colloque « Territoires ruraux et formation » à l'ENESAD en octobre 94.

2.7. - UN ESSAI D'EVALUATION DES EXTERNALITES POSITIVES PRODUITES PAR L'AGRICULTURE

La fonction marchande de l'agriculture se réduit aujourd'hui en France à moins de 2,5 % du PIB (un peu plus du double si l'on ajoute l'agro-alimentaire). En revanche, les demandes non marchandes de réduction des nuisances et d'accroissement des aménités offertes par l'agriculture et l'espace rural sont en forte expansion comme en témoignent la montée des préoccupations écologiques ou le développement du tourisme vert.

Ces mutations de la demande sociale à l'égard de l'agriculture ne sont pas sans interagir avec les orientations nouvelles à donner à la politique agricole, sans qu'on dispose, cependant, d'instrument de mesure adéquat pour valoriser ces nouvelles fonctions de l'agriculture. Après un rappel rapide du rôle de l'agriculture dans l'entretien et la protection de l'espace, on présentera ci-dessous une méthodologie exploratoire pour évaluer, à partir de la fréquentation touristique, certaines des externalités positives produites par l'agriculture.

1 - Demandes marchandes et demandes non marchandes. Implications en termes de politique agricole

La demande marchande est globalement en déclin relatif dans la mesure où la part de l'alimentation (le principal débouché de l'agriculture) dans le budget des ménages ne cesse de régresser. En 1993, cette alimentation ne représentait que 17,5 % de la consommation globale des ménages contre 25 % en 1970 et 35 % en 1960. La raison en est simplement que les consommateurs désirent manger à leur faim, ni plus ni moins ! En termes économiques cela signifie que l'élasticité-revenu de la demande en biens agricoles marchands est nettement inférieure à 1.

Certes, on ne peut exclure, du point de vue de la logique formelle, une révolution technologique qui ouvrirait des débouchés industriels non alimentaires très vastes à l'agriculture mais, pour l'instant, ceux-ci n'apparaissent pas. En tout cas, les biocarburants ne peuvent guère offrir de grandes perspectives en l'état actuel des rapports de prix avec les sources alternatives d'énergie. Par contre, la part des produits de qualités progresse au sein de la consommation alimentaire globale.

A l'opposé, les demandes non marchandes relatives à la protection de l'environnement, à l'entretien de la nature, au développement des aménités procurées par l'espace rural sont croissantes (on pourrait par extension les créditer d'une élasticité-revenu supérieure à 1).

Les agriculteurs ont une incidence toute particulière dans ces domaines. En effet, ils gèrent près de 60 % de la superficie du pays. En d'autres termes, cela signifie qu'une catégorie socio-professionnelle, réduite aujourd'hui à 500 000 exploitations agricoles à temps complet, modèle la majorité de l'espace, c'est-à-dire du cadre de vie d'un pays de 58 millions d'habitants qui accueille chaque année entre 50 et 60 millions de touristes étrangers.

Observons à ce propos que les externalités agricoles positives sont -tout comme les négatives d'ailleurs - des services immobiles liés au sol. Cela signifie qu'à la différence des produits agricoles marchands, on ne peut les importer sinon en s'expatriant ! Cela implique que l'Etat protège ou soutienne l'activité qui en est porteuse s'il entend les conserver et, a fortiori, les renforcer.

Dans la mesure où l'évaluation des demandes non marchandes, en l'absence de prix, pose problème, une bonne partie des divergences en matière de politique agricole vient de la valeur qui leur est accordée intuitivement.

Si on fait l'hypothèse que ces demandes non marchandes restent relativement modestes par rapport à la demande marchande et si on estime que, pour cette dernière, la France dispose

d'avantages comparatifs au niveau européen mais aussi mondial, dans ce cas, l'ouverture du pays aux échanges internationaux agricoles et les politiques de restructuration et de concentration dans la production peuvent se justifier.

En revanche, si on fait l'hypothèse que ces demandes non marchandes sont déjà loin d'être négligeables et qu'elles tiendront une place de plus en plus importante à l'avenir, alors il convient d'inscrire les préoccupations environnementales au coeur de la politique agricole.

Sous cette hypothèse, la réforme de la PAC de 1992 peut être considérée comme inachevée, voire contradictoire par rapport aux objectifs affichés au départ. Certes, des mesures environnementales ont été instaurées mais elles restent partielles et s'appliquent surtout là où les pratiques agricoles étaient déjà relativement respectueuses de l'environnement.

En revanche, par exemple, la prime au maïs ensilage conforte les systèmes d'élevage intensifs. De même, le gel des terres mis en place pour maîtriser les cultures céréalières et d'oléoprotéagineux, apparaît nettement moins avantageux économiquement et écologiquement qu'une stratégie de réduction des intrants, toutes choses restant égales par ailleurs. (VERCHERAND, 1996).

Au total, il n'est pas sûr que les aides publiques à l'agriculture ne soient pas davantage corrélées aux externalités négatives qu'elle induit (pollution par les nitrates par exemple) plutôt qu'aux externalités positives qu'elle crée. Pour progresser dans cette évaluation comparative, il apparaît dans un premier temps indispensable de mieux cerner la production de ces externalités positives et c'est ce que nous avons tenté, de manière expérimentale, en nous appuyant sur la fréquentation touristique.

2 - Production agricole et production touristique induite par l'espace agricole

On a cherché à rapprocher de la production agricole la production touristique induite par l'espace agricole pour tenter de quantifier l'utilité relative des différentes fonctions de l'agriculture

Méthodologie

Après une revue d'ensemble de la littérature et des sources statistiques relatives au tourisme en général et au tourisme rural en particulier, une démarche méthodologique a été développée pour, sinon évaluer un surplus total (de bien-être ou d'utilité) offert par l'espace agricole (les problèmes théoriques posés sont nombreux), tout au moins élaborer un indicateur des effets externes engendrés sur les différents espaces modelés par l'agriculture.

Cette démarche s'inspire de la méthode du coût de transport pour évaluer le bien-être offert par un espace récréatif bien délimité, accessible librement au public et non couplé à d'autres visites. Elle s'inspire aussi très indirectement de la méthode des évaluations contingentes.

Le point de départ consiste à chiffrer les coûts de déplacement et d'hébergement à des fins d'agrément touristique, puis de pondérer ces coûts de l'intérêt manifesté par les excursionnistes et les touristes² pour l'espace agricole. Pour cela, ces derniers sont invités à répartir 10 points entre 3 types d'espaces sur lesquels ils sont susceptibles de se déplacer au cours de leurs visites : l'espace agricole (c'est-à-dire modelé par l'activité agricole), l'espace naturel (intérieur des forêts, mer, plage, plan d'eau, haute montagne), l'espace bâti (tout ce qui est bâti sauf ce qui est à usage agricole).

Cette démarche méthodologique a été testée auprès des touristes séjournant en gîtes ruraux en Côte-d'Or. On en trouvera ci-après quelques résultats, après une présentation rapide de la place du tourisme agricole.

² Un excursionniste est un visiteur dont le déplacement et le séjour sont inférieurs à 24 h. Un touriste est un visiteur dont le déplacement et le séjour sont compris entre 24 h (une nuitée) et 4 mois).

La place du tourisme agricole

En 1992, la valeur ajoutée touristique directe et indirecte était évaluée à 4,2 % du PIB (2,7 % pour la seule V.A. directe). Ces pourcentages sont à comparer avec la branche agriculture-sylviculture-pêche (2,8 % du PIB en 1992, 2,3 % en 1993 après la réforme de la PAC) et si l'on ajoute l'agro-alimentaire, nous obtenons respectivement 5,7 et 5,8 % du PIB pour les années 1992 et 1993. En d'autres termes, on peut dire que l'activité touristique est en train d'atteindre le même poids que l'agriculture et l'agro-alimentaire réunis.

Les enquêtes de l'INSEE sur les vacances (4 jours consécutifs à 4 mois au plus) des Français indiquent leur répartition selon la destination. Cette répartition peut être comparée avec celle du séjour (24 heures à 4 mois au plus) des étrangers (enquête aux frontières).

	Vacances des français moyenne 1991-92-93	Séjours des étrangers 1991
Mer	38,6 %	24,0 %
Campagne	25,9 %	16,7 %
Montagne	20,7 %	13,6 %
Ville	10,3 %	31,6 %
Circuit	4,4 %	14,3 %
TOTAL	100 %	100 %

Si on assimile l'espace rural à la « campagne », il représente un peu plus du quart des destinations de vacances des Français et un sixième des séjours des étrangers. Cependant : une part des nuitées passées à la « montagne » (en particulier en été) et en circuit peuvent probablement être attribuées à l'espace rural. Au niveau économique, l'espace rural capterait un peu plus de 20 % des dépenses touristiques.

Sur longue période, la campagne a décliné fortement dans les destinations, passant de 34,5 % en 1964 à 26,5 % en 1982, date à partir de laquelle sa part se stabilise. Cette évolution recouvre deux phénomènes opposés : un déclin des retours dans leurs familles à la campagne de la part de salariés qui ont désormais largement perdu leurs racines rurales et, inversement, un attrait de plus en plus prononcé pour cette destination de la part d'une clientèle citadine, assez aisée, à la recherche de vacances de qualité, comme en témoigne le succès grandissant des gîtes ruraux.

D'ailleurs, les enquêtes auprès des touristes montrent que la campagne devient synonyme de vacances plus reposantes, plus conviviales, plus écologiques et plus culturelles.

Résultats du test méthodologique

Ce test a concerné 119 touristes séjournant en gîtes et il a été réalisé par 2 enquêteurs.

Il s'est bien déroulé. Les touristes étaient parfois un peu surpris à l'énoncé de la question centrale concernant les 10 points à répartir entre les 3 espaces « agricoles », « naturel » et « bâti » selon l'intérêt manifesté pour chacun d'eux dans le cadre de leur séjour touristique. Cependant, ils la comprenaient parfaitement même s'ils jugeaient difficile d'y répondre. Après une petite réflexion, ils ont toujours répondu.

La réalisation du test a montré l'importance capitale d'une bonne formulation de cette question centrale. Les 3 espaces doivent être décrits précisément dans leurs éléments, illustrés clairement au besoin et cela, en respectant un équilibre entre chacun d'eux afin que l'enquêteur

n'influence pas telle ou telle préférence. Bien entendu, la notation doit concerner les espaces sur lesquels les touristes séjournent et se déplacent au moment de la réalisation de l'enquête.

Les notes obtenues ont été les suivantes :

	Ensemble des touristes (119)	Touristes français (67)	Touristes étrangers (52)
Espace bâti	3,9	3,8	3,9
Espace naturel	3,4	3,6	3,1
Espace agricole	2,7	2,5	2,9

Les touristes étrangers semblent préférer davantage que les Français les espaces bâti et agricole. Au niveau des régions naturelles de Côte-d'Or, la côte viticole - qui comprend 2 villes au patrimoine riche, Dijon et Beaune - se distingue par une note plus élevée pour les espaces bâti agricole. En revanche, le Chatillonnais, très rural, boisé et excentré, classe l'espace naturel en premier. Cependant, le nombre d'enquêtes est trop faible pour procéder à des subdivisions territoriales fiables statistiquement.

Toujours est-il que ce test a montré qu'il est possible, a priori, d'élaborer un indicateur permettant de hiérarchiser les différents espaces agricoles en fonction de leurs externalités³. Il peut déboucher sur une évaluation économique, cela, en pondérant les dépenses de déplacement et d'hébergement de chaque excursionniste ou touriste par degré d'intérêt manifesté pour cet espace agricole, sous réserve comme suggéré plus haut, que la question soit posée en tout lieu de façon homogène.

Néanmoins, il conviendrait de vérifier les réponses faites dans des lieux de séjours très différents : littoral maritime, ville, montagne.

Est-il possible d'aller plus loin dans l'évaluation économique, par exemple dans l'estimation d'un surplus global de bien-être ? La réflexion théorique se poursuit précisément sur ce point.

REFERENCES INTERNES A L'APPEL D'OFFRES

VERCHERAND J. (1995), *Politique agricole et prise en compte des effets externes ; essai de représentation*, ENESAD, Dijon, décembre.

VERCHERAND J. (1996), La jachère : une maîtrise de la production coûteuse, *Economie Rurale*, 232, mars-avril.

³ On néglige les services marchands que les agriculteurs peuvent rendre aux touristes

PUBLICATIONS ET VALORISATION DES RESULTATS DU PROGRAMME DE RECHERCHE

1. Articles scientifiques et communications avec comité de lecture

- CAPT D. (1996), *Différenciation des produits de consommation finale et diversification de l'activité des exploitations agricoles françaises*. Communication au Congrès Européen de l'AEEA « Redefining the roles for European Agriculture », 3-7 septembre, Edinburgh, Scotland, 15 p.
- DAUCÉ P., PERRIER-CORNET Ph. et WEBER V. (1994), Adaptation des structures agricoles et réforme de la PAC. Quelle efficacité de la politique structurelle communautaire ? *Actes et communications*, INRA-ESR, n° 12, pp. 263-279.
- DAUCÉ P. Et PERRIER-CORNET Ph. (1993), *Politique structurelle et adaptation des structures agricoles dans la Communauté européenne*, Communication au VIIème Congrès de l'EAAE, Stresa, Repris dans *Revista de Estudios agro-sociales*, 165, 3.
- THIÉBAUT L. (1993a), French landscape and European agricultural policies. *The Science of the Total Environment*, n° 129, Elsevier Science Publishers B.V., Amsterdam, pp. 95-106.
- THIÉBAUT L. (1996), Les « fonctions » environnementales de l'agriculture périurbaines : flux, externalités, services. Accepté pour publication dans *Cahiers Agricultures*, tapu 13 p.
- VERCHERAND J. (1996), La jachère : une maîtrise de la production coûteuse, *Economie Rurale*, 232, mars-avril.

2 - Articles scientifiques et communications sans comité de lecture

- CAPT D. (1995a), *Structuration spatiale de la demande et de l'offre de produits fermiers : une représentation de l'agriculture périurbaine*. Atelier de Recherche « l'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions », 10-11 Mai, Bergerie Nationale de Rambouillet, 11 p.
- THIÉBAUT L. (1993b), Politiques nationales et communautaires de l'environnement et évolution de l'espace rural, pp. 4 à 8 : Université J. MONNET, la gestion de l'espace rural, Textes des conférences de l'Université rurale de la Loire, journée de Bourg-Argental, 17 septembre 1993, St Etienne.

3 - Ouvrages ou chapitres d'ouvrages

- DAUCÉ P., in : VON URFF W. Et BOISSON J.M. (1996), dir., *Regionalization of the EC Policy on Agrarian Structure*, ARL, Hanovre, à paraître.
- THIÉBAUT L. (1995a), Servir la ville, gérer le vide : la question de l'environnement dans l'évolution de l'agriculture des zones à densité extrême, pp. 185, 199 In : CARRIERE J.P. et MATHIS P. : *L'aménagement face au défi de l'environnement*, édition ADICUEER, Poitiers, 312 p. (Sélection de communication au Colloque de l'association de Science Régionale de Langue Française, Aménagement et Environnement, Tours, 30 et 31 août, 1er septembre 1993).

4 - Articles de revues à vocation de transfert

- CAPT D., PERRIER-CORNET Ph, SYLVANDER B. (1994), La valorisation du terroir : produits fermiers, appellations d'origine, *INRA Sciences Sociales*, n° 2-3/94, mars-mai, 2 p.
- THIÉBAUT L., (1993c), La politique du paysage rural en France dans le contexte communautaire, pp. 38-44 : Bulletin d'Information (BTI) du Ministère de l'Agriculture, n° 11-12, *Economie du Paysage et agriculture*, Janvier-avril 1993, 128 p.
- THIÉBAUT L. (1994a), Evolution de la relation agriculture-environnement, pp. 13-30 (premier article de Pour, n° 141, spécial Agriculture, *Environnement (Revue du GREP, groupe de recherche pour l'éducation et la prospective)*).

5 - Rapports

- BLAZER D. (1996), L'évaluation des politiques publiques. *Application aux politiques européennes et régionales de développement rural, le cas de la Bourgogne*, thèse (à soutenir). Document de travail.
- CAPT D., PEIFFER A. (1996), Les caractéristiques des investissements dans les exploitations « agro-alimentaires » et les exploitations « agro-touristiques ». Document de recherche (à paraître), ENESAD, INRA-ESR, Dijon.
- DAUCÉ P. (1996), *La politique agricole structurelle communautaire : évaluation comparée des mesures horizontales et des mesures territorialisées*, projet d'article.
- RISOUD B. (1994), *Enseignement agricole et environnement, contexte des formations initiales des agriculteurs en Belgique francophone, France, Pays-Bas et Portugal*, ENESAD, Département d'économie et sociologie, 73 p.
- VERCHERAND J. (1995), *Politique agricole et prise en compte des effets externes ; essai de représentation*, ENESAD, Département d'économie et sociologie, 42 p.

6 - Publications diplômantes

- BRIAND B., (1994), *Evaluation comparative de la politique de préretraite communautaire en agriculture*, mémoire de fin d'études, ESA Angers, avril, 107 p. (Résumé dans ALLAIRE G. et DAUCÉ P., dir., Etude du dispositif de préretraite en agriculture, rapport final, fascicule 3, *Comparaison avec les règlements communautaires et la politique des autres Etats membres*, 29 p., janvier 1995).
- CAPT D. (1994a), *Demande de biens différenciés, comportements spatiaux et diversification de l'activité des exploitations agricoles*. Document de recherche n° 45, série thèse, ENESAD, INRA/ESR, Dijon.
- COMBADIÈRE W. (1994), *Projet de mise en oeuvre d'un programme agri-environnemental sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, mémoire de DESS Espace Rural et Environnement, Université de Bourgogne, septembre, 51 p. + annexes.
- DIVOUX P., LETHUAIRE M.H. (1994), *Formes d'investissement dans les exploitations diversifiées. Contribution à une évaluation des politiques structurelles*. Mémoire d'ingénieur des techniques agricoles, ENESAD, Dijon.
- FARCY G. (1992), *Evaluation du plan de développement des zones rurales de Bourgogne (PDZR), Première contribution à l'élaboration d'indicateurs*. Mémoire de fin d'études, Option économie appliquée, ENSSAA, 128 p.

- GIRARDOT L. (1994), *Evaluation comparée des mesures de politique agricole mises en oeuvre à travers les objectifs 5a et 5b. L'exemple de la Bourgogne*. DAA sciences économiques, ENSA, Rennes, octobre.
- MARTIN G. (1994), *Evaluation économique des CLARE (Contrats locaux d'adaptation et de restructuration des exploitations agricoles)*, ENESAD et Université de Bourgogne, DAA Economie appliquée et DEA Analyse et politique économiques, octobre, 100 p. + annexes.
- RIZAND A. (1994), *Contribution à l'évaluation environnementale du PDZR de Bourgogne : le cas des bâtiments d'élevage*, ENESAD et Université de Bourgogne, DAA Economie appliquée et DEA analyse et politique économiques, septembre, 120 p. + annexes.

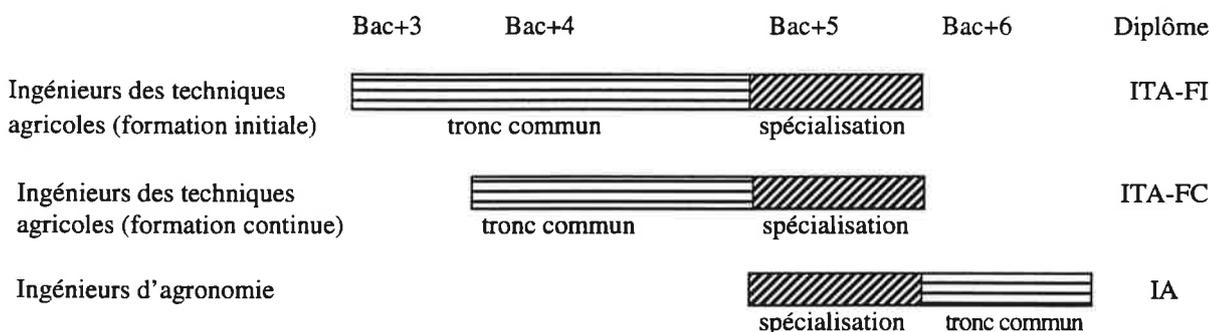
**ACTIONS CONDUITES AU NIVEAU
PÉDAGOGIQUE**

III- LES ACTIONS CONDUITES AU NIVEAU PEDAGOGIQUE

L'articulation formation-recherche, sur le thème de cet appel d'offres, s'est manifesté sous deux formes principales : l'insertion des acquis des recherches dans les filières de formation, notamment les spécialisations économiques de fin d'études d'ingénieurs et de 3ème cycle, et l'encadrement de mémoires de fin d'études. Avant de présenter en détail les liens qui se sont ainsi établis, on rappellera les grandes caractéristiques des filières de formation de l'ENESAD.

3.1. LES FILIERES DE FORMATION A L'ENESAD. LES SPECIALISATIONS EN ECONOMIE

Du fait de la fusion des quatre anciens établissements constituant, l'ENESAD assure plusieurs filières de formation (cf. Annexe 1) conduisant à des diplômes différents. Les trois principales sont figurées ci-dessous.



Les flux actuels sont, par an :

- de 80 étudiants pour les ITA-FI (dont 8 à 10 titulaires d'une maîtrise ès-sciences)
- de 25 étudiants pour les ITA-FC
- de 16 étudiants pour les IA.

Le département d'économie et sociologie propose pour sa part :

- une filière de spécialisation en économie pour les ITA (FI et FC), avec deux dominantes :
 - . ERDR : Espaces ruraux et développement régional
 - . SIGFA : Systèmes industriels et gestion des filières agro-alimentaires.

Chaque dominante accueille de 15 à 20 étudiants :

- une filière de spécialisation en économie pour les ingénieurs d'agronomie (DAA d'économie appliquée), avec deux mentions :
 - . Mention A : Economie et politique de l'agriculture, de l'environnement et du développement régional
 - . Mention B : Economie industrielle et gestion appliquées au secteur agro-alimentaire

En outre, une partie des cours assurés dans les DAA sont validés comme modules du DEA « Analyse et politiques économiques » de l'Université de Bourgogne, l'ENESAD ayant la coresponsabilité de la dominante « Economie rurale, spatiale, régionale ».

En moyenne sur les dernières années, 5 à 6 étudiants suivent la mention A du DAA, auxquels il faut ajouter un nombre équivalent d'étudiants en DEA.

(On trouvera en annexe 5, une vue d'ensemble de ces enseignements de spécialisation pour l'année scolaire 1995-96)

3.2. L'INSERTION DES THEMES DU PROGRAMME DE RECHERCHE DANS LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALISATION EN ECONOMIE

Sils ne peuvent être individualisés en tant que tels, les travaux conduits sur les politiques agricoles structurelles et l'évolution des fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux ont alimenté principalement les enseignements de spécialisation relevant des dominantes correspondantes (dominante ERDR et mention A).

1 - DAA d'économie appliquée

On relèvera les modules suivants, animés totalement ou en partie par des membres de l'équipe ayant participé au programme de recherche.

L'accent mis sur le rôle économique des interventions publiques paraît tout à fait essentiel dans la formation des futurs agents de l'Etat que sont les élèves-ingénieurs d'agronomie.

Economie publique et évaluation des politiques publiques (C. BAUMONT)

L'objectif de ce module est de présenter les principaux fondements du rôle économique de l'Etat à travers les conceptions théoriques d'optimum et d'équilibre économique. En particulier, les notions de biens collectifs et d'externalités, utiles à la compréhension des mécanismes actuels de production et de gestion des biens, de protection de l'environnement et d'évaluation du bien-être collectif sont définies et analysées.

Des aspects plus opérationnels de l'intervention économique de l'Etat à travers son action locale et les modes d'évaluation des mesures publiques sont abordés.

Economie des espaces ruraux et du développement régional (J.P. BOINON, D. CAPT, Ph. PERRIER-CORNET, B.SCHMITT)

Ce cours s'appuie sur les recherches menées au sein de l'équipe INRA-ENESAD « espaces ruraux et développement régional ». Il porte sur les mutations économiques des espaces ruraux et est guidé par trois grandes préoccupations :

- Celle de l'organisation économique des territoires, cadre et enjeu de la coopération économique entre acteurs pour la production d'avantages comparatifs,
- Celles des « nouvelles fonctions » des espaces ruraux ; le rural ne s'identifie plus exclusivement à l'espace productif agricole ou forestier ; il répond à des besoins de consommation nouveaux, en particulier résidentiels,
- Celle des mobilités des individus dans l'espace : traversés par des flux d'échanges croissants venus des villes, les espaces ruraux sont désormais à analyser dans le cadre de leurs interdépendances et de leur polarisation dans des espaces régionaux plus vastes.

Economie de l'environnement appliquée : l'agriculture (L. THIÉBAUT)

Ce cours a pour objectifs de :

- Fournir des outils d'analyse de l'environnement à des économistes travaillant en lien avec l'agriculture et le développement rural.
- Proposer une clef de lecture de la place de la question sociale de l'environnement dans le fonctionnement de l'économie, dans la société d'aujourd'hui et en particulier dans ses

rappports avec l'agriculture : en quoi les modifications anthropiques des milieux constituent-elles un enjeu dans les rapports entre groupes sociaux et en particulier dans les rapports économiques.

Ce cours propose donc des clefs de lecture des politiques d'environnement.

Les politiques de développement rural et régional (P. DAUCÉ)

Ce cours prend appui sur les modules précédents, notamment ceux consacrés à l'économie publique et à l'économie du développement local et du développement régional. Il traite de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques mises en oeuvre à l'échelon régional, national et européen pour assurer le développement des régions et des zones rurales en difficulté. Il privilégie dans ce cadre une approche économique.

Etude de terrain - Environnement (B. RISAUD)

Cette étude prend pour objet une question d'actualité concernant les relations entre agriculture et environnement. Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Appréhender la diversité des points de vue de différents acteurs par rapport à une question d'environnement
- Envisager l'applicabilité de mesures de protection de l'environnement à l'échelle de l'exploitation agricole.

2 - Dominante de DEA « Economie rurale, spatiale, régionale »

A l'exception du module d'économie publique, dispensé aux seuls étudiants du DAA, les trois autres cours résumés ci-dessus font partie intégrante des enseignements du DEA.

3 - Option d'économie des ITA (Espaces ruraux et développement régional)

L'objectif général de ce cursus de formation est la formation d'ingénieurs, agents de développement rural. On trouvera ci-dessous un bref résumé des enseignements assurés par les enseignants participant à l'appel d'offres.

Economie publique (C. BAUMONT)

Les interventions publiques occupent une place importante dans les actions de développement mises en oeuvre dans les espaces ruraux. Elles mobilisent des fonds importants et contribuent à orienter les décisions individuelles des agents économiques.

L'objectif de ce module est de présenter les fondements de l'analyse économique du rôle de l'Etat à partir des principaux concepts théoriques de l'économie publique. Dans un deuxième temps, des aspects plus opérationnels sont abordés à travers l'action locale de l'Etat et les modes d'évaluation des politiques publiques.

Dynamiques des espaces ruraux (D. CAPT)

L'évolution actuelle des espaces ruraux dépend de dynamiques qui restreignent le rôle de l'espace productif agricole au profit de fonctions de consommation nouvelles, en partie résidentielles. Ce module aborde les principales voies d'analyse qui permettent d'interpréter, du point de vue économique, les transformations en cours.

Economie et politiques de l'environnement : application à l'agriculture et à l'espace rural (L. THIÉBAUT)

L'approche économique de l'environnement et l'analyse des politiques qui prétendent le gérer permet aux ingénieurs de mieux situer les enjeux techniques de cette question sociale dans sa nouveauté et dans la continuité de l'utilisation de la nature par l'homme.

Concernant l'agriculture, de telles approches permettent de mieux comprendre les objectifs respectifs de l'agronomie et des autres sciences de la nature et la mobilisation de ces disciplines dans la gestion des différents usages des milieux. L'économie de l'environnement offre enfin une illustration de la contribution et des limites de l'économie à la compréhension des phénomènes non marchands.

3.3. LA REALISATION DE MEMOIRES DE FIN D'ETUDES EN LIAISON AVEC LE PROGRAMME DE RECHERCHE

Un souci constant de la formation dispensée à l'ENESAD est de faire en sorte que la période de réalisation du mémoire de fin d'études soit à la fois une phase importante d'achèvement du cursus de formation par une confrontation concrète avec une démarche de recherche et en même temps une étape essentielle dans la préparation à l'insertion professionnelle.

Ces mémoires proposés et réalisés grâce à ce programme de recherche ou qui s'y sont trouvés associés ont toujours cherché à répondre à cette double préoccupation.

On trouvera ci-après la liste des mémoires de fin d'études qui s'inscrivent dans la problématique de la convention DGER.

Année 1992

- BARD B. (1992), *A propos de la conservation des zones humaines, étude de deux instruments financiers européens*, ACNAT, article 19, DESS (Dir.: L. THIÉBAUT).
- FORGET B. (1992), *La mise en place de l'article 19, de Bruxelles à Lect (Jura)*, DESS (Dir. : L. THIÉBAUT).
- FARCY G. (1992), *Evaluation du plan de développement des zones rurales de Bourgogne (PDZR). Première contribution à l'élaboration d'indicateurs*, ENSSAA, octobre (Dir. : P. DAUCÉ).
- STOUMBOFF M. (1992), *Contribution à l'analyse des politiques en faveur de l'agro-tourisme (Midi-Pyrénées, 1984-1991)*, DRAF-SREA de Midi-Pyrénées, ENSSAA, DEA, octobre (Dir. : C. BAUMONT).
- WEBER V. (1992), *Evaluation de la politique structurelle agricole communautaire, aides aux investissements et aides aux jeunes agriculteurs*, INRA, ENSSAA, DEA, septembre (Dir. : P. DAUCÉ et Ph. PERRIER-CORNET).

Année 1993

- BAILLE-MARTY A. (1993), *Etude des impacts sur l'environnement de remboursements financés par le PDZR de Bourgogne*, ENESAD, Université de Bourgogne, DEA Analyse et politique économiques, octobre, (Dir. : L. THIÉBAUT)
- BOITHIOT E. (1993), *La réforme de la politique agricole en Suisse à la lumière de la PAC : analyse comparée de la compatibilité et de l'importance des politiques agricoles structurelles de la Suisse et de la Communauté européenne*, ENESAD, DAA Economie appliquée, octobre (Dir. : P. DAUCÉ et Ph. PERRIER-CORNET).
- CREUX F. (1993), *Logiques économiques et statuts des fermes-auberges du Haut Rhin et des exploitations ayant une activité de production-transformation-vente de biens alimentaires dans le Rhône*. Mémoire d'ingénieur des techniques agricoles, ENESAD, Dijon (Dir. : D. CAPT).
- FOY D., GUEZ D., LECOT P., POMMIER O., VADOT P. (1993), *Approche de l'offre et de la demande de gîtes ruraux en Côte d'Or*, Projet d'ingénieur, ITA-FI, juin (Dir. : J. VERCHERAND).

Année 1994

- BOYER D. (1994), *Approche de la demande de tourisme pour 5 communes rurales de Bresse bourguignonne*, mémoire d'ITA-FI, ENESAD, juillet (Dir. : D. CAPT et Ph. PERRIER-CORNET).
- BRIAND B. (1994), *Evaluation comparative de la politique de préretraite communautaire en agriculture*, mémoire ESA Angers, avril, (Dir. : P. DAUCÉ, Ph. PERRIER-CORNET).
- COMBADIÈRE W. (1994), *Projet de mise en oeuvre d'un programme agri-environnemental sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, mémoire de DESS Espace Rural et Environnement, Université de Bourgogne, septembre (Dir. : L. THIÉBAUT).
- DROUZY F. Et JOYEUX A. (1994), *Evaluation économique des aides en faveur des bâtiments d'élevage en système bovin allaitant dans le cadre du PDZR de Bourgogne*, mémoire d'ITA-FC, ENESAD, juillet (Dir. : M. FARINE, A. LESEIGNEUR, P. DAUCÉ).
- GIRARDOT L. (1994), *Evaluation comparée des mesures agricoles structurelles relevant de l'objectif 5a et 5b ; l'exemple de la Bourgogne*, mémoire DAA, ENSA Rennes, octobre (Dir. : P. DAUCÉ).
- LETHUAIRE M.H. et DIVOUX P. (1994), *Formes d'investissement dans les exploitations agricoles diversifiées. Contribution à une étude sur l'évaluation de la politique publique agricole structurelle*, mémoire ITA-FC, ENESAD, juillet (Dir. : D. CAPT).
- MARTIN G. (1994), *Evaluation économique de l'impact des CLARE (PDZR de Bourgogne)*, Université de Bourgogne et ENESAD, mémoire de DAA Economie appliquée et de DEA Analyse et Politique Economiques, octobre (Dir. : P. DAUCÉ).
- PEIFFER A. (1994), *Logiques économiques agricoles diversifiant leurs activités. Le cas des fermes-auberges du Massif Vosgien*. Mémoire de DEA Analyse et politique économiques, Faculté de Sciences Economiques, Université de Dijon (Dir. : D. CAPT).
- RIZAND A. (1994), *Contribution à l'évaluation environnementale du PDZR de Bourgogne : le cas des bâtiments d'élevage*, Université de Bourgogne, ENESAD, mémoire de DAA Economie appliquée et de DEA Analyse et Politique Economiques, septembre (Dir. : L. THIÉBAUT).

Quelques indications sur les débouchés professionnels des étudiants

Manifestement, pour beaucoup de ces étudiants, la formation reçue et la réalisation du mémoire leur ont permis une insertion professionnelle où ils peuvent valoriser leurs acquis, soit comme enseignants-ingénieurs en lycée agricole (ingénieurs d'agronomie, ITA), soit en postes de responsabilité de l'administration régionale, soit comme chargés d'études soit même par la réalisation d'une thèse.

3.4. INTERVENTIONS DANS D'AUTRES ENSEIGNEMENTS

Des interventions plus ponctuelles sont également assurées dans d'autres formations.

- Cycles de formation continue à l'ENESAD : droit de l'environnement, environnement et développement international, formation au développement local, évaluation des politiques de développement rural, effets structurels et régionaux de la réforme de la PAC, place de l'agriculture dans le développement régional, marché des produits alimentaires fermiers.

- Cours supérieur agriculture-environnement à l'ENESAD (économie et politiques de l'environnement).

- DAA Dynamique des systèmes de production agricole à l'ENESAD : cours sur l'analyse économique de la prise en compte de l'environnement dans les interventions sur les systèmes de production agricole.

- DESS Espace rural et environnement (Université de Bourgogne) : module d'économie et d'environnement et d'initiation au fonctionnement de l'agriculture.

- Formation des ingénieurs d'agronomie en 2ème année : unité de valeur sur le développement agricole et l'environnement.

BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES

IV - BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES

1. Bilan

Sans présenter peut-être un bilan global très structuré de ce programme de recherche, on peut avancer les éléments suivants, dont certains ont déjà été évoqués au début de ce rapport.

a) Sur le plan des orientations de recherche, l'appel d'offres a permis de développer une compétence spécifique sur l'analyse des politiques et de l'appliquer aux politiques structurelles agricoles et aux politiques de développement rural. Parallèlement a progressé la réflexion sur la notion de nouvelles fonctions de l'agriculture, sur leurs diverses composantes et sur leurs interférences avec les formes et contenus de l'intervention publique.

b) Le bilan est également positif quant à l'implication des enseignants dans une posture de recherche et à leur insertion dans un collectif de recherche, même si le programme n'a pas permis une coordination aussi forte qu'on aurait pu le souhaiter des différentes actions de recherche individuelles. Au total, ce sont sept scientifiques (enseignants, chercheurs, ingénieurs) qui se sont investis dans cette opération, directement et par l'encadrement de mémoires de fin d'études.

c) Sur ce thème, de nombreux contacts ont pu être établis ou maintenus, soit avec d'autres équipes de recherche (françaises ou étrangères), soit avec des organismes demandeurs : Commission européenne, Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Environnement, Instances régionales, Organisations professionnelles, etc...

d) L'enrichissement réciproque formation-recherche a bien fonctionné dans ce programme de recherche, grâce notamment à l'engagement de nombreux étudiants dans la réalisation de mémoires de fins d'études, permettant d'ailleurs à quelques uns de trouver directement des débouchés professionnels.

e) Même si plusieurs thèses conduites dans le laboratoire dijonnais d'économie et sociologie rurales sont en bonne voie d'achèvement sur des thèmes voisins de ceux qui sont traités ici, on peut regretter que la thèse financée dans le cadre de l'appel d'offres n'ait pu être soutenue jusqu'à présent. Des difficultés personnelles et familiales n'ont pas permis au doctorant de respecter l'échéancier prévu. Il s'est engagé cependant à ce que la soutenance puisse être effectuée dans les meilleurs délais, sachant que les recherches conduites dans le cadre de cette thèse ont largement contribué à alimenter la méthodologie de l'analyse des politiques publiques.

f) L'effort de publication n'est pas achevé. De nouvelles publications avec comité de lecture devraient paraître en 1996. Il est sans doute un peu insatisfaisant cependant que les travaux, souvent considérables, des étudiants n'aient pas pu être valorisés de manière plus active que sous la forme un peu indigeste de mémoires de fins d'études à diffusion restreinte. Par ailleurs un souhait partagé par l'ensemble des participants à ce programme de recherche est la rédaction, au-delà du rapport scientifique présenté ici, d'un véritable article de synthèse sur le thème de l'appel d'offres, c'est-à-dire l'articulation entre les politiques structurelles agricoles et les nouvelles fonctions et missions de l'agriculture.

2 - Perspectives

Le travail engagé grâce au programme de recherche financé par la DGER va se poursuivre sous des formes sans doute différentes, mais dans le sens d'un renforcement des thèmes qui ont été abordés ici.

Le pôle dijonnais d'économie et sociologie rurales vit en effet à l'heure d'une refondation de son organisation et des ses projets autour de l'unité mixte qui se constitue (cf annexe 4). Parmi les grands axes structurants qui se dégagent figure notamment l'analyse et l'évaluation des politiques publiques appliquées à l'agriculture, à l'environnement, aux espaces ruraux, aux filières agro-alimentaires. Devraient s'y retrouver et s'y approfondir les thématiques de recherche amorcées ou développées dans le cadre de l'appel d'offres, en liaison avec les autres axes (structures et systèmes agricoles, espaces ruraux, entreprises et filières agro-alimentaires).

Trois préoccupations continueront à guider ces recherches :

- le souci d'un approfondissement théorique et méthodologique en liaison avec la progression des outils de l'analyse économique. La théorie des incitations et des contrats ou encore l'économie des politiques publiques devraient permettre de progresser dans la compréhension du rôle de l'Etat et de son efficacité ;

- la volonté de rester en prise avec la demande sociale qui permet de se saisir de questions de recherche liées au contexte actuel, aux transformations économiques, sociales, institutionnelles du monde agricole et rural ;

- la nécessité d'affermir la liaison formation-recherche, en particulier par l'implication des étudiants dans des opérations de recherche appliquée où ils acquièrent la rigueur scientifique indispensable, où ils peuvent mobiliser et valoriser les connaissances acquises, où enfin ils se confrontent à des questions qu'ils auront à résoudre dans leurs responsabilités professionnelles ultérieures. Cette ambition des actions de financement de la recherche par la DGER, à laquelle nous avons cherché à répondre au mieux dans le cadre de cet appel d'offres qui se clôt, nous semble un élément clé de la réussite de nos formations et en particulier de nos formations d'ingénieurs.

ANNEXES

- Annexe 1* L'ENESAD et sa politique scientifique
- Annexe 2* Département d'Economie et de Sociologie - ENESAD
- Annexe 3* Unité d'Economie et de Sociologie Rurales - INRA
- Annexe 4* Projet de création d'une unité mixte de recherche ENESAD-INRA en économie et Sociologie rurales
- Annexe 5* Vue d'ensemble des formations de spécialisation en économie à l'ENESAD

ANNEXE 1 L'ENESAD et sa politique scientifique

établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon



L'ENESAD est né de la fusion de l'ENITA, de l'ENSSAA, de l'INPSA, de l'INRAP et du CNERTA en 1993. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

L'établissement assure la formation initiale et continue ainsi que la recherche et l'ingénierie dans les domaines :

- des sciences et techniques agronomiques et agro-alimentaires, de l'économie et de la sociologie rurales.
- des sciences et des techniques de l'éducation, de la formation et de la communication.

Il produit, édite et diffuse des documents éducatifs sur tous supports du livre au multimédia... Il participe ainsi à la vulgarisation scientifique et technique.

FORMATIONS D'INGENIEURS

FORMATION INITIALE

• Ingénieurs d'Agronomie (IA) :

Ecole d'application des ENSA.

Formation de fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture et d'ingénieurs civils, recrutés à bac + 4.

• Ingénieurs des Techniques Agricoles (ITA) :

Admission sur concours (Prépa bio, classes post BTS, DUT, DEUG), ou sur titre en 2^e année pour les maîtres ès-sciences.

FORMATION CONTINUE

par la voie de la promotion supérieure pour les salariés de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du monde rural.

• Ingénieurs des Techniques Agricoles (ITA) : à temps plein, en deux ans et à temps partiel sur 4 ans.

• Ingénieurs des Techniques des Industries Agro-Alimentaires (ITIAA) : conduite avec l'ENSAIA de Nancy et l'ENSBANA de Dijon. A temps partiel sur 4 ans.

FORMATIONS POUR LE SYSTEME EDUCATIF

- Proviseurs et proviseurs adjoints
- Conseillers principaux d'éducation
- Attachés d'administration scolaire et universitaire

FORMATION CONTINUE

• Participation à la formation des cadres et des enseignants du Ministère de l'Agriculture, des entreprises et des organismes agricoles, avec environ 200 stages réalisés chaque année.

L'ENESAD en chiffres :

470 élèves ingénieurs et étudiants,

130 ingénieurs diplômés,

12 000 journées stagiaires pour 3 000 personnes en formation continue.

2 sites - 2 cités universitaires - 1 centre hippique.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les départements conduisent des recherches ; ils sont centres de ressources pour les différentes formations de l'ENESAD.

- Département des sciences et des techniques agronomiques
- Département des sciences pour l'ingénieur appliquées aux domaines agricole et agro-alimentaire
- Département économie et sociologie
- Département des sciences de la formation et de la communication
- Centre National d'Etudes et de Ressources en Technologies Avancées, le CNERTA assure édition, veille, appui et transferts technologiques

L'ENESAD développe des partenariats avec la recherche agronomique (INRA, CEMAGREF) concrétisés par des Unités Associées :

- Economie et sociologie rurales ;
- Systèmes agraires et développement ;
- Recherches zootechniques

L'établissement participe aux programmes régionaux :

- Création du pôle 2AFE (Acquisition, Apprentissage, Formation, Education) avec le CNRS, et l'Université de Bourgogne.
- CERQUAVAL (Certification de la Qualité et de la Valeur des Aliments) avec l'INRA et l'ENSBANA.
- GIST vigne et vin (Groupement d'Intérêt Scientifique et Technique).
- Agro-environnement.
- Vallée de l'image ©.

FORMATIONS DE 3^e CYCLE

• DAA Economie appliquée :

Mention : économie et politique de l'agriculture, de l'environnement et du développement régional ;

Mention : économie industrielle et gestion appliquées au secteur agro-alimentaire.

• DAA Dynamique des systèmes de production agricole,

Mention : espace rural et environnement,

Mention : qualité et valorisation des produits agricoles.

• CES Agriculture et Environnement.

• CES Connaissance et commerce international des vins.

- En partenariat avec l'Université :

• DEA : analyses et politiques économiques,

Mention : économie rurale spatiale et régionale.

• DESS Ingénierie et conseil en formation,

• DESS Gestion des industries agro-alimentaires.

RELATIONS INTERNATIONALES - COOPERATION

L'ENESAD offre à ses élèves-ingénieurs l'accès au *master of science* d'universités américaines.

- Il participe à l'animation de plusieurs réseaux européens de formation et crée à cet effet des ressources éducatives multimédias en plusieurs langues.

- Il pilote un projet d'Observatoire, centre de ressources européen des enseignements agricoles.

- Il accueille des étudiants étrangers de toutes nationalités.

- Il conduit des programmes de recherches et d'expertises pour faire évoluer les modes de distribution alimentaire et les systèmes éducatifs en Chine et dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale.

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE

Avril 1995 (document provisoire)

Jean-Jacques HERVÉ
Directeur de l'ENESA de Dijon

La mise en place des nouvelles structures de l'E.N.E.S.A. de Dijon traduit une réflexion stratégique de l'établissement pour définir ses priorités de recherche dans le cadre des trois missions qui lui sont confiées par le décret n° 93.739 du 29 Mars 1993.

L'E.N.E.S.A. de Dijon se distingue des autres écoles du M.A.P.A. par sa vocation à assurer un appui au système de l'enseignement agricole pour lequel il est chargé d'un service de Recherche et Développement et d'une organisation éditoriale.

Dans le cadre du statut d'E.P.C.S.C.P., dont la mise en place récente n'a pas encore permis de finaliser les priorités. La politique scientifique est préparée et discutée au sein du Conseil scientifique.

Le calendrier de son travail peut être résumé par les étapes suivantes :

- * Juin 1995 : premières présentation et appréciation des équipes de recherche des quatre départements et du C.N.E.R.T.A. par des rapporteurs du conseil scientifique,
- * Septembre 1995 : organisation des recherches sur les sciences de l'éducation et les nouvelles technologies de communication,
- * Novembre 1995 : examen du schéma stratégique de l'E.N.E.S.A.D. et des bases de préparation du contrat pluriennal d'établissement.

.../...

La politique de l'E.N.E.S.A.D. devrait s'articuler autour du croisement des sciences pour l'ingénieur (telles qu'elles sont définies dans la nomenclature du C.N.R.S.) et des sciences de la formation.

Sans préjuger des choix et des priorités qui seront proposés par le Conseil scientifique et le Conseil d'administration, d'ici la fin de l'année, plusieurs axes prioritaires se dégagent des travaux d'expertise actuellement en cours.

- 1 ■ **L'économie des espaces ruraux et des filières agro-alimentaires** développée depuis de nombreuses années par les chercheurs et les enseignants-chercheurs de Dijon justifie la création d'une unité mixte avec l'I.N.R.A. Dans ce cadre, l'économie de la filière viti-vinicole devrait se développer en raison du contexte régional et des compétences existant sur place, mais aussi d'autres thèmes relatifs aux nouvelles fonctions de l'agriculture, à la structuration des espaces ruraux, à la dynamique des systèmes agro-alimentaires, à l'évaluation des politiques publiques.
- 2 ■ **L'analyse comparée des systèmes éducatifs agricoles et agronomiques** de l'Europe pourrait se traduire par la création d'un laboratoire de recherche. Il bénéficierait de l'apport du centre Europe et des projets AGORA.
- 3 ■ **L'analyse des Savoirs professionnels** pourrait être l'axe d'un laboratoire amené à analyser l'évolution des qualifications et de la transmission des savoirs aussi bien dans les entreprises (savoirs techniques) que dans le système éducatif (savoirs et interventions des enseignants).
- 4 ■ **Les usages des technologies de communication et d'information** déjà abordés à l'occasion des programmes de Recherche et Développement spécifiques (appels d'offre européens) mériteraient des approches plus systématiques et plus systémiques à l'amont de la formation professionnelle et de l'analyse des transferts technologiques.
- 5 ■ **Un renforcement des coopérations avec le département I.N.R.A.-S.A.D.** est engagé (mise à disposition partielle d'un enseignant compensée par la prise en charge d'un thésard) pour une analyse sociologique des transferts technologiques dans la gestion des espaces ruraux et pour l'analyse et la maîtrise des systèmes complexes.

Le projet de création d'un Centre de recherche interdisciplinaire et de transferts sur les relations entre l'agriculture et l'environnement traduit la place de ces préoccupations dans la formation des ingénieurs et la valorisation d'un potentiel scientifique régional réunissant des spécialistes des sols et de leur microbiologie, des écologues, des économistes du développement et des sociologues.

.../...

- 6 ■ Un laboratoire de recherche sur les agroéquipements pourrait émerger à partir des équipes de l'ex-E.N.I.T.A. en association avec les écoles laitières du Grand-Est et avec une collaboration avec le Centre de Cluny de l'E.N.S.A.et M.
- 7 ■ Le pôle végétal se structure en liaison très étroite avec les équipes I.N.R.A. de Dijon (agronomie, malherbologie et productions végétales). Les recherches portent sur les composantes biologiques de la fertilité, les paramètres de la qualité des matières premières végétales en relation avec les pratiques agricoles.
- C'est dans ce cadre que se développe le projet moutarde destiné à la mise au point de variétés et des techniques culturales adaptées à un renouveau par une appellation de cette production. La méthodologie retenue vise à apprécier les conditions d'implantation de toute autre nouvelle culture dans les délais brefs au titre de la diversification.
- 8 ■ Le laboratoire de biochimie alimentaire centre ses recherches sur les qualités organoleptiques des aliments et en particulier sur les arômes en liaison avec le laboratoire I.N.R.A. des arômes et dans le cadre du projet régional CERQUAVAL ; il s'intéresse tout particulièrement à la caractérisation aromatique des cépages Chardonnay et aux interactions entre molécules aromatiques et macromolécules.
- 9 ■ Le secteur des sciences animales développe ses activités au sein de l'Unité associée de recherches zootechniques I.N.R.A.-E.N.E.S.A.D. Il est spécialisé dans la digestion microbienne chez les herbivores et dans l'analyse de la qualité des viandes en étroite relation avec l'I.N.R.A. de Theix. Il devra préciser ses orientations pour la prochaine décennie en tenant compte de la création de l'Institut européen des sciences du goût d'une part, et de la répartition, à l'échelle européenne, des centres spécialisés en sciences zootechniques d'autre part. La perspective d'actions concertées pour la viande de charolais pourrait contribuer à orienter son évolution.
- 10 ■ La veille technologique pour les N.T.I.C. (nouvelles technologies de l'information et de la communication) relève pour une part de la recherche bien qu'elle soit essentiellement commandée par des fonctions de développement. Elle s'intéresse aux langages nouveaux des logiciels complexes (hyperlangages), aux jeux comme base de l'élaboration des simulateurs ou des moteurs de ressources pédagogiques autoapprenissables.

Le Directeur

Jean-Jacques HERVE

Annexe 2

Département d'Economie et de Sociologie - ENESAD

Directeur : Jean-Christophe KROLL

ALBERT Pierre (PR)	KROLL Jean-Christophe (PR)
AUBERT Francis (IPAC)	LAPORTE Catherine (IPAC)
BAILLY Yves (IPAC)	de LA VAISSIERE Pierre (MC)
BARD Simone (SASU)	LÉMERY Bruno (MC)
BOINON Jean-Pierre (MC)	LESEIGNEUR André (IPAC)
BONNET Jean (ADA)	NORDEY Patrice (IPAC)
BROYER Paul (IPAC)	PROST Anne-Marie (AC)
CAPT Danièle (MC)	RISOUD Bernadette (IPAC)
COUDRAY Léandre (MC)	SOUFFLET Jean-François (PR)
DAUCÉ Pierre (PR)	SYLVESTRE Jean-Pierre (IPAC)
DUMAS Guy (MC)	THIÉBAUT Luc (MC)
DURAND Pascal (CT)	VALEUR Jacqueline (AGA)
FARINE Marcel (IPAC)	VALLOT Nathalie (AC)
GENTZBITTEL Denis (TP)	VERCHERAND Jean (IPAC)
GUILLAUME Sandrine (ADA)	VIALLOON Jean-Baptiste (PR)
GUILLEMARD Elisabeth (ADA)	

Secrétariat du département : Anne-Marie PROST

AGA	Agent administratif
ADA	Adjoint administratif
AC	Administratif contractuel
CT	Chef de travaux
IPAC	Ingénieur, Professeur Certifié, Contractuel d'Enseignement
MC	Maître de conférences
PR	Professeur
TP	Technicien principal

ENESAD

BP 1607 - 21036 DIJON Cédex

Tél : 80.77.25.25

Fax : 80.77.25.71

Département d'économie et de sociologie - ENESAD

Les missions

Le département d'économie et sociologie participe, pour ce qui lui revient, aux missions de l'ENESAD : formation initiale et continue, recherche, développement, coopération internationale. Ses orientations scientifiques prennent appui sur les deux disciplines qui le définissent : l'économie et la sociologie, et s'appliquent à deux domaines principaux : le développement des espaces ruraux d'une part, la dynamique des industries et des entreprises agro-alimentaires d'autre part. Sur cette base se trouvent notamment spécifiées les formations de 3ème cycle et les activités de recherche qui relèvent du département.

Activités de formation

Les activités de formation du département revêtent trois modalités :

- Insertion dans les équipes pédagogiques des différentes unités de formation de l'ENESAD pour y assurer les enseignements qui sont de sa compétence et concernant : les ingénieurs d'agronomie, les ingénieurs des techniques agricoles en formation initiale, les ingénieurs des techniques agricoles en formation continue, la formation continue.
- Responsabilité des formations spécialisées : DAA d'économie appliquée pour les élèves-ingénieurs d'agronomie ; option ingénieur de développement rural et option économie agro-alimentaire pour les formations d'ingénieurs des techniques agricoles.
- Participation aux formations universitaires et à l'encadrement de thèses, dans le cadre de la convention Université-ENESAD-INRA : DEA Analyse et politique économiques ; DESS Gestion des industries agro-alimentaires ; DESS Espace rural et environnement ; DHEPS.

Activités de recherche

Les travaux du département relatifs au développement des espaces ruraux utilisent différentes approches complémentaires pour interpréter les transformations que connaissent aujourd'hui les campagnes et en tirer des enseignements en matière de politiques à conduire en faveur de ces territoires. Sont ainsi privilégiées des recherches relatives aux nouvelles fonctions remplies par l'agriculture et les espaces ruraux, aux relations entre les pratiques agricoles et l'environnement, à la diversification des activités et à la valorisation des terroirs, aux effets des politiques publiques, aux évolutions sociologiques du monde rural.

Le deuxième volet de l'activité de recherche du département, relatif au secteur agro-alimentaire, met en oeuvre les approches et les méthodes de l'économie industrielle pour étudier la dynamique des industries et les choix stratégiques des entreprises. A partir des modes de positionnement sur les marchés, des processus d'innovation, des systèmes d'organisation des entreprises, il s'agit de comprendre les logiques industrielles, les processus de sélection des firmes, la structuration des filières, les formes de concurrence, l'impact des politiques industrielles.

Ces recherches sont conduites avec différentes équipes de l'INRA, du CNRS, de l'Université et plus spécifiquement avec l'Unité INRA-ESR et l'équipe INRA-SAD de Dijon, conférant ainsi au groupe d'économie et sociologie localisé à l'ENESAD. Une dimension qui, sur les thèmes évoqués, lui permet de se positionner à l'échelon national et européen.

Activités de développement et de coopération

Elles sont diversifiées tout en gardant un lien étroit avec les spécificités thématiques et disciplinaires du département. La forte implication régionale doit être soulignée, de même que certaines actions de coopération de longue durée avec les Pays de l'Est. Des échanges scientifiques sont également engagés avec des Universités américaines, notamment celles de Clemson (Caroline du Sud), Lincoln (Nebraska) et Lexington (Kentucky).

Département d'économie et de sociologie - ENESAD

VUE D'ENSEMBLE DES THEMES DE RECHERCHES

ALBERT Pierre-Jean	. Modèles d'entreprises, dynamique sectorielle et innovation
AUBERT Francis	. Analyse territoriale du fonctionnement du marché du travail en milieu rural
BAILLY Yves	. Relations entre distributeurs et producteurs de l'agro-alimentaire
BAUMONT Catherine	. Economie urbaine - localisation résidentielle en zone urbaine - analyse des modes théoriques de représentation de la ville en économie et en géographie. Economie régionale - croissance régionale et mécanismes de croissance endogène
BOINON Jean-Pierre	. Analyse des achats fonciers des non agriculteurs . Le marché foncier viticole bourguignon : évaluation de la rente foncière viticole
CAPT Danièle	. Processus de diversification de l'activité des exploitations agricoles - Les interdépendances entre le comportement spatial des consommateurs et la structuration spatiale de l'offre
COUDRAY Léandre	. Organisation, pouvoir et flux informationnels dans les entreprises et les institutions
DAUCÉ Pierre	. Analyse et évaluation des politiques publiques (politiques structurelles agricoles et politiques de développement rural)
DUMAS Guy	. Stratégies d'entreprises et réglementations . Coordination entre firmes et pouvoir de marché . Processus de sélection et d'évolution des entreprises
FARINE Marcel	. Approche des problèmes des espaces ruraux et de développement régional à partir de l'exploitation agricole
KROLL Jean-Christophe	. Dynamique des exploitations et dynamique des industries agro-alimentaires . Dynamique des systèmes agraires et politiques agricole et alimentaire
LAPORTE Catherine	. Approche économique du terroir en viticulture
de la VAISSIERE Pierre	. Gestion de l'exploitation agricole
LEMERY Bruno	. Analyse sociologique des modes - de redéfinition du métier d'agriculteur - de reconstruction du système social de développement agricole
LESEIGNEUR André	. Les systèmes d'exploitation agricole
NORDEY Patrice	. Analyse de la consommation . Les dispositifs de formation en alternance de niveau 2
RISOUD Bernadette	. Intégration des questions environnementales dans la formation initiale des agriculteurs . Evaluation environnementale de l'exploitation agricole
SOUFFLET Jean-François	. Stratégie et organisation d'entreprises en concurrence . Analyse de filière et qualité
SYLVESTRE Jean-Pierre	. Dynamique des relations entre identité professionnelle et identité culturelle sur les espaces ruraux . Habitus sociaux et représentations et usages des espaces ruraux
THIÉBAUT Luc	. Analyse économique des éléments de l'environnement, analyse des politiques d'environnement concernant l'agriculture . Evaluation environnementale des exploitations agricoles, évaluation environnementale des politiques, plans et programmes agricoles
VERCHERAND Jean	. La prise en compte des effets externes dans les politiques agricoles
VIALON Jean-Baptiste	. La formation professionnelle, ouverte et à distance, en milieu rural (surtout agricole).

XI

DISCIPLINES ET BRANCHES DE RÉFÉRENCE	CHAMPS D'ANALYSE	PARTICIPANTS	FORMATIONS	PARTENAIRES
	THEMES DE RECHERCHE	D 3	3ème cycle & ing.	
ECONOMIE	Agricole gestion de l'exploitation marché foncier rentes d'appellation identités professionnelles	MF, P de L, AL JPB CL BL, JPS		
Sciences de gestion				
Economie industrielle	Agro-alimentaire gestion de l'entreprise modèles d'entreprise filières agro alimentaires dynamique des IAA relations producteurs/distrib. orga et pouvoir ds l' entreprise	GD PA JFS JCK Y.B L.C	DAA mention B option ITA FI et FC dominante SIGFA ITIAA DESS GIAA (projet NFI)	ENSBANA, ENSAIA Univ. Bourg., ENSBANA (INA, ENIL, ENSBANA)
Economie régionale				
Economie publique				
SOCIOLOGIE	Rural croissance régionale diversific. agri/consom. alim. travail et emploi rural dispositifs de développement	C.B D.C F.A B.L	DAA mention A option ITA FI et FC dominante ERDR DEA analyse et pol. éco dominante éco rurale	Univ Bourg., INRA ESR, SAD
Sociologie des organisations				
Sociologie des professions et du travail				
Sociologie de la culture				

10 Avril 1996

Annexe 3

Unité d'Economie et de Sociologie Rurales- INRA

Directeur : Pierre DAUCÉ

BARTHELEMY Denis (DR)	MÉOT Mauricette (SAR)
BARTHEZ Alice (CR)	PERRIER-CORNET Philippe (DR)
DÉTANG-DESSENDRE Cécile (CR)	PIGUET Virginie (IE)
FALL Papa Madior Malick (IE)	RICHARD Philippe (AI)
GOGUÉ Anne-Marie (IE)	SCHMITT Bertrand (CR)
HILAL Mohamed (IR)	WAVRESKY Pierre (IE)
JULIEN Evelyne (AI)	YOUNES Claudine (AJA)
MARTIN Michel (IE)	

Secrétariat de l'Unité : Mauricette MÉOT

AI	Assistant ingénieur
AJA	Adjoint administratif
CR	Chargé de recherches
DR	Directeur de recherches
IE	Ingénieur d'études
IR	Ingénieur de recherches
SAR	Secrétaire d'administration de la recherche

INRA - ESR - ENESAD
BP 1607 - 21036 DIJON Cédex
Tél : 80.77.25.25
Fax : 80.77.25.71

Annexe 4

PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE ENESAD-INRA EN ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES

Des collaborations scientifiques existent de longue date entre les enseignants et les chercheurs en économie et sociologie rurales localisés à Dijon. En parallèle avec la clarification par l'INRA de ses procédures d'association, la constitution de l'ENESAD et la mise en place d'un département d'économie et sociologie ont conduit à l'émergence d'un projet d'unité mixte de recherche.

Cette opération consiste à regrouper la plupart des enseignants-chercheurs du département d'économie et sociologie de l'ENESAD et les chercheurs de la station INRA d'économie et sociologie rurales dans un seul laboratoire de recherche qui comprendrait une vingtaine de scientifiques, sans compter les ingénieurs et thésards. Elle se justifie à la fois par le poids à peu près équivalent des deux parties constituantes et par l'étroite imbrication de bon nombre d'opérations de recherche. Elle présente en outre l'intérêt de formaliser et d'organiser les collaborations déjà existantes et de favoriser ainsi le développement de la production scientifique dijonnaise en économie et sociologie rurales sur les thèmes qui la spécifient à l'échelon national et même au-delà. Une telle unité de recherche pourrait également mettre en oeuvre avec plus d'efficacité un véritable programme de formation de 3ème cycle étroitement articulé avec la recherche.

Même si ses contours ne sont pas encore totalement définis, la future unité mixte regrouperait deux composantes correspondant à deux grandes orientations de recherche, l'une relative à l'économie des espaces ruraux et du développement régional, l'autre à l'économie industrielle appliquée au secteur agro-alimentaire, sachant que de nombreux ponts s'établissent entre ces deux équipes (et d'autres) autour d'opérations de recherche finalisées (voir par exemple la réponse à l'appel d'offres DGER « Enjeux et perspectives de la filière vitivinicole »).

La mise en place de l'unité mixte est soumise à des procédures d'évaluation et de validation qui doivent se dérouler durant l'année 1996-97. Simultanément au déroulement de cette expertise scientifique, les procédures administratives vont être activées (aspects budgétaires et matériels notamment) et déboucheront sur la signature d'une convention quadriennale entre les deux parties concernées.

ÉQUIPE DE RECHERCHE

« ESPACES RURAUX ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »

(Se situe dans le cadre de l'unité mixte en cours de constitution)

Thématique générale

Analyse économique et sociologique des transformations du milieu rural dans un contexte de fortes mutations des fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux.

Principaux domaines de recherche abordés

- ↪ Les structures et systèmes de productions agricoles
 - évaluation économique de l'appareil productif des exploitations agricoles,
 - conséquences pour les exploitations agricoles des modifications de leur environnement (naturel, économique, social)
 - étude de la dynamique de certains systèmes de production (exploitations viticoles, laitières, bovines).

- ↪ Espace, territoire et organisation
 - approches micro-économiques relatives à la mobilité des agents,
 - analyse de systèmes productifs locaux ou régionaux, centrée autour de l'emploi (marché du travail) ou des produits (filières locales ou régionales agro-alimentaires),
 - étude des mécanismes de la croissance régionale (emplois induits...),
 - structuration de l'espace économique et articulation avec les approches en termes de territoires.

- ↪ Analyse et évaluation des politiques publiques correspondantes
 - approfondissement des méthodologies d'évaluation,
 - application dans différents domaines relatifs aux structures agricoles, au développement rural, aux mesures agri-environnementales.

Composition de l'équipe

Chercheurs INRA-ESR

BARTHELEMY Denis
BARTHEZ Alice
DÉTANG-DESSENDRE Cécile
PERRIER-CORNET Philippe
SCHMITT Bertrand

Ingénieurs INRA-ESR

HILAL Mohamed
PIGUET Virginie
WAVRESKY Pierre

Thésards INRA-ESR

CHARLOT Sylvie
CORNIER Marie-Caroline
FAUQUÉ Antoine
VOLLET Dominique
WEBER Valérie
GUÉRIN Marc

Chercheur associé

GOFFETTE-NAGOT Florence (CNRS)

Enseignants-chercheurs et assimilés D3-ENESAD

AUBERT Francis
BOINON Jean-Pierre
CAPT Danièle
DAUCÉ Pierre
LAPORTE Catherine
SYLVESTRE Jean-Pierre
THIÉBAUT Luc
VIALLOON Jean-Baptiste

Ingénieurs D3-ENESAD

FARINE Marcel
LESEIGNEUR André
RISOUD Bernadette
VERCHERAND Jean

Thésard D3-ENESAD

BLAZER Didier

Principales publications scientifiques récentes

- BOINON J.P. et al. (1993) - Les achats fonciers des non agriculteurs, Paris, DATAR, 173 p. + annexes
- CAPT D. (1994) - Demande de biens différenciés, comportements spatiaux et diversification de l'activité des exploitations agricoles. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bourgogne.
- CAVAILHES J., DESSENDRE C., GOFFETTE-NAGOT F., SCHMITT B. (1993) - Mutations de l'espace rural : constats et analyses à partir du cas français, 7ème EAAE Congress, Stresa, 6-10 septembre, fascicule Plenary papers, pp. 69-82.
- DAUCÉ P., LE HY A., PERRIER-CORNET Ph. (Coord.) (1993) - Transmission des exploitations agricoles et installation des agriculteurs dans la CEE, *Actes et Communications*, INRA-ESR, n°11, 231 p.
- DAUCÉ P., PERRIER-CORNET Ph. (1993) - Politique structurelle et adaptation des structures agricoles dans la Communauté Européenne, Communication au congrès de l'AEAA, Stresa, septembre, 12 p.
- DESSENDRE C. (1994) - Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes d'origine rurale. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bourgogne.
- GOFFETTE-NAGOT F. (1994) - Analyse micro-économique de la périurbanisation : un modèle de localisation résidentielle. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Bourgogne.
- SCHMITT B. (1993) - Structuration spatiale et développement économique des espaces ruraux ; une analyse des régions Bourgogne, Rhône Alpes et Midi-Pyrénées, 39e Colloque de l'ASRDLF, Tours 30-21 août et 1er septembre 1993, 21 p.
- SYLVESTRE J.P. (1994) - Représentation et usages de l'eau chez les agriculteurs français, in : « L'eau, mythes et réalités » avec D. JACOBI - Actes du colloque international de l'Université de Bourgogne. Editions universitaires de Dijon, septembre 1994, 11 p.
- THIÉBAUT L. (1993) - French landscape and European agricultural policies - *The Science of the Total Environment*, n° 129, Elsevier Sciences Publishers BV, Amsterdam, pp. 95-106.

Collaborations scientifiques

Université de Bourgogne - LATEC (Unité mixte CNRS) ; Directeur : Jacky PERREUR.

Université de Lille - Laboratoire CESURE ; Directeur : Hubert JAYET.

Unité de recherche ETIC, Station INRA-ESR de Toulouse ; Directeur : Gilles ALLAIRE.

ÉQUIPE DE RECHERCHE
« ÉCONOMIE INDUSTRIELLE APPLIQUÉE AUX IAA »
(Se situe dans le cadre de l'unité mixte en cours de constitution)

Thématique générale

Sur la base des concepts et méthodes de l'économie industrielle, les recherches entreprises dans l'équipe se fixent comme objectif une meilleure compréhension de la dynamique du secteur agro-alimentaire à partir d'approches diverses, mais complémentaires.

Principaux domaines de recherche abordés

- ↪ Firmes, marchés et dynamique industrielle dans les IAA
 - étude des modèles d'entreprises et de leurs trajectoires en termes de produits et de marchés,,
 - identification des ressources spécifiques des firmes et analyse de leur influence sur l'évolution d'une industrie.

- ↪ Concurrence, coordination et politiques publiques dans les filières agro-alimentaires
 - qualité des produits et relations des firmes transformatrices avec fournisseurs et distributeurs,
 - incitations et impacts des politiques publiques auprès des entreprises
 - dynamique de l'agro-alimentaire et politiques agricoles et alimentaires.

- ↪ Formes de pouvoir et communication
 - information, pouvoir et dynamique du changement organisationnel dans l'entreprise,
 - information et relation au sein des entreprises et entre les entreprises et leur environnement.

Composition de l'équipe

Chercheurs INRA-ESR

Ingénieurs INRA-ESR
MARTIN Michel

Thésards INRA-ESR

*Enseignants-chercheurs
D3-ENESAD*

Ingénieurs D3-ENESAD

Thésard D3-ENESAD

ALBERT Pierre
COUDRAY Léandre
DUMAS Guy
KROLL Jean-Christophe
SOUFFLET Jean-François

BAILLY Yves

MALANDA Hubert

Principales publications scientifiques récentes

- ALBERT P., GHASSAN H., HUIBAN J.P., MARTIN M. (1993) - L'industrie laitière française : modèles d'entreprises et formes de concurrence/coordination inter-firmes. Communication au VIIe Congrès des Economistes Ruraux Européens (EAAE), Stresa, 6-10 septembre.
- ALBERT P., HUIBAN J.P., MARTIN M. (1995) - Modèles d'entreprise et dynamique sectorielle : une application au cas des industries agro-alimentaires françaises (1978/1987) in : « *La grande transformation de l'agriculture* ». Lectures conventionnalistes et régulationnistes. Editeurs G. ALLAIRE, R. BOYER, INRA-Economica.
- DUMAS G. (1994) - « Stratégie d'entreprises en régime de contrôle des prix : analyse et portée de modèles théoriques ». Thèse de doctorat de l'Université de Bourgogne, 596 p.
- KROLL J.C. (1992) - La politique agricole en question : quelle alternative au soutien des prix ? *Economie rurale* n° 211, septembre-octobre 1992, pp. 34-39.
- KROLL J.C. (1994) - Politique des prix et soutien aux revenus agricoles : étude comparative de quelques alternatives à la nouvelle PAC. *Economie rurale* n° 220/221, mars-juin 1994, pp. 161-165.
- SOUFFLET J.F. (1994) - Food quality policies and competition in the food-chain ; lessons for farmers. The case of the French cattle and beefliere, Full paper ; 15 p. EAAE Seminar « Food policy and the food chain ». Reading, 19-20 septembre 1994.
- SOUFFLET J.F. (1994) - Filière viande bovine : labels ou démarche de qualité ? in « *Agro-alimentaire : une économie de qualité* ». Editeurs NICOLAS F. et VALCESCHINI E., INRA Economica.

Collaborations scientifiques

Laboratoire de recherches et d'études économiques sur les IAA, INRA-ESR, Lille ; Directeur J.P. HUIBAN

D.A.A. ÉCONOMIE APPLIQUÉE
Programme de formation 1995-96

Intitulé	Nature	Durée	Intervenants	Période (indicative)	Formations associées
Approche globale de l'exploitation agricole (AGEA)	Terrain	10 jours	P. DE LA VAISSIERE B. RISOU	septembre	Tous IA : 1ère année
TRONC Commun					
1. Théorie économique	Cours	30 heures	P. DAUCE	septembre - octobre	
2. Micro économie	Cours	20 heures	P. ALBERT	septembre - octobre	
3. Politique agricole	Cours	25 heures	J.C. KROLL	octobre - novembre	ITA option éco
4. Sociologie des organisations	Cours	25 heures	L. COUDRAY	septembre - octobre	
5. Structures des marchés Gestion d'une filière	Cours	12 heures 12 heures	Y. BAILLY J.F. SOUFFLET	octobre - novembre octobre - novembre	ITA option éco
6. Statistiques et analyse des données	Cours	25 heures	R. SABRE	février	DAA - DSPA
Mention A					
1. Economie publique	Cours	25 heures	C. BAUMONT	novembre - décembre	
2. Exploitation agricole et développement local : de l'économie aux sciences de gestion	Séminaires	12 heures	EQUIPE SAD	novembre - février	DEA
3. Economie des espaces ruraux et développement régional	Cours et séminaires	25 heures + 25 heures	J.P. BOINON P. PERRIER-CORNET B. SCHMITT	décembre - janvier	DEA
4. Economie de l'environnement appliquée	Cours et séminaires	25 heures + 10 heures	P.M. COMBE L. THIEBAUT	décembre - janvier	DEA
5. Politiques de développement rural et régional	Cours	25 heures	P. DAUCE	janvier - février	DEA
6. Sociologie du développement	Cours	12 heures	B. LEMERY	janvier	ITA Option Eco ERDR
7. Etude d'exploitation	Terrain	70 heures	P. DE LA VAISSIERE	décembre - février	
8. Etude de terrain environnement	Terrain	1 semaine	B. RISOU	janvier - février	
9. Etude de terrain sociologie du développement	Terrain	1 semaine	B. LEMERY F. AUBERT	janvier - février	ITA Option Eco ERDR
Mention B					
1. Economie de la firme et dynamique sectorielle	Cours	24 heures	P. ALBERT	octobre - novembre	ITA Option Eco SIGFA
2. Economie des conventions	Cours	12 heures	E. VALCESCHINI	octobre - novembre	ITA Option Eco SIGFA
3. Eléments de théories pour la gestion et l'économie industrielle	Cours	12 heures	G. DUMAS	octobre - novembre	ITA Option Eco SIGFA
4. Concurrence et marchés - Méthode et outils d'analyse	Cours	18 heures	J.F. SOUFFLET	décembre - janvier	ITA Option Eco SIGFA
5. Marketing Distribution	Cours	12 heures 12 heures	J.P. MIDON Y. BAILLY	décembre - janvier décembre - janvier	ITA Option Eco SIGFA
6. Analyse des performances de l'entreprise	Cours	25 heures	G. DUMAS	décembre - février	ITA Option Eco SIGFA
7. Economie du travail	Cours	12 heures	J.P. HUIBAN	décembre - janvier	ITA Option Eco SIGFA
8. Entreprise agro-alimentaire et environnement	Cours	12 heures	L. THIEBAUT	janvier - février	ITA Option Eco SIGFA
9. Stratégie d'entreprise	Cours	12 heures	Y. BAILLY	décembre - janvier	ITA Option Eco SIGFA
10. Législation des produits agro-alimentaires	Cours	15 heures	Intervenants extérieurs	décembre - janvier	ITA Option Eco SIGFA
11. Etude de cas sur une entreprise de l'industrie agro-alimentaire	Terrain	120 heures	J.F. SOUFFLET et al.	janvier - février	ITA Option Eco SIGFA
DEA-Fac					
1. Micro-économie approfondie	Cours	25 heures	B. ROUGET	octobre - janvier	Ensemble DEA
2. Méthodologie économique	Cours	25 heures	P. SALMON	octobre - janvier	Ensemble DEA
3. Théorie économique spatiale	Cours	25 heures	J.M. HURIOT	janvier - avril	Dominante DEA
4. Economie des localisations	Cours	25 heures	J. PERREUR	octobre - janvier	Dominante DEA
p.m - mise en niveau	Travail personnel		P. SALMON	octobre - mars	DEA
p.m - modules 2 à 5 de la mention A					Dominante DEA
Conférences école doctorale	Conférences			octobre - mai	Ensemble DEA
Anglais	Cours	25 heures	J. TAIEB		Ensemble DAA EA et DSPA
	Voyage	préparation : 25 heures	P. ALBERT M. ROUX		Ensemble DAA EA et DSPA



enesad

Département

"Economie et Sociologie"

Option Economie 95-96

Direction : Pierre ALBERT

Dominante : Espaces ruraux et développement régional (ERDR)

Dominante : Systèmes industriels et gestion des filières agro-alimentaires (SIGFA)

Publics concernés : ITA FI option économie, ITA FC option économie, IA économie mention A et B

Octobre	TRONC COMMUN	ITA FI	ITA FC	IA _{EA}	IA _{EB}
	Module politique agricole et relations internationales (coordination JCK)				
	• relations internationales (JCK)	(12h)	ITA FI ITA FC		
	• théories économique et politique agricole (JCK)	(24h)	ITA FI ITA FC	IA _{EA}	IA _{EB}
	Module économie régionale (coordination FA)				
	• déterminants de la localisation (DC)	(24h)	ITA FI ITA FC		
	• localisation des entreprises et développement régional (FA)	(12h)	ITA FI ITA FC		
	Module économie industrielle (coordination PJA)				
	• économie de la firme (PJA)	(24h)	ITA FI ITA FC	IA _{EB}	
	• structure des marchés (YB)	(12h)	ITA FI ITA FC	IA _{EA}	IA _{EB}
	Module éléments théoriques de la gestion des organisations (coordination GD)				
	• éléments de théories (GD)	(12h)	ITA FI ITA FC	IA _{EB}	
	• économie des conventions (EV)	(12h)	ITA FI ITA FC	IA _{EB}	
	• gestion d'une filière (JFS)	(12h)	ITA FI ITA FC	IA _{EA}	IA _{EB}
Novembre	Régulation	(4h)			

Responsable : Pierre ALBERT

Direction des études : Patrice NORDEY

Décembre	ERDR	ITA FI	ITA FC
	Economie publique (CB)	(18h)	
	Dynamique des espaces ruraux (DC)	(32h)	
	Sociologie rurale (JPS)	(18h)	
	Sociologie du développement (BL)	(24h)	
	Economie et politique de l'environnement (LT)	(18h)	
	Politiques de développement régional (FA)	(48h)	
	Etude de cas (FA)	(90h)	
Février	Régulation	(6h)	

Responsable : Francis AUBERT

Direction des études : Francis AUBERT

Décembre	SIGFA	ITA FI	IA FC	IA _{EB}
	Concurrence - méthode et outils d'analyse (JFS)	(18h)		
	Marketing (JPM)	(12h)		
	Economie du travail (JPH)	(12h)		
	Performances des entreprises (GD)	(25h)		
	Distribution (YB)	(12h)		
	Environnement et IAA (LT)	(12h)		
	Etude de cas (JFS)	(125h)		
	Stratégie des entreprises (YB)	(6h)		
	Législation agro-alimentaire (DS ; MH, FP)	(15h)		
Février	Régulation	(6h)		

Responsable : Jean-François SOUFFLET

Direction des études : Patrice NORDEY

Mémoire

La préparation méthodologique au mémoire est placée sous la responsabilité de J.P. BOINON pour les ITA FI, P. BROYER en liaison avec D. CAPT pour les ITA FC, P. ALBERT pour les IA_{EA}.

Cours

Enseignements magistraux + TD.

Option octobre 95 - février 96

Version 1